Soixante-quatorzième année. — N° 230. Le Numéro : 1 fr. 50. Vendredi 25 Septembre 1942.

JOURNAL OFFICIEL
DE L'ETAT FRANÇAIS

LOIS ET DÉCRETS
ARRÊTÉS, DÉCISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION VICHY (ALLIER) | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 2 FRANCS

ABONNEMENTS
COMPTE CHÈQUE POSTAL : 100.97, PARIS

	1 an.	6 mois.	3 mois.
France, Colonies et Pays de protectorat français.....	350 fr.	180 fr.	95 fr.
Etranger : Pays accordant 50 0/0 sur les tarifs postaux.....	525 »	285 »	155 »
Autres pays.....	690 »	360 »	185 »

Les abonnements partent du 1er ou du 16 de chaque mois.

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Chef du Gouvernement.

Arrêté du 22 septembre 1942 portant délégation de signature (p. 3273).

Liste, par obédience, des dignitaires (hauts gradés et officiers de loge) de la franc-maçonnerie (*suite*) (p. 3273).

Liste de fonctionnaires et agents civils ou militaires membres de sociétés secrètes ayant souscrit une fausse déclaration (36e liste) (p. 3276).

COMMISSARIAT GÉNÉRAL A LA FAMILLE

Arrêté portant nominations (administration centrale et services extérieurs) (p. 3277).

Ministère de l'intérieur.

Arrêtés du 21 septembre 1942 déclarant d'utilité publique et urgents des travaux de construction d'une voie urbaine (p. 3277).

Médaille d'honneur des épidémies (Algérie) (p. 3277).

Ministère des finances.

Décret n° 2866 du 19 septembre 1942 modifiant les limites d'âge de recrutement des classeurs émargeurs de l'administration centrale (p. 3277).

Arrêté portant acceptation de démission (cour des comptes) (p. 3278).

Tableau complémentaire et rectificatif d'avancement de grade des receveurs buralistes fonctionnaires pour l'année 1942 (p. 3278).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 5 septembre 1942 relatif au budget de la Réunion des bibliothèques nationales (p. 3277).

Arrêté du 11 septembre 1942 autorisant le remboursement aux inspecteurs régionaux et départementaux de l'enseignement technique de leurs frais de missions et de déplacements (p. 3277).

Arrêté du 19 septembre 1942 relatif à la rétribution des professeurs chargés de la préparation pédagogique et de la direction du stage des candidats à l'agrégation (p. 3277).

Arrêté du 22 septembre 1942 portant délégations de signature (p. 3277).

Arrêtés portant nominations (régisseur d'avances et chargé de mission spéciale d'enseignement technique) (p. 3277).

Ministère de l'information.

Décret n° 2565 du 21 août 1942 relatif aux traitements du personnel de la radiodiffusion nationale (p. 3278).

Décret n° 2566 du 21 août 1942 fixant les conditions de recrutement et d'avancement des contrôleurs des services centraux techniques (p. 3278).

Décret n° 2156 du 12 août 1942 fixant les échelons de traitement attribués aux fonctionnaires et agents de la radiodiffusion nationale promus à un poste supérieur (p. 3278).

Décret n° 2330 du 18 août 1942 fixant les conditions de recrutement et d'avancement du fondé de pouvoir de l'agent comptable de la radiodiffusion nationale (p. 3279).

Arrêtés portant démission d'office et nomination (radiodiffusion nationale) (p. 3279).

Listes des candidats admis aux divers concours de la radiodiffusion nationale (rectificatif) (p. 3279).

Secrétariat d'Etat à la production industrielle.

Arrêté désignant un délégué mineur (p. 3279).

Secrétariat d'Etat aux communications.

Liste des élèves ayant satisfait aux examens de sortie de l'école polytechnique en 1942 (sous-promotions A et B 1939) (p. 3279).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES

Sociétés étrangères: Avis de désabonnement au timbre (p. 3280).

Avis de tirage de la quinzième tranche de la loterie nationale 1942 (p. 3280).

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

CHEF DU GOUVERNEMENT

Délégation de signature.

Par arrêté en date du 22 septembre 1942, délégation est donnée à M. Pinet (Gaston), auditeur au conseil d'Etat, chargé de mission au secrétariat général auprès du chef du Gouvernement, à l'effet de signer les ordonnances émises sur les chapitres ouverts au budget des dépenses administratives des services du chef du Gouvernement (1re section) pour le service de la main-d'œuvre française en Allemagne et pour subvention à la légion tricolore, ainsi que toutes lettres d'avis d'ordonnances, pièces justificatives de dépenses et autres pièces comptables.

Liste, par obédience, des dignitaires (hauts gradés et officiers de loge) de la franc-maçonnerie

(5e additif.)

Les présentes listes ont été établies d'après les premiers relevés des tableaux de 1939 à 1940; elles portent mention des adresses, fonctions et professions indiquées sur les documents des loges au moment de l'inscription des intéressés.

Peuvent figurer parmi ces listes des membres de sociétés secrètes qui ont démissionné depuis leur inscription ou qui se trouvent décédés.

Les secrétariats d'Etat devront faire connaître au vice-amiral, secrétaire d'Etat auprès du chef du Gouvernement, les fonctions actuelles occupées par les fonctionnaires dont les noms figurent sur ces listes.

Grand Orient de France (suite).

Saab (Philippe), agent de chemins de fer, Zahle (Liban), L.'. « Etoile du Liban ». Surv.'. 1927.

Saade (David), commissionnaire transitaire, Alexandrette (Syrie), 18°, L.'. « Taurus », Alexandrette, L.'. « Myriandos », Alexandrette. Fond.'.

Saadia (Jack-G.), représentant, 5, rue Carouge, Reims (Marne), 3°, L.'. « Sincérité », Reims. Secr.'.

Saat (Tonfiq), employé de commerce, Alexandrette (Syrie), 3°, L.'. « Taurus », Alexandrette, L.'. « Myriandos », Alexandrette. Surv.'.

Saba (Nifon), archimandrite, Hama, L.'. « Orantes », Hama. Fond.'

Saba (Philippe), rentier, Souk-el-Gharb, L.'. « Cèdre du Liban », Souk-el-Gharb. Vén.'. 1925.

Sabatie (Léon-Gaëtan), ingénieur T. P. E., Sainte-Aurence (Gers), 3e, L.'. « Admirateurs de l'Univers ». Hon. 1934.

Sabatier (Henri-André), imprimeur, 147, boulevard Ney, Paris, L.'. « Paix, Travail et Solidarité ». Surv.'. 1933.

Sabbayha (Saïd), commerçant, Beyrouth, L.'. « Le Liban », Beyrouth, L.'. « La Paix ». Vén.'. 1934.

Sablon (Robert-Lucien), représentant, 21, villa Bocquet, Paris, 3e, L.'. « Union et France », Paris. Secr.'. 1927.

Saboulard (Jean-Gaston), bijoutier, 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon, L.'. « Travail et Progrès », Sainte-Foy-la-Grande, L.'. « Etoile et Compas », Lyon, L.'. « Démocratie et Progrès », Hosp.'. 1926.

Sac (Albert-Marie-Pierre-Jérôme), instituteur retraité, 231, rue des Culattes, Lyon, 3e, L.'. « Triple Union et Amitié », Voiron, L.'. « Asile du Sage », Lyon. Orat.

Sacepe (Albert), commis aux postes, télégraphes et téléphones, Saint-Louis (Sénégal), L.'. « Avenir du Sénégal ». Secr.'. 1928.

Sachetev (Moïse), commerçant, 54, rue Haas, Paris, L.'. « Le Chantier des Egaux ». Surv.'. 1933.

Sachs (Fisinol), directeur des postes, Tel-Aviv (Palestine), L.'. « Aurore ». Hosp.'. 1927.

Sachier (Marcel), marchand de vins, Charbonnat (Saône-et-Loire), 3e. L.'. « Les Zélés ». Montchanin-les-Mines. Hosp.'. 1935.

Sadik (Namé), caissier, B. T. D., Zahle (Liban), L.'. « Etoile du Liban ». Secr.'. 1920.

Sadorge (Georges-Albert), journaliste, 19, rue Victor-Hugo, Bois-Colombes, L.'. « Thélème », Paris, L.'. « Démocratie maçonnique », Paris, L.'. « Ernest Renan », Paris. Secr.'. 1920.

Safadi (Suleiman), professeur, Ghazir, L.'. «Kasraouan », Harissa. Fond.'.

Saffar (Ferdinand-Tradji), chirurgien dentiste, 6, rue de Bône, Tunis, 3e, L.'. « Nouvelle Carthage et Salammbô réunies », Tunis. Secr.'. 1935.

Saffar (Jacob), négociant, rue Trézel, Bougie, 3e, L.'. « Etoile du Sahel », Bougie. Surv.'. 1934.

Sage (Etienne-Célestin-Henri), sous-chef de bureau, conservation foncière, rue du Lyonnais, Rabat, 3e, L.'. « Le Réveil du Moghreb », Rabat. Surv.'. 1932.

Sagols (Just), retraité des douanes, Alger, 3e, L.'. « Etoile du Sahel », Bougie. Hon.'. 1936.

Sagot (Albert-Julien), capitaine retraité, rue Montbauron, Versailles (Seine-et-Oise), L.'. « Justice et Raison », Dreux, L.'. « Clémente Amitié », Paris. Hon.'. 1927.

Sahut (Jean-Marie), docteur en médecine, 4, place de la Gare, Nogent-sur-Marne (Seine), L.'. « Unité, Solidarité », Nogent-le-Perreux, L.'. « Unité, Fraternité », le Perreux. Vén.'. 1926.

Saïeb (Mahmoud-Ben-Ali), officier interprète de 1re classe, Fez, L.'. « Eveil berbère », Fez, Memb.'. Com.'. de Bienf.'. 1928.

Saignes (Henri), employé, 69, rue Martyr, Calais, 3e, L.'. « Indépendance et Progrès », Calais. Sur.'. 1936.

Sailler (Joseph), mécanicien aux postes, télégraphes et téléphones, 1, rue Eugène-Sué, Béziers (Hérault), L.'. « Réunion des Amis choisis ». Hosp.'. 1920.

Saingolet (Félix-Charles-Grégoire), orfèvre-bijoutier, Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), 3e, L.'. « Disciples d'Hiram », Pointe-à-Pitre. Trés.'. 1933.

Saint (André-Alexandre), 27, rue Lily, Clamart (Seine), L.'. « La Liberté ». Dél.'. jud.'.

Saint (Martin), ingénieur T. P. E., Bône (Constantine). Grd.'. Gard.'. 1925. S.'. Ch.'. « Hippone ».

Saint-Agathe (Victor), contrôleur des poids et mesures, 36, rue de l'Abbé-Groult, Paris, 4, rue Thiers, Sète, 3e, L.'. « Les Vrais Amis fidèles », Sète. Secr.'. 1928.

Saint-Alary (de) (Yves-Marie-Ludovic-Paul), administrateur adjoint des colonies, Brazzaville, 3e, L.'. « La Paix », Pointe-à-Pitre, L.'. « Aurore du Congo », Brazzaville. Orat.'. 1932.

Saint-André (Alexandre-Claude), commis greffier au tribunal civil de la Seine, 24, rue Lily, Clamart (Seine), 3e. L.'. « La Liberté », Paris. Hon.'. 1936

Saint-Antonin (Paul), propriétaire, 3, rue Gambetta, Auch, 3e, L.'. « Rimera Argentina », Buenos-Ayres, L.'. « Les Cadets de Gascogne », Auch. Dél.'. jud.'. 1932.

Saint-Bauzel (Pierre-Henri), commis des contributions directes, 133, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris, L.'. « Travail et Lumière », Charenton, L.'. « Les Vrais Experts », Paris, L.'. « Union socialiste », Paris, L.'. « Amis philanthropes et discrets », Versailles. Hon.'. 1924.

Saint-Charles (Eugène-Félix-Victorien), horloger, Basses-Terre (Guadeloupe), 18e, L.'. « Les Elus d'Occident », Basse-Terre.

Saint-Eloy (Henri-Eugène), directeur de l'office de placement, 26, rue du Rivage, Nevers, L.'. « Humanité ». Dél.'. jud.'. 1932.

Saint-Gelis (Basile-Ernest), radiotélégraphiste, sous-chef de station, Tahoua (Afrique occidentale française), 3e, L.'. « Encyclopédique », Toulouse. Chap.'. « Encyclopédique ».

Saint-Genez (Jean), plâtrier, Honduras, 3768, Buenos-Ayres, 18e, L.'. « Amie des Naufragés ». Buenos-Ayres, L.'. Umbert ». Buenos-Ayres, Chap.'. « Amie des Naufragés ». Elém.'. 1928.

Saint-Germain (Georges-Célestin), adjudant, S. E. M. R., Marrakech, 3e, L.'. « La Raison », Oran, L.'. « Atlas ». Grd.'. Exp.'. 1935.

Saint-Hubert (Joseph), contrôleur des postes, télégraphes et téléphones, Pnom-Penh (Cambodge), L.'. « Avenir Khmer », Pnom-Penh. Trés.'. 1935.

Saint-Martin (Louis), ingénieur, 96, boulevard des Batignolles, Paris, L.'. « Arts et Métiers ». Surv.'. 1920.

Saint-Martin (Roger), commissaire spécial de police, 102, rue Prunier, Bordeaux, 3e, L.'. « La Candeur », Bordeaux. Trés.'. 1932.

Saint-Peron (Jean-Edmond), chef des services géographiques, 40, rue d'Endoume, Marseille, Dakar, 3e, L.'. Réunion des Amis choisis », Marseille, L.'. « Etoile occidentale », Dakar. Dél.'. jud.'. 1932.

Sainte-Luce Banchelin (Abel-Marius), professeur au lycée Carnot, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre, 33e, L.'. « Les Disciples d'Hiram ». Vén.'. 1920.

Saintagne (Léonard), employé à la Compagnie des eaux, 154, rue de Charenton, Paris, 3e, L.'. « Evolution », Paris. Fond.'. Trés.'. 1920.

Sainvet (François), receveur des postes, télégraphes, téléphones, Bordeaux, L.'. « Union rétablie ». Dél.'. au Cong.'. L.'. Sud.'. Ouest 1923.

Sairou (Joseph-Sauveur), receveur buraliste, Eu (Seine-Inférieure), L.'. « Union et Progrès », Eu. Vén.'. 1920.

Saka Mouhamed, fonctionnaire, Hamidie-Homs (Syrie), L.'. « Fleur de l'Oronte », Homs. Surv.'. 1931.

Saladin (Charles), chef de division de préfecture en retraite, chemin Saint-Roch, Tarascon, L.'. « Aurore sociale », Beaucaire. Vén.'. 1930.

Salce (Henri), employé de commerce, 13, rue de Wesles, Paris, 3e, L.'. « La France socialiste », Paris, L.'. « Solidarité nogentaise », Nogent-sur-Marne, L.'. « Action socialiste », Paris. Fond.'. Grd.'. Exp.'. 1929.

Salem (Lévy), négociant, Salonique, 3e, L.'. « Véritas », Salonique. Dél.'. jud.'. 1933.

Salfati (David), professeur de français, 182 East 64 th, New-York-City, 3e, L.'. « Atlantide », New-York. Surv.'. 1934.

Sallefranque (François-André), négociant, Miramont-de-Guyenne (Lot-et-Garonne), 3e, L.'. « La Justice et Bonne Amitié réunies », Marmande. Grd.'. Exp.'. 1935.

Salles (Armand-Arthur), instituteur retraité, Saint-Saviol (Vienne), L.' « Germinal », Ruffec. Vén.'. 1927.

Salmon (Georges), conseiller prud'homme, 3, carrefour de l'Odéon, Paris. Surv.'.

Salmon (Paul), employé couvreur, rue de la Porte-du-Bois, Joigny, 3e, L.'. « Le Phénix ». Grd.'. Exp.'. 1920.

Salomé (Cyrille-Justin), administrateur séquestre, 15, rue Basse, Pontoise, 3e, L.' « Amis du Peuple ». Dél.'. jud.'. 1935.

Salomon, employé, 14, rue de la Porte-de-Coucy, Soissons (Aisne), L.'. « Le Phare soissonnais ». Secr.'. 1929.

Salomon (André), commissionnaire en marchandises, 17, rue Saint-Florentin, Paris, 3e, L.'. « Ernest Renan ». Surv.'. 1931.

Salomon (Léon), imprimeur, Alger, 3e, L.'. « Bélisaire », Alger. Orat.'. 1927.

Salomon (Louis), inspecteur primaire retraité, 17, rue Jean-Jaurès, villa Gardénia, Roanne, 3e, L.'. « Les Ecossais roannais ». Dél.'. jud.'. 1930.

Salomon (Myrtil), négociant, 11, rue Mignard, Paris, L.'. « Victor-Hugo ». Surv.'. 1920.

Salomon (René-Albert), fondé de pouvoirs de banque, 86, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris, 2e, L.'. « Paix, Travail, Solidarité ». Orat.'.

Saltet (Paul-Alfred), expéditionnaire, préfecture, 14, rue de Belfort, Montpellier, L.'. « Egalité, Travail ». Hosp.'. 1926.

Saltiel (Semlov), négociant, Salonique (Grèce), L.'. « Véritas ». Trés.'. 1933.

Salva (Antoine), garde forestier, Blandon, la Calle mixte (Constantine), L.'. « Hippone », Bône. Grd.'. Exp.'. 1938.

Samama (Alexandre), contentieux, directeur de magasins généraux, Sfax (Tunisie), 3e, « Le Phare de la Thyna ». Surv.'. 1929.

Sammut (Joseph), employé de banque, la Goulette, 3, rue du Docteur-Bader, 3e, L.'. « Travail, Liberté, Progrès », Tunis. Hosp.'. 1934.

Sampol de Palos (Raymond-Joseph), artiste lyrique, 4, rue de l'Alliance, Pantin (Seine), L.'. « Union de Belleville », Paris. Hon.'. 1931.

Samso (Joseph), agent manipulant des postes, télégraphes et téléphones, 3, rue Legouvé, Paris, 3e, L.'. « Etude », Paris. Surv.'. 1937.

Samson (Edmond-Edouard-Marie), directeur d'école retraité, 55, Grande-Rue, Saint-Maurice, 2e. L.'. « Etoile polaire ». Hon.'. 1939.

Samson (Bernard-H.-Bertrand), instituteur, Tarbes, 3e, L.'. « Vraie Fraternité », Agen. Secr.'. 1932.

Samuel (Joseph), brigadier des douanes retraité, 16, rue Leyloire, Bordeaux, 3e, L.'. « La Candeur ». Hon.'. 1937.

Sandeau (Jacques-Gaston), inspecteur, sous-chef sûreté, 25, rue Lamartine, Canderan, Bordeaux, 3e, L.'. « Amis réunis », Bordeaux. Dél.'. jud.'. 1933.

Sandillon (Henri-Alexis), industriel, Mogador, 3e, L.'. « Nouvelle Tamusiga », Mogador. Grd.'. Exp.'. 1933.

Sans (Pierre-Magui), receveur des postes, télégraphes et téléphones, Philippeville, L.'. « Enfants de Mars », Philippeville. Trés.'. 1926.

Sansuc (René), pilote, 98, rue Prunier, Bordeaux, L.'. « La Candeur », Bordeaux. Surv.'. 1935.

Santamaria (Joseph), débitant de boissons, 23, rue Cavaignac, Oran, 3e, L.'. « La Raison ». Surv.'. 1931.

Santigemma (Marcel-Henri), rédacteur, 29, avenue des Consulats, Alger, L.'. « Bélisaire », Alger. Surv.'. 1931.

Sankin (Maurice), dessinateur, 54, rue des Bouvets, Nanterre, L.'. « 1793 ». Surv. 1933.

Sarabuti (Antoine-Toussaint-Nonce), inspecteur du travail, Tunis, L.'. « Travail, Liberté et Progrès ». Dél.'. jud.'. 1930.

Sarazin (Pierre-Paul), docteur, 50, rue de Rivoli, Paris, L.'. « Le Temple de l'Honneur et de l'Union », Paris, L.'. « La Marseillaise ». Surv.'. 1935.

Sarcelle (Paul-Richard), instituteur, Cayenne, L.'. « La Guyane républicaine ». Orat.'. 1932.

Sarda (Firmin-Léon-Casimir), commis spécialisé au ministère des affaires étrangères, 3 ou 33, boulevard du Midi, Nanterre (Seine), 3e, L.'. « Les Fidèles d'Hiram », Ruel. Dél.'. jud.'. 1934.

Sardet (Jean-Adrien), industriel, avenue Paul-Baudry, 23, les Sables-d'Olonne, L.'. « Emancipation sablaise », les Sables-d'Olonne, Grd.'. Exp.'. 1926.

Sardine (Maurice-Pierre), entrepreneur de peinture, route du Tréport, Neuville-lès-Dieppe, 3e, L.'. « Le Phare de la Liberté ». Grd.'. Exp.'. 1933.

Sarech (Pierre-Léon), percepteur droits d'auteur, 71, avenue d'Italie, Paris, 3e, L.'. « Temple de l'Honneur et de l'Union », L.'. « La Marseillaise ». Secr.'.

Sarfaty (Elie), négociant en tissus, 3, rue de Caignolle, Limoges, 3e, L.'. « Artistes réunis », Limoges. Hosp.'. 1937.

Sari (Arsène), artiste peintre, 11, impasse Ronsin, Paris, L.'. « Les Zélés philanthropes », Paris. Dél.'. jud.'. 1934.

Sarlles (Hyppolite-Désiré), défenseur conseil, 48, rue Centrale, Lyon, 3e, L.'. « Les Chevaliers unis ». Dél.'. jud.'. 1933.

Sarlouite (Claude), ancien boulanger, Gray (Haute-Saône), L.'. « La Vraie Réunion désirée ». Hosp.'. 1920.
Sarrabezolles (Jean-Antoine-André), mécanicien, propriétaire, 77, rue Fondaudège, Bordeaux, L.'. « Auguste Amitié ». Grd.'. Exp.'. 1929.
Sarrachi (Antoine), garagiste, Petit-Lancy, Genève, L.'. « Fraternité ». Grd.'. Exp.'. 1929.
Sarrat (Louis), commis de culture, Unet, par Tonneins, L.'. « Espérance, Fraternité ». Surv.'. 1929.
Sarrazin (Fernand-Pierre-Ernest), commis des postes, télégraphes, téléphones, D. R. P., 35, rue de l'Aviation, Drancy (Seine), 3e, L.'. « La Renaissance », Paris. Trés.'. 1935.
Sasportas, docteur en médecine. Dél.'. de la L.'. « Orohena », Papeete. Surv.'. 1928.
Sassey (Henri-François), ingénieur, 12, place du Chapitre, Reims, 3e, L.'. « La Justice ». Surv.'. 1934.
Sassier (Edouard), employé, 6, rue Git-le-Cœur, Paris, L.'. « Isis Monlyon et Conscience et Volonté ». Dél.'. jud.'. 1924.
Sasso (Angelo), ébéniste, 10, boulevard de la Gare, Paris, 3e, L.'. « Evolution ». Surv.'. 1935.
Sasso, liquoriste, métallurgiste, 18e, L.'. « Cirta ». Couv.'. 1930.
Saubestre (François), négociant, Fleurance (Gers), L.'. « Les Cadets de Gascogne ». Dél.'. jud.'. 1933.
Saudinos (Paul), retraité, Gaillac (Tarn), L.'. « Orion ». Hosp.'. 1934.
Sauger (Maurice-Gustave), chef de fabrication, Montbéliard, 3e, L.'. « Les Amis éprouvés ». Surv.'. 1935.
Sauguet (Maurice), typographe, Imprimerie nationale, 30, rue Guilhem, Paris, L.'. « Agni ». Dél.'. jud.'. 1930.
Saul (Jacob), rentier, secrétaire, communauté israélite, C. Lalhorie, Smyrne, 18e, S.'. Chap.'. « Homère », Val.'. Smyrne. Grd.'. Exp.'. 1929.
Saumade (René), employé, 55, rue de Gergovie Paris, 3e, L.'. « Libre Pensée ». Hosp.'. 1934.
Saumont (J.-B.), vérificateur de l'identité, 107, boulevard Gambetta, Hanoï, 18e, L.'. « La Fraternité tonkinoise ». Orat.'. 1926. S.'. Chap.'. « La Fraternité tonkinoise ». Chev.'. Eloq.'. 1930.
Saunier (Henri-Gustave), mécanicien, 14, rue d'Amiens, Rabat, 3e, L.'. « Le Réveil du Moghreb », Rabat. Couv.'. 1930.
Saurat (Georges-Michel-Honoré), négociant, 5, rue Servan, Paris, L.'. « Les Vrais Experts ». Grd.'. Exp.'. 1920.
Saurat (Jean-Léon), instituteur, avenue d'Eysses, Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), L.'. « Le Réveil ». Dél.'. au Cong.'. L.'. Sud 1938.
Sausay (Maurice), directeur d'école, Bonny-sur-Loire (Loiret), L.'. « Philanthropie et Progrès ». Secr.'. 1929.
Sautereau (Jean-Henri), agent d'assurances, 22, avenue Jean-Jaurès, Lyon, 3e, L.'. « Les Amis de la Vérité ». Surv.'. 1935.
Saulhier (François), chef d'atelier, école pratique, Annecy, L.'. « L'Allobroge », Annecy. Vén.'. 1923.
Sauvage (Louis-Raymond), secrétaire administratif de l'union fraternelle des anciens combattants, 23, rue Mespoul, Toulouse, 3e, L.'. « Française des Arts », Toulouse. Secr.'.
Sauvain (Augustin), comptable, avenue Hoche, la Seyne-sur-Mer, L.'. « Le Triomphe de la Concorde ». Hosp.'. 1926.
Sauvan (Charles-Maurice), instituteur, Allan (Drôme), 3e, L.'. « En Avant ». Trés.'. 1927.
Sauvanet (Armand-Gilbert), entrepreneur de fumisterie, 8, rue Amelot, Paris, 3e, L.'. « Etoile polaire ». Surv.'. 1936.
Sauvel (René-Joseph-Jules), docteur vétérinaire, Pnom-Penh (Cambodge), 3e, L.'. « Avenir Khmer ». Secr.'. 1935.
Sauveur, 16, rue de l'Hospice, Eu (Seine-Inférieure), L.'. « Union et Progrès », Eu. Secr.'. 1920.
Sauvignac (Jean-Ariste), instituteur retraité, Saint-Avit-du-Moiron (Gironde), L.'. « Travail et Progrès ». Surv.'. 1920.
Savariau (Pierre), menuisier charpentier, 29 et 41, rue Emile-Zola, Rochefort-sur-Mer, 3e, L.'. « La Démocratie ». Surv.'. 1936.
Savarit (Marcel), percepteur, chemin de la Vallée, Nantes, 3e, L.'. « La Persévérance ». Hosp.'. 1929.
Savary (Roland), ingénieur des travaux publics, Pnom-Penh (Cambodge), 3e, L.'. « Avenir Khmer ». Grd.'. Exp.'. 1929.
Savoyaud (Pierre), conducteur ponts et chaussées, 22, rue Cargnole, Limoges, 3e, L.'. « Les Artistes réunis ». Dél.'. jud.'. 1928.
Sax (Louis), employé assistance publique, hôpital Saint-Antoine, 96, rue de Charenton, Paris, 3e, L.'. « La Rose du Parfait Silence », Paris, L.'. « Evolution économique et Homme libre réunis ». Hosp.'. 1933.
Sazerac de Forge (Abel-Sylvestre), sous directeur de la production agricole, Rabat, L.'. « Enseignement mutuel », Paris, L.'. « La Fraternité marocaine », Rabat. Orat.'. 1933.
Scappa (Hector-Vincent), surveillant des travaux des ponts et chaussées, rue Millesino, villa Scapa, Guelma, 3e, L.'. « La Fraternelle de Kalama », Guelma. Secr.'. 1934.
Scellier (Raymond), instituteur de la Seine. Off.'. de L.'.
Scemama (Alexandre), commerçant, 8, avenue Jules-Gun, Sfax, 3e, L.'. « Le Phare de Tyna », Sfax. Dél.'. jud.'. 1932.
Schambacher (Emile-Alfred), docteur en médecine, 8, avenue d'Alsace, Strasbourg (Bas-Rhin), L.'. « Les Frères unis ». Surv.'. 1935.
Schenderowitch (Paul), docteur en médecine, 11, rue Franklin, Paris, L.'. « Locarno », Paris. Orat.'. 1932.
Schneider (Jacques-Edmond), comptable au crédit municipal, Paris, L.'. « Le Niveau social », Vincennes. Secr.'. 1935.
Schentzle (Théophile), industriel, Aix-en-Othe (Aube), Cons.'. « Etoile de la Haute-Marne », S.'. C.'. « L'Effort ». Grd.'. Gard.'. 1929.
Scherer (René), commis principal à la préfecture de police, 78, avenue Aristide-Briand, Antony (Seine), L.'. « Espérance », Bourg-la-Reine. Dél.'. jud.'. 1933-1934.
Schmidt (Charles), ingénieur mécanicien, rue de Paris, 134, Charenton, L.'. « Amitié », Paris. Dél.'. jud.'. 1933.
Schmitt (Charles), négociant, Bône (Algérie), L.'. « Hippone », Bône. Grd.'. Exp.'. 1920.
Schmitz (Edouard), 50, Fitzrou Street, London, W. I., 3e, L.'. « Hiram », Londres. Exp.'. 1937.
Schneider (Charles), colon, caisse de crédit agricole, rue de Pologne, Fez, L.'. « Eveil berbère », Fez. Trés.'. 1932.
Schneider (Albin), propriétaire, 15, rue Foucauld, Fez, L.'. « Eveil berbère », Fez. Secr.'. 1934.
Schnepp (Jean), représentant de fabriques, 1, boulevard de Belleville, Paris, 3e, L.'. « Union de Belleville », Paris. Hon.'. 1933.
Schnerb (André), négociant, 111, rue du Temple, Paris, 3e, L.'. « Paix, Travail et Solidarité », Paris. Surv.'. 1934.
Schnerb (Paul), négociant, 111, rue du Temple, Paris, L.'. « Paix, Travail et Solidarité », Paris. Grd.'. Exp.'. 1932.
Schoengrun (Emile-Georges), docteur en médecine, 19, avenue Victor-Hugo, Paris, L.'. « La Justice », Paris. Orat.'. 1933.
Schrak (Paul), chef d'atelier, directeur d'usine, 33, rue Ramus, Paris, 3e, L.'. « Amitié ». Hosp. 1933.
Schredelseker (Frédéric-Charles), employé de commerce, 12, rue Victor-Duruy, Paris, 3e, L.'. « La Démocratie maçonnique », Paris. Hon.'. 1934.
Schrumpff (Pierre), docteur en médecine, rue Cheik-Assan, 16, le Caire (Egypte), 3e, L.'. « Le Nil », le Caire. Vén.'. 1929.
Schuster (Raphaël), directeur de bureau de nourrices, 5, rue des Ecouffes, Paris, 3e, L.'. « Avenir ». Hon.'. 1934.
Schutt (Jules), instituteur, 71, boulevard des Belges, Rouen, 3e, L.'. « La Constance éprouvée », Rouen. Surv.'. 1930.
Schutterle (André), industriel, rue des Célestes, Vienne, 30e, L.'. « Concorde et Persévérance », Vienne. Hosp.'. 1931.
Schwab (Jean), libraire, 32, rue Lamarck, Paris, 3e, L.'. Paris. Dél.'. jud.'. 1932.
Schwartz (Henri), directeur d'usine, 34, rue Doudeauville, Paris, 3e, L.'. « La Démocratie maçonnique », Paris. Hosp.'. 1934.
Schwarz (Albert), industriel, 47, rue Victor-Hugo, Bois-Colombes (Seine), L.'. « La Concorde ». Surv.'. 1929.
Schwarz (Isaac), architecte, Nahalash Béniamin, Tel Aviv, L.'. « Barkai ». Trés.'. 1934.
Schweitzer (Eugène), rentier, 74, rue de Verdun, Mulhouse (Haut-Rhin), L.'. « Parfaite Harmonie », Mulhouse. Dél.'. jud.'. 1934.
Schwing (Adolphe), expert comptable, 4, rue Strauss-Durckheim, Strasbourg (Bas-Rhin), L.'. « Les Frères unis », Strasbourg. Trés.'. 1931.
Schwoob (Gaston), propriétaire, rue d'Alsace, Saint-Dié (Vosges), L.'. « Renaissance vosgienne ». Trés.'. 1920.
Scotte (Charles), électricien, 11, rue Forsia, Marseille, 3e, L.'. « Parfaite Sincérité ». Grd.'. Exp.'. 1934.
Sebillon (Ferdinand), chef de service au ministère de la marine, 6, rue Emile-Zola, Saint-Ouen (Seine), 3e, L.'. « Démocratie maçonnique », Paris. Surv.'. 1934.
Sebron (Adrien), professeur, école Michelet, 86, rue Villès-Martin, Saint-Nazaire, 3e, L.'. « Le Trait d'Union », Saint-Nazaire. Surv.'. 1930.
Secretant (Léon-Charles), industriel, rue Reybert, Saint-Claude (Jura), 3e, L.'. « Le Réveil de la Montagne et les Amis du Haut-Jura », Saint-Claude. Hosp.'. 1933.
Seewoosunkur (Daby), maître d'école, Belle-Rose, Rose-Hill, L.'. « La Renaissance », Port-Louis. Vén.'. 1933
Sefai (Ibrahim), employé de commerce, C/O Rechédaki, Mehmet Ernin, Smyrne (Turquie), L.'. « Homère ». Surv.'. 1928.
Segaux (Victor), chef d'institution, 23, rue de l'Avenir « Les Lilas », L.'. « La Démocratie maçonnique », Paris. Vén.'. d'hon.'. 1933.
Seghetti (Amédée), imprimeur, 34, rue du Petit-Puits, Marseille, L.'. « Vérité, Réforme », Marseille. Trés.'. 1930.
Seguela (Alexandre), retraité colonial, Garrac, L.'. « La Fraternité latine », Foix. Surv.'. 1929.
Seguin (Fernand), instituteur, Bayonne, Saint-Etienne, L.'. « La Zélée », Bayonne. Surv.'. 1920.
Seguin (Louis-Henri), receveur des postes, télégraphes et téléphones, Courville (Eure-et-Loir), L.'. « Marceau », Chartres. Surv.'. 1935.
Seguy (Marcel), représentant, 15, rue Paul-Bert, Bagnolet (Seine), 3e, L.'. « France et Colonies », Paris. Grd.'. Exp.'. 1929.
Seiden (Salomon), commis, 152, avenue du Parc, Montréal (Canada), L.'. « Force et Courage », Montréal. Surv.'. 1920.
Selim (Abousléiman), docteur en médecine, Zahle (Grand Liban), L.'. « Etoile du Liban », Zahle. Vén.'. 1935.
Selim (Dana), directeur de la banque française de Syrie, Beyrouth, L.'. « Le Liban », Beyrouth. Vén.'. 1922.
Selim (Nasser-el-Dine), commissaire de police, Zahle (Grand Liban), L.'. « Etoile du Liban », Zahlé. Vén.'. 1932.
Sellier (Raymond), professeur C. C., 5, rue Guy-Ménard, Saint-Denis, L.'. « Amitié ». Surv.'. 1932.
Sellier (Roland-Sylvio), cordonnier, 4, rue Perroy, Etampes, L.'. « Floréal », Etampes. Hosp.'. 1932.
Semac (Sylvain), négociant, 24, rue de Turbigo, Paris, 3e, L.'. « Paix, Travail et Solidarité », Paris, L.'. « Lafayette », Paris. Surv.'. 1931.
Sendral (Raphaël), géomètre principal, Rabat (Maroc), L.'. « Le Réveil du Moghreb ». Grd.'. Exp.'. 1926.
Senegas (Jean), parfumeur, 603, West 140 th. Street, New-York, 3e, L.'. « Atlantide ». New-York. Dél.'. jud.'. 1932.
Senelial (Pierre), employé, 84, rue Gide, Levallois-Perret, L.'. « Les Précurseurs », Clichy. Trés.'. 1929.
Senilhou (Pierre), instituteur, Nanteuil-de-Bourzac (Dordogne), 3e, L.'. « La Ruche des Patriotes », Ribérac. Trés.'. 1935.
Senneville (Arthur), directeur d'atelier, 19, rue Grenéta, Paris, 3e, L.'. « La Libre Pensée ». Hosp.'. 1935.
Sens (André-Olive-Benoît), avocat, cours Bertagna, Bône, L.'. « Hippone », Bône. Dél.'. jud.'. 1930.
Seratzky (Albert), représentant de commerce, 10 *bis*, rue Hoche, Courbevoie (Seine), 18e, L.'. « Les Jacobins », Paris. Vén.'. 1930.
Serbat (Léon-Jean), instituteur, école Barra, Agen (Lot-et-Garonne), 3e, L.'. « Vraie Fraternité », Agen, L.'. « Fraternité », Brive. Dél.'. au Cong.'. L.'. Sud 1937.

Sergenton (Gustave), receveur des contributions indirectes retraité, Hanoï, 3e, L.'. « Travail et Progrès », Sainte-Foy-la-Grande, L.'. « La Fraternité tonkinoise », Hanoï. Surv.'. 1927.

Serpin (René), fonctionnaire, L.'. « Phœbus », Sèvres. Fond.'. Surv.'. 1928.

Serra (Jacques), inspecteur, direction régionale des postes, télégraphes et téléphones, Châlons-sur-Marne, 3e, L.'. « Travail, Liberté et Progrès », Tunis. Surv.'. 1933.

Serre (Jean), restaurateur, 2, rue de Longchamp, Paris, 3e, L.'. « Les Zélés philanthropes », Paris. Surv.'. 1934.

Serre (Jean-Baptiste-Charles), gérant de bains-douches, Boulogne-Billancourt, L.'. « Les Zélés philanthropes », Paris. Off.'. de L.'.

Serre (Marcel), directeur, hôpital psychiatrique, rue de Paris, Auxerre (Yonne), 3e, L.'. « Réveil de l'Yonne », Auxerre. Trés.'. 1926.

Serrepuy (Pierre-Jacques-Jules), employé au Crédit national, 207, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris, 3e, L.'. « La Raison », Paris. Secr.'. 1929.

Serrero (René), agriculteur, Oukacha (Algérie), 3e, L.'. « Le Phare de la Chaouia », Casablanca. M.'. des Cér.'. 1935. L.'. « Union du Zaccar », Miliana.

Serres (Joseph), commerçant, 112, rue de Paris, Sotteville-lès-Rouen (Seine-Inférieure), 3e, L.'. « La Constance éprouvée », Rouen. Grd.'. Exp.'. 1935.

Serret (Alphonse), employé, 63, avenue Ed.-Vaillant, Pantin (Seine), 3e, L.'. « Equité », Pantin. Trés.'. 1934.

Servant (Henri-Victor), employé de chemins de fer, rue Jules-Guesde, Thouars, L.'. « Emancipation thouarsaise », Thouars. Grd.'. Exp.'. 1933.

Servat (Julien-François), mécanicien, compagnie du Port, Beyrouth, 3e, L.'. « Syria », Beyrouth. Grd.'. Exp.'. 1931.

Servel (Pierre), professeur au conservatoire, 13, rue Henri-René, Montpellier (Hérault), L.'. « Egalité, Travail », Trés.'. 1920.

Seurin (Alfred-Albert), commerçant, 6, rue Benoit-Malon, Arcueil (Seine), 18e, L.'. « La Fraternité des Peuples ». Trés.'. 1935.

Seurugues (Emile-Eugène), receveur des postes, télégraphes et téléphones, Meaux, 3e, L.'. « Amis, Solidarité », Meaux. Trés.'. 1929.

Sevanty (Lucien), dessinateur industriel, 8, impasse des Marronniers, Aulnay, L.'. « Raison, Laïcité ». Secr.'. 1935.

Sevelle (Georges), avocat à la cour, 19, rue d'Uzès, Paris, 3e, L.'. « La Fraternité des Peuples ». Secr.'.

Sevin (Louis), employé des postes, télégraphes et téléphones, 360, rue de Cottenchy, Amiens, 3e, « Picardie ». Hosp.'. 1930.

Sewny (Aram), docteur en médecine, 29, rue des Batignolles, Paris, 3e, L.'. « France-Arménie ». Dél.'. jud.'. 1927.

Seynat (François), ferblantier à la cartoucherie, 40, chemin Yusuy, Alger, 3e, L.'. « Bélisaire ». Hosp.'. 1934.

Sfar (Elie), avocat, rue Nationale, Philippeville, 3e, L.'. « Enfants de Mars », Philippeville. Dél.'. jud.'. 1931.

Shakin (Abdul-Djaoued), fonctionnaire, rue Fayçal, Homs, L.'. « Fleur de l'Oronte ». Dél.'. jud.'. 1935.

Sheiban (Abraham-P.), rentier et mécanicien, Souk-el-Gharb, L.'. « Cèdre du Liban », Souk-el-Gharb. Vén.'. 1926.

Siarri (Maurice), employé de banque, Buenos-Ayres, 3e, L.'. « Amie des Naufragés ». Trés.'. 1935.

Sibai (Nassib), fonctionnaire, chef comptable, rue Shayah, Homs, 3e, L.'. « Fleur de l'Oronte ». Trés.'. 1935.

Sibut (Louis), médecin contrôleur des assurances sociales, 139, rue de Sèvres, Paris, 3e, L.'. « Isis Montyon et Conscience et Volonté », Paris. Vén.'. 1928.

Silbrower (Isidore), employé de commerce, Tananarive (Madagascar), 3e, L.'. « France australe ». Dél.'. jud.'. 1936.

Sicard, blanchisseur, Hann, Dakar, L.'. « Etoile occidentale ». Dél.'. jud.'. 1934.

Sicart (Marcel), médecin colonial, Tebourba (Tunisie), 18e, L.'. « Nouvelle Carthage et Salammbô réunies », Tunis, Chap.'. « Nouvelle Carthage et Salammbô ».

Sicaud (Fernand), expert comptable, 6, rue Labrouste, Paris, 3e, L.'. « Les Amis de l'Humanité ». Dél.'. jud.'. 1932.

Sid-Cara (Saïd), instituteur, Philippeville, 3e, L.'. « Enfants de Mars », Philippeville. Arch.'. Bibl.'. 1926.

Sidos (Just-Ernest), chef de cuisine, 31, rue Notre-Dame-de-Nazareth, Paris, 3e, L.'. « Lafayette ». Trés.'. 1935.

Sidoun (Elie), avocat, 23, rue d'Arzew, Oran (Algérie), 3e, L.'. « La Raison ». Dél.'. jud.'. 1927.

Siebert (Louis-Georges-Emile), commis principal des postes, télégraphes et téléphones, Alger, 3e, L.'. « Aurès », Batna. Surv.'. 1933.

Signolas (Hermann), contrôleur, Haïphong (Tonkin). Grd.'. Gard.'. 1924, Chap.'. « Etoile du Tonkin ».

Signoret (Joseph-Claude), instituteur, Seynes, L.'. « Les Arts réunis », Mâcon. Orat.'. 1935.

Sihili Mohamed Solah, interprète auxiliaire, 15, rue de Mogador, Guelma, 3e, L.'. « La Fraternelle de Kalama ». Secr.'. 1930.

Sihol (Adolphe), retraité, route de Villechaud, Cosne, L.'. « Philanthropie et Progrès ». Hosp.'. 1935.

Silvandre (Jean), notaire, Dakar, 3e, L.'. « Etoile occidentale ». Surv.'. 1935.

Silvant (Henri-Léon), transports publics, Valentigney (Doubs), L.'. de New-York. Off.'. de L.'.

Simier (Louis), instituteur en retraite, chemin des Bouchois, 53 *bis*, Angers (Maine-et-Loire), 3e, L.'. « Travail, Perfection et Tendre Accueil réunies ». Hop.'. 1934.

Simitopoulo (Elie-D.), ingénieur civil, 3, place Kyriacou, Athènes, L.'. « Mélès », Smyrne Vén.'. 1927.

Simkin (Mordechaï), industriel, propriétaire, 44, route de Jaffa, Tel-Aviv, L.'. « Barkai ». Dél.'. jud.'. 1931.

Simon (Auguste), L.'. « Réveil charollais », Paray-le-Monial. Dél.'. de L.'. « Le Réveil charollais » au Cong.'. L.'. Est 1931.

Simon (Georges-Meyer), avocat, 19, rue Thiers, Reims, L.'. « Sincérité ». Dél.'. jud.'. 1930.

Simon (Iorge), commerçant, calle Calamarca, N. 3096, Olivos, F. C. C. A., province de Buenos-Ayres, 18e, L.'. « Amis des Naufragés », Buenos-Ayres. Vén.'. 1933.

Simon (Lucien-Antoine), employé, 80, rue d'Hautpoul, Paris, 3e, L.'. « Etienne-Marcel ». Surv.'. 1928.

Simon (Marcel), employé de bureau, 42, rue des Marais, Paris, 3e, L.'. « Voltaire ». Dél.'. jud.'. 1935.

Simon (René), dessinateur, 1, avenue Courteline, Paris, L.'. « Evolution économique et Homme libre réunis ». Hosp.'. 1929.

Simon (Théophile), L.'. d'Aix-les-Bains. Dél.'. de L.'. « Intimité », Aix-les-Bains, au Cong.'. L.'. L.'. Est 1932.

Simoneau (Lucien), professeur, école normale, Bouzaréah, Alger. L.'. « Le Soleil Levant », Alger. Orat.'. 1938.

Simonet (Antonin-Moïse), inspecteur primaire, 61, cours Gambetta, Talence (Gironde), 3e, L.'. « Les Chevaliers de la Fraternité », Bordeaux. Orat.'. 1929.

Simoni (Barthélemy), comptable, port de commerce, Dakar, 3e, L.'. « Etoile occidentale ». Dél.'. jud.'. 1931.

Simonin (Alphonse), instituteur, Hortes (Haute-Marne), 3e, L.'. « Le Roch », Langres. Trés.'. 1935.

Simonin (Félix), comptable, services financiers, Beyrouth (Liban), L.'. « Syria ». Hosp.'. 1929.

Simonin (Victor-Auguste-Vincent), horloger, 60, rue Saint-Jean, Pontoise, L.'. « Amis du Peuple ». Surv.'. 1934.

Simonnet (Emile), employé de mairie, Champigny (Seine), L.'. « Aurore sociale », Alfortville. Grd.'. Exp.'. 1928.

Simounet (Edouard), rédacteur, préfecture, Constantine, L.'. « Cirta ». Orat.'. 1929.

Simpson (F.-W.), employé, Curepipe (Guadeloupe), Trés.'. 1920. L.'. « La Bienfaisance ».

Sinard (René), fourreur, 47, rue de Flandre, Lille, L.'. « Etoile du Nord ». Grd.'. Exp.'. 1932.

Siretta (Alfred-Louis), peintre décorateur, « La Cigalette », chemin Sainte-Marguerite, Nice, 3e, L.'. « La Fraternité internationale écossaise ». Hosp.'. 1934.

Sirmin (Pierre), voyageur de commerce, boulevard Auguste-Sembat, Grenoble, 3e, L.'. « Triple Union et Amitié ». Hosp.'. 1930.

Siron (Charles), agent de publicité, commis de mairie, 16, avenue du Contrevent, Chambéry, L.'. « Espérance savoisienne ». Hosp.'. 1928.

Sitz (Fernand), 4, boulevard Flandin, Paris, L.'. « Victor Hugo ». Dél.' jud.'. 1929.

Skaff (Elias), docteur, Zahle-Mallakat (Liban), L.'. « Etoile du Liban », Zahle. Secr.'. 1931.

(A suivre.)

Liste de fonctionnaires et agents civils ou militaires membres de sociétés secrètes ayant souscrit une fausse déclaration.

(36e liste.)

Andrieu (René-Elie), adjudant-chef pilote de l'armée de l'Air. A appartenu au Grand Orient de France, Loge « Le Réveil du Béarn » de Pau.

Barrot (Hector-Georges-Marie), sous-chef de manutention de la Société nationale des chemins de fer à Marseille. A appartenu au Grand Orient de France, Loge « Vérité, Réforme » de Marseille (Grand Expert de 1936 à 1940).

Bernard (Gabriel-Gérard-Lucien), employé principal de la Société nationale des chemins de fer à Castres. A appartenu au Grand Orient de France, Loges « La Foi maçonnique » de Castres et « Les Amis du Peuple » de Pontoise (18e) (Grand Expert 1935).

Bertrand (Jean), receveur buraliste de 2e classe à Marcay (Indre-et-Loire). A appartenu au Grand Orient de France, Loge « Enfants de Rabelais » de Chinon (18e).

Bouchoux (Jacques-Pierre), substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance d'Arras. A appartenu au Grand Orient de France, Loge « La Fraternité Georges Corneau » de Charleville (4e Délégué Judiciaire 1934-1935).

Cabrol (Aimé-Jules), employé principal de la Société nationale des chemins de fer à Paris. A appartenu au Grand Orient de France, Loge « L'Aurore Sociale » de Troyes et au Suprême Conseil du Rite Ecossais ancien et accepté, Loge de perfection « La Perfection Latine » de Paris (4e).

Charles (Marcel-Bernard), conducteur principal d'autorail de la Société nationale des chemins de fer aux Batignolles. A appartenu au Grand Orient de France, Loge « Les Deux Hémisphères » du Havre (Maître des Cérémonies adjoint 1935).

Cromarty (William), représentant de la Compagnie « Eastern-Telegraph », à Bône (Algérie). A appartenu à la Grande Loge Nationale Indépendante, Loge « Fidelity » de Paris (2e Diacre).

Dalles (Rémi-Jean-Marcel), receveur de l'enregistrement à Montpellier. A appartenu au Grand Orient de France, Loges « Solidarité » de Cherbourg et « Réveil de la Montagne » de Saint-Claude (Délégué Judiciaire 1930 à 1932).

Desevre (Charles), employé principal des services financiers de la Société nationale des chemins de fer à Paris. A appartenu à la Grande Loge de France, Loge « Travail et Lumière » de Charenton (Secrétaire et Garde des Sceaux 1935 et Député et couvreur 1936).

Dhouailly (Gaston), instituteur à Cambrai. A appartenu au Grand Orient de France, Loge « Thémis » de Cambrai (Secrétaire 1935 et 1936).

Ducros (Jean-Eugène), professeur au lycée de Dakar (Afrique occidentale française). A appartenu au Grand Orient de France, Loge « Fraternité » d'Avallon.

Dufour (Robert-Charles), chef de groupe des services financiers de la Société nationale des chemins de fer à Paris. A appartenu au Grand Orient de France, Loge « Voltaire » de Paris (Officier).

Gaume-Pecque (Gilbert-Gabriel), instituteur détaché en Afrique occidentale française). A appartenu à la Grande Loge de France, Loge « La Triade » de Saint-Maur-des-Fossés.

Ladevie (Robert-Pierre), inspecteur-chef des ateliers de la Société nationale des chemins de fer à la Garenne (Seine). A appartenu au Grand Orient de France, Loges « Les Francs Chevaliers de Saint-André d'Ecosse » de Bordeaux et « Science, Conscience et Ernest Renan réunies » de Saint-Brieuc (Orateur 1929).

Lafargue (Sylvain), chef de brigade d'ouvriers de la Société nationale des chemins de fer à la Rochelle. A appartenu au Grand Orient de France, Loge « Emancipation thouarsaise » de Thouars (Secrétaire adjoint 1927).

Lhellez (Georges-Edouard), visiteur du matériel de la Société nationale des chemins de fer à Villeneuve-Saint-Georges. A appartenu à la Grande Loge de France, Loge « Travail et Lumière » de Charenton (Hospitalier 1933 et 1935; Porte Etendard 1934).

Moulins (Georges), contrôleur adjoint des postes, télégraphes et téléphones à Lille. A appartenu à la Grande Loge de France, Loge « La Fidélité » de Lille (4e).

Rouvet (Charles), receveur buraliste de 1re classe à Sauxillanges (Puy-de-Dôme). A appartenu au Grand Orient de France, Loge « Raison et Solidarité » d'Issoire.

Schrack (Robert), gardien de la paix à Paris. A appartenu au Grand Orient de France, Loge « La Raison » de Paris.

Commissariat général à la famille.

ADMINISTRATION CENTRALE ET SERVICES EXTÉRIEURS

Par arrêtés du vice-amiral secrétaire d'Etat auprès du chef du Gouvernement en date du 23 septembre 1942:

M. Villey-Desmeserets (François) est nommé chargé de mission au commissariat général à la famille, à compter du 1er octobre 1942, au traitement mensuel de 4.000 fr.

M. Bertrand (Maurice) est mis en disponibilité, sur sa demande, comme délégué régional à la famille, à compter du 1er octobre 1942, et maintenu dans ses fonctions de chargé de mission adjoint au commissaire général à la famille.

MM. Meyer, de Meaux et Mounier cessent leurs fonctions de délégués régionaux stagiaires à la famille par suppression d'emploi et sont nommés, au 1er octobre 1942, délégués régionaux adjoints, respectivement dans la région parisienne, la région de Lyon et la région de Clermont-Ferrand.

M. Lacaze (Henri) est nommé sur titres délégué régional stagiaire à la famille.

Par arrêté du 23 septembre 1942, les délégués régionaux à la famille sont, à compter du 1er octobre 1942, reclassés comme suit:

Hors classe.

MM. Blandin de Chalain, Maurice Denis, Maurice Bertrand, Adolphe Delmasure, Jean Vialle, Jean Peraud.

1re classe.

MM. Gilbert Royer de Vericourt, Duval-Arnould, Desjobert, Marchal, Quesnel, Gosset.

2e classe.

MM. Arnion, de Bary, Boudet, de La Grandière, Lameignière, Max Maurin, Russier, Tirloy.

3e classe.

MM. Aubrun, de Bouvier, Gadmer, Kergall.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Construction d'une voie urbaine.

Par arrêté du 24 septembre 1942, ont été déclarés d'utilité publique et urgents les travaux à entreprendre dans le département des Bouches-du-Rhône, en application des lois du 11 octobre 1940 et du 30 mai 1941, pour la construction, à Marseille, d'une voie en prolongement de l'autoroute Nord, de Plombières à la place d'Aix.

Médaille d'honneur des épidémies (Algérie).

Par arrêté en date du 24 septembre 1942, la médaille d'or des épidémies a été accordée, à titre posthume, à M. Bey Boumezrag Mohamed, caïd de la commune mixte de Boghari (département d'Alger).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Budget de la Réunion des bibliothèques nationales.

Par arrêté du ministre secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et du ministre secrétaire d'Etat aux finances en date du 5 septembre 1942:

Les prévisions de recettes du budget de la Réunion des bibliothèques nationales pour l'exercice 1941 sont augmentées d'une somme de 103.455 fr.

Les crédits ouverts au budget de la Réunion des bibliothèques nationales pour l'exercice 1941 sont augmentés d'une somme de 103.455 fr.

Remboursement aux inspecteurs régionaux et départementaux de l'enseignement technique de leurs frais de missions et de déplacements.

Par arrêté en date du 11 septembre 1942, l'article 2 du décret du 13 juillet 1926 est ainsi modifié:

« Catégories de fonctionnaires. — 2e groupe, au lieu de: « Inspecteurs régionaux et inspecteurs départementaux de l'enseignement technique hors de leur circonscription », lire: « Inspecteurs régionaux et inspecteurs départementaux de l'enseignement technique ».

Rétribution des professeurs chargés de la préparation pédagogique et aux professeurs chargés de la direction du stage pédagogique des candidats à l'agrégation.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances et le ministre secrétaire d'Etat à l'éducation nationale,

Vu les décrets des 17 mars 1934, 3 juin 1934 et 14 mars 1935;

Vu la loi du 1er décembre 1940 modifiant l'article 9 de la loi du 18 octobre 1919,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'indemnité allouée aux professeurs chargés de la préparation pédagogique des candidats à l'agrégation est fixée à 150 fr. par conférence.

Art. 2. — La direction du stage pédagogique est considérée comme une charge honorifique dont il sera fait mention au dossier des directeurs de stage.

Art. 3. — Le présent arrêté aura effet du 1er octobre 1942.

Fait à Paris, le 19 septembre 1942.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'éducation nationale,
Pour le ministre secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES BOUSQUET.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le ministre:
Le conseiller d'Etat secrétaire général pour les finances publiques,
HENRI DEROY.

Délégations de signature.

Par arrêté en date du 22 septembre 1942, délégation permanente et générale est donnée à M. Georgin, directeur du cabinet du ministre, à l'effet de signer, au nom du ministre secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, tous actes, décisions ou arrêtés, à l'exclusion des décrets.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Georgin, une sous-délégation de même nature est donnée à M. Maurice Gait, directeur adjoint pour la zone non occupée.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du 1er septembre 1942, M. Gornouvel a été nommé régisseur de l'avance de 10.000 fr. instituée par l'arrêté du 22 juillet 1942 pour le payement des menues dépenses du service information propagande du commissariat général aux sports (échelon de Vichy).

Chargé de mission spéciale d'enseignement technique.

Par arrêté en date du 14 septembre 1942, M. Contenot a été nommé chargé de mission d'inspection générale d'enseignement technique, pour une période d'un an, à compter du 1er juillet 1942.

MINISTÈRE DES FINANCES

Décret n° 2866 du 19 septembre 1942 modifiant les limites d'âge de recrutement des classeurs émargeurs de l'administration centrale des finances.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu le décret du 20 novembre 1923 fixant le statut des agents non commissionnés de l'administration centrale des finances, ensemble les décrets postérieurs qui ont complété ou modifié ledit décret;

Sur le rapport du ministre secrétaire d'Etat aux finances,

Décrétons:

Art. 1er. — L'article 3 (premier alinéa) du décret du 20 novembre 1923 est modifié ainsi qu'il suit:

« *Art.* 3. — Les classeurs émargeurs sont recrutés soit parmi les jeunes gens pourvus du certificat d'études primaires ou d'un diplôme en tenant lieu, âgés de quatorze ans au moins et de dix-sept ans au plus, soit parmi les grooms ayant accompli un stage d'au moins un mois dans les bureaux de l'administration centrale et qui font l'objet d'appréciations favorables de leurs chefs de service.

« A titre exceptionnel, les candidats en fonctions à l'administration centrale des finances à la date de publication du présent décret qui ont été recrutés, à titre temporaire, avant l'âge de dix-sept ans, en application des dispositions de l'article 1er (alinéa *a*) du décret du 23 novembre 1939, pourront être nommés classeurs émargeurs ».

Art. 2. — Le ministre secrétaire d'Etat aux finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 19 septembre 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:
Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
PIERRE CATHALA.

Cour des comptes.

Par arrêté en date du 9 septembre 1942, la démission de M. Berthoud (Edouard-Ferdinand-Jacques), conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes, a été acceptée à compter du 1er octobre 1942.

M Berthoud a été nommé conseiller référendaire honoraire.

Tableau complémentaire et rectificatif d'avancement de grade des receveurs buralistes onctionnaires pour l'année 1942.

AVANCEMENT DE CATÉGORIE

Hors classe,

N° 8 Annulé.

1re classe, 1re catégorie.

N° 2 *bis* M. Jalouneix (André), à Cognac-Est (Charente), 23 octobre 1912.

N° 8 *bis* M. Rimbert (Robert), à Dieppe-Ouest (Seine-Inférieure), 15 septembre 1914.

N° 36 *bis* M. Bonnin (Marcel), à Tours-Centre-(Indre-et-Loire), 23 avril 1922.

N° 44 *bis* M. Siron (Jean), à Marmande (Lot-et-Garonne), 12 juin 1923.

1re classe, 3e catégorie.

N° 19 *bis* M. Pierre (Léonce), à Lieuran-les-Béziers (Hérault), 18 novembre 1914.

MINISTÈRE DE L'INFORMATION

Décret n° 2565 du 21 août 1942 complétant et modifiant le décret du 13 novembre 1939 fixant les traitements du personnel de l'administration de la radiodiffusion nationale.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu le décret du 13 novembre 1939 fixant les traitements du personnel de l'administration de la radiodiffusion nationale;

Vu la loi du 28 décembre 1940 portant création et transformation d'emplois à la radiodiffusion nationale;

Vu la loi du 28 juin 1941 portant fixation du budget de l'exercice 1941;

Vu la loi du 31 décembre 1941 fixant les crédits applicables à l'exercice 1942;

Vu la loi du 16 février 1942 relative aux attributions des directeurs à l'administration centrale de la radiodiffusion nationale;

Vu le décret du 4 mars 1942 concernant la nomination des inspecteurs du contrôle et des inspecteurs de la radiodiffusion nationale;

Sur le rapport du ministre secrétaire d'Etat à l'information, du ministre secrétaire d'Etat aux finances et du secrétaire d'Etat à l'information,

Décrétons:

Art. 1er. — Les traitements et les classes que comportent les emplois ci-après à l'administration centrale et dans les services extérieurs et régionaux de la radiodiffusion nationale sont fixés ainsi qu'il suit:

I. — *Administration centrale.*

Sous-directeurs:

Après dix ans de grade	80.000 fr.
Avant dix ans de grade: 75.000, 70.000	65.000

Inspecteurs du contrôle:

1re classe	55.000 fr
2e classe	50.000
3e classe	45.000
4e classe	42.000
5e classe	39.000
6e classe	36.000

Inspecteurs:

1re classe	42.000 fr.
2e classe	39.000
3e classe	36.000
4e classe	33.000
5e classe	30.000
6e classe	26.000
7e classe	22.000

Adjoints administratifs:

1re classe, 1er échelon	30.000 fr.
1re classe, 2e échelon	26.000
1re classe, 3e échelon	22.500
2e classe, 1er échelon	19.000
2e classe, 2e échelon	18.100
2e classe, 3e échelon	17.200
2e classe, 4e échelon	16.300
3e classe, 1er échelon	15.500
3e classe, 2e échelon	14.700
3e classe, 3e échelon	13.900
3e classe, 4e échelon	13.100

Contrôleurs des services centraux techniques:

1re classe, 1er échelon	30.000 fr.
1re classe, 2e échelon	26.000
1re classe, 3e échelon	22.500
2e classe, 1er échelon	19.000
2e classe, 2e échelon	18.100
2e classe, 3e échelon	17.200
2e classe, 4e échelon	16.300
3e classe, 1er échelon	15.500
3e classe, 2e échelon	14.700
3e classe, 3e échelon	13.900
3e classe, 4e échelon	13.100

II. — *Services extérieurs et régionaux.*

Directeur du centre de formation et de perfectionnement du personnel technique et artistique de la radiodiffusion et de la télévision	90.000 fr.
Elèves ingénieurs	13.000 fr.
Directeurs régionaux	64.000 fr.

Art. 2. — Aux emplois de chefs de centre administratif régional de radiodiffusion:

« 1re classe	35.000 fr.
« 2e classe	30.000
« 3e classe	27.000
« 4e classe	24.000 »,

substituer les emplois suivants:

« Chefs des services administratifs régionaux:

« Hors classe (à concurrence de deux postes)	48.000 fr.
« 1re classe	42.000
« 2e classe	39.000
« 3e classe	36.000
« 4e classe	33.000
« 5e classe	30.000 ».

Art. 3. — La répartition des agents entre les différents échelons doit être telle que la dépense totale pour l'ensemble du personnel ne dépasse pas celle qui résulterait de l'application du traitement moyen dans chaque catégorie.

Art. 4. — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret, qui a effet du 1er janvier 1942.

Art. 5. — Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'information, le ministre secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat à l'information sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 21 août 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le chef du Gouvernement,
ministre secrétaire d'Etat à l'information,
PIERRE LAVAL.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
PIERRE CATHALA.

Le secrétaire d'Etat à l'information
PAUL MARION.

Décret n° 2566 du 21 août 1942 fixant les conditions de recrutement et d'avancement des contrôleurs des services centraux techniques.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur le rapport du chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'information, et du ministre secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret du 5 février 1941 fixant les modalités de recrutement, d'avancement et le régime de la discipline du personnel titulaire administratif de l'administration régionale de la radiodiffusion nationale;

Vu le décret du 12 avril 1941 fixant les modalités de recrutement et d'avancement du personnel titulaire technique de l'administration de la radiodiffusion nationale;

Vu la loi du 31 décembre 1941 portant fixation du budget général de l'exercice 1942,

Décrétons:

Art. 1er. — Les contrôleurs des services centraux techniques de la radiodiffusion nationale sont recrutés, par voie du tableau d'avancement, parmi les contrôleurs et vérificateurs des travaux radioélectriques, les contrôleurs et les vérificateurs des postes récepteurs radioélectriques et les contrôleurs des installations radiophoniques.

Art. 2. — Les contrôleurs des services centraux techniques provenant du cadre des vérificateurs et contrôleurs des travaux radioélectriques peuvent postuler les mêmes emplois d'avancement que les vérificateurs des travaux et, s'ils sont au moins à l'échelon de traitement des contrôleurs adjoints des travaux, les mêmes emplois d'avancement que les contrôleurs des travaux.

Les contrôleurs des services centraux techniques provenant du cadre des vérificateurs et contrôleurs des postes récepteurs radioélectriques peuvent postuler les mêmes emplois d'avancement que les vérificateurs des postes récepteurs et, s'ils sont au moins à l'échelon de traitement des contrôleurs adjoints des postes récepteurs, les mêmes emplois d'avancement que les contrôleurs des postes récepteurs.

Art. 3. — Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'information, et le ministre secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 21 août 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le chef du Gouvernement,
ministre secrétaire d'Etat à l'information,
PIERRE LAVAL.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
PIERRE CATHALA.

Décret n° 2456 du 12 août 1942 fixant les échelons de traitement attribués aux fonctionnaires et agents de la radiodiffusion nationale promus à un poste supérieur.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu les décrets des 29 juillet, 1er septembre 1939 et 1er octobre 1941 relatifs à l'organisation de la radiodiffusion nationale;

Vu les décrets des 1er et 13 novembre 1939 fixant les cadres et les traitements du personnel titulaire de l'administration de la radiodiffusion nationale;

Vu les décrets du 5 février 1941 fixant les modalités de recrutement, d'avancement et le régime de la discipline des personnels titulaires de l'administration centrale et de l'administration régionale et du corps des ingénieurs de la radiodiffusion nationale;

Vu la loi du 14 septembre 1941 portant fixation du statut des fonctionnaires:

Vu le décret du 4 février 1942 reportant au 31 décembre 1942 certains délais prévus

par les décrets statutaires du personnel de la radiodiffusion nationale;

Sur le rapport du chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'information, et du ministre secrétaire d'Etat aux finances,

Décrétons:

Art. 1er. — Les fonctionnaires ou agents de la radiodiffusion nationale promus à un grade supérieur sont nommés à l'échelon de leur nouveau grade comportant un traitement égal ou immédiatement supérieur à celui qu'ils occupaient dans le grade précédent.

Toutefois, lorsque la promotion est effectuée dans un échelon comportant un traitement égal à celui du grade précédemment occupé, les intéressés bénéficieront dans l'échelon de leur nouveau grade d'une ancienneté égale à celle qu'ils avaient à l'échelon considéré de leur grade précédent.

Art. 2. — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret.

Art. 3. — Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'information, et le ministre secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Vichy, le 12 août 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le chef du Gouvernement,
ministre secrétaire d'Etat à l'information,
PIERRE LAVAL.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
PIERRE CATHALA.

Décret n° 2330 du 18 août 1942 fixant les conditions de recrutement et d'avancement du fondé de pouvoir de l'agent comptable de la radiodiffusion nationale.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu la loi du 1er octobre 1941 relative à l'organisation de la radiodiffusion nationale;

Vu la loi du 31 décembre 1941 portant fixation du budget général de l'exercice 1942;

Vu le décret du 29 juillet 1939 créant l'administration de la radiodiffusion;

Vu le décret du 1er septembre 1939 portant organisation de l'administration et création du budget annexe de la radiodiffusion nationale;

Vu le décret du 5 février 1941 relatif aux modalités de recrutement, d'avancement et au régime de la discipline du personnel titulaire de l'administration de la radiodiffusion nationale;

Vu le décret du 27 octobre 1941 portant statut de l'agent comptable de la radiodiffusion nationale;

Sur le rapport du chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'information, et du ministre secrétaire d'Etat aux finances,

Décrétons:

Art. 1er. — Le fondé de pouvoir de l'agent comptable de la radiodiffusion nationale est nommé par arrêté du secrétaire d'Etat chargé de la radiodiffusion nationale parmi les candidats ayant reçu l'agrément de l'agent comptable.

Il reçoit délégation de la signature de l'agent comptable de la radiodiffusion nationale dans les conditions prévues par l'article 6 du décret du 27 octobre 1941.

Art. 2. — Le fondé de pouvoir de l'agent comptable est choisi parmi les agents en fonctions à l'agence comptable appartenant aux cadres soit de l'administration de la radiodiffusion nationale, soit des services du Trésor et ayant un traitement soumis à retenues pour pensions civiles au moins égal au traitement de base de rédacteur de 1re classe à l'administration centrale.

En ce qui concerne l'accès aux emplois supérieurs, le poste de fondé de pouvoir de l'agent comptable est assimilé, pour les agents qui proviennent des cadres de la radiodiffusion nationale, à celui de sous-chef de bureau à l'administration centrale.

Lorsque le fondé de pouvoir de l'agent comptable appartient au cadre des services du Trésor, il est placé pour la durée de ses fonctions en service détaché dans les conditions prévues par l'article 33 de la loi du 30 décembre 1913.

Art. 3. — Les traitements et classes attachés à l'emploi de fondé de pouvoir de l'agent comptable sont fixés ainsi qu'il suit:

1re classe	42.000 fr.
2e classe	39.000
3e classe	36.000
4e classe	33.000

Le fondé de pouvoir de l'agent comptable est nommé au traitement égal ou immédiatement supérieur au montant des émoluments budgétaires soumis à retenues pour pensions civiles qu'il percevait au titre de son précédent emploi.

L'avancement a lieu d'une classe à la classe immédiatement supérieure. Cet avancement ne peut être accordé qu'après deux ans au moins d'ancienneté dans la classe.

Art. 4. — Le traitement fixé au présent décret est exclusif de toute gratification.

Aucune indemnité ou avantage accessoire ne peut être attribué au fondé de pouvoir de l'agent comptable que dans les limites et conditions prévues par un arrêté du secrétaire d'Etat chargé de la radiodiffusion nationale et du secrétaire d'Etat aux finances.

Art. 5. — La responsabilité pécuniaire du fondé de pouvoir de l'agent comptable peut être mise en cause lorsque, dans l'exercice de ses fonctions, il a commis une faute lourde de nature à entraîner la responsabilité pécuniaire de l'agent comptable.

Le fondé de pouvoir de l'agent comptable est astreint à fournir un cautionnement de 50.000 fr. Ce cautionnement peut être constitué en numéraire, en rentes de l'Etat ou par l'intermédiaire d'une association française de cautionnement mutuel agréée.

Art. 6. — Le fondé de pouvoir de l'agent comptable est soumis, pour tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions qui précèdent, aux règles d'avancement et au régime disciplinaire du personnel titulaire de la radiodiffusion nationale tels qu'ils résultent du décret du 5 février 1941.

Art. 7. — Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'information, et le ministre secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de l'Etat français.

Fait à Vichy, le 18 août 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le chef du Gouvernement,
ministre secrétaire d'Etat à l'information,
PIERRE LAVAL.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
PIERRE CATHALA.

Radiodiffusion nationale.

Par arrêté en date du 12 septembre 1942, M. Hirailles (Joseph-Marius-Charles), contrôleur de la radiodiffusion nationale à Montpellier, est déclaré démissionnaire d'office, pour fausse déclaration, en application de l'article 5 de la loi du 13 août 1940 portant interdiction des sociétés secrètes.

Par arrêté en date du 15 septembre 1942, M. Emile Courrière, inspecteur du contrôle, a été promu directeur régional de la radiodiffusion nationale, à dater du 1er septembre 1942.

Concours de la radiodiffusion nationale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 septembre 1942: page 3038, 2e colonne, 5e ligne, au lieu de: « 16 Jumete », lire: « 16 Jumere ».

Par arrêté en date du 4 septembre 1942, sont ajoutées, par ordre de mérite, sur la liste des candidates admissibles à l'emploi de sténodactylographe de la radiodiffusion nationale, à la suite du concours ouvert le 4 juin 1942:

17 Cruaud. — 18 Ricklin.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Délégués mineurs.

Par arrêté en date du 9 septembre 1942, M. Laberine est désigné pour remplir les fonctions de délégué suppléant à la sécurité des ouvriers mineurs dans la circonscription de Messeix, en remplacement de M. Langourieux, décédé.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COMMUNICATIONS

Liste, par ordre de mérite, des élèves ayant satisfait aux examens de sortie de l'école polytechnique en 1942.

SOUS-PROMOTION A

MM.
1 Regard (M.-A.).
2 Lagabrielle (J.-A.).
3 Seeuws (J.-P.-E.).
4 Pasquet (A.-P.).
5 Fuzeau (M.-J.-M.).
6 Wilbois (M.-M.-J.).
7 Tillol (A.-J.-B.).
8 Guillot (R.-H.-E.).
9 Lefebvre (C.-J.-M.).
10 Belfort (R.-F.-J.-E.).
11 Prud'homme (A.-J.-L.).
12 Chevrier (C.-L.).
13 Vogelweith (L.-P.-B.).
14 Plent (A.-J.).
15 Délappe (P.-N.-J.).
16 Weill (E.).
17 Servières (R.-P.).
18 Etesse (J.-A.).
19 Nesterenko (G.).
20 Boscher (R.-V.).
21 Tison (J.-A.).
22 Illien (J.-R.).
23 Bès (J.-B.-G.-V.).
24 Cavé (R.-A.-J.).
25 Suzor (F.-H.-L.).
26 Chanire (J.).
27 Barth (J.-M.-H.).
28 D'Ainval (H.-M.-C.-A.).
29 Forest (P.-C.-A.).
30 Tanter (H.).
31 Brichler (M.-H.-M.).
32 Bidaut (J.).
33 Chambre (A.-G.).
34 Ollivier (J.-G.).
35 Huet (Y.-C.-M.).
35 *bis* Schwartz (B.).
36 Thélu (J.-F.-A.).
37 Cadet (M.).
38 Fouquet (C.-M.-H.-C.).
39 Lacroix (J.-M.-M.).
40 Taconet (J.-P.-H.-M.).
41 Rallion (P.-L.-R.-A.).
42 Korleau (J.-J.).
43 Rouyrre (P.-G.-Y.
44 Sourdeau (J.-J.-A.).
45 Roger (J.-J.-A.).
46 Vavasseur (A.-G.).
46 *bis* Lévy (R.-I.).
46 *ter* Polack (F.-R.).
47 Alexandre (J.).
48 Gaudillot (L.-A.).
49 Chesnais (A.-H.-R.).
50 Martin (R.-H.).
51 D'Herbemont (R.-S.-M.-G.-B.).
52 Grolée (J.-E.-M.).
53 Durand (J.-C.-A.-E.).
54 Raichlen (P.).
55 Dupuis (J.-C.-A.).
56 De Waroquier de Puel-Parlan (A.-M.-C.).
57 Segretain (Y.-F.-G.-M.).
58 Lignon (J.-J.-L.).
59 Fraisse (G.-L.-R.).
60 Muller (E.-A.).
61 Sadoulet (M.-A.-A.).
62 Rombout (E.-G.-G.).
63 Dhuin (J.-F.).
64 Thierry d'Argenlieu (G.-P.-C.-M.).
65 Etienne (P.-H.).
66 Pélissier (R.-J.-C.).
67 Comminot (J.-P.).
68 Vigneron (J.-M.-J.).
69 Clavairolle (A.-A.).
70 Puillandre (J.).
71 Brassaud (G.-P.).
72 Poirier (A.-A.).
73 Bernard (V.-L.).
74 Granboulan (R.-E.-X.).
75 Idé (R.-G.-L.).
76 De La Pomélie (M.-M.-F.-J.).
77 Mermod (L.-P.-E.).
78 Bayle (P.-A.).
79 Goulounès (N.).
80 Vassort (L.-A.-H.-E.).
81 Lemoine (M.).
82 Folacci (A.).

83 Fréchon (F.-A.).
84 Cartoux (E.-P.).
85 Soulas (R.-A.-A.).
86 Planque (J.-J.-M.).
87 Debomy (R.-A.-P.).
88 Duval (J.-G.).
89 Cartier (J.-E.-F.).
90 Braunstein (B.).
91 Ballerin (J.-P.).
92 Barginet (P.).
93 De Brisoul (B.-M.-S.-A.).
94 Poujade (A.).
95 Heulhard de Montigny (E.-A.-M.).
96 Hardy (H.-G.).
97 Godin (J.-J.).

SOUS-PROMOTION B

MM.
1 Murard (R.-M.).
2 Gardent (P.-E.).
3 Vuillot (J.-A.).
4 Jean (P.-J.-B.-J.).
5 Girault (P.-F.-R.).
5 *bis* Albagli (S.).
6 Grattesat (G.-M.-J.).
6 *bis* Halbronn (G.-M.).
7 Tourasse (M.-L.).
7 *bis* Bonitzer (J.-G.).
8 Gempp (A.-M.-J.).
9 Leclercq (R.-L.-H.).
10 Graste (M.-H.).
11 Delattre (H.-P.-J.).
11 *bis* Moatti (A.-J.-E.).
12 Blanchi (J.-J.).
13 Galineau (A.-P.-G.).
14 Lacroix (J.-L.).
15 De Mas Latrie (M.-J.-M.-L.-D.).
16 Doumenc (R.-A.-M.).
17 Arquié (G.-R.-A.).
18 Yerle (R.-J.).
19 Gervais de Rouville (M.-A.).
20 Maillard (L.-P.).
21 Bégni (P.-F.-A.).
21 *bis* Asher (S.-M.).
22 Bouyssonnie (J.-P.).
23 Foch (J.-P.-R.).
24 Michel (J.-A.-M.).
24 *bis* Devilez (A.-J.-P.-C.-M.).
25 Picard (J.-M.-E.).
26 Miroir (J.-A.-L.).
27 Raynaud (R.-M.-M.).
28 Chavigner (A.-C.).
29 Thépot (J.-J.).
30 Albert (H.-F.-A.).
31 Loisel (R.-P.-V.).
31 *bis* Dielschy (A.-P.-M.).
32 Domain (L.-M.-G.-A.).
33 Bied-Charreton (F.-M.-C.).
34 Eymard-Duvernay (P.-M.-F.).
35 Matthys (G.-H.-E.).
36 Lerognon (H.-A.-C.).
37 Joneaux (P.-A.).
38 Tessier (M.).
39 Bour (C.-F.).
40 Hannart (M.-G.-L.-J.).
41 Delaunay (R.-F.).
42 Bénas (J.-M.-J.).
43 Lecompte (R.-E.-P.).
44 Gombert (M.-A.).
45 Lapierre (A.).
46 Michel (P.-F.-P.).
47 Mirjaville (H.-D.-L.).
48 Boit (R.-A.-E.).
49 Simillon (P.-E.-E.).
50 Lenders (P.-H.).
51 Neuve-Eglise (J.-A.-A.-E.).
52 Naslin (P.).
53 Fabry (P.-M.-S.).
54 Delpont (M.).
55 Domergue (P.-M.).
56 Dubouil (G.-J.-P.).
57 Marion (P.-J.-L.).
57 *bis* Bloch (G.-P.).
58 Delyon (G.).
59 Berquin (J.-A.).
60 Marié (G.-R.-P.).
61 Leulier (J.-A.-J.).
62 Babaud (J.-G.).
63 Garnier (J.-L.).
64 Kemlin (G.-L.-M.).
65 Meignen (R.).
66 Branciard (J.-M.-L.).
67 Van de Velde (A.-L.-G.).
68 Jourdain de Thieulloy (B.-J.-B.-M.-F.).
69 Petit (L.-A.).
70 Fauvarque (R.-J.-J.-A.).
71 Duvochel (P.-H.-A.).
72 Walch (M.-J.-J.-M.).
73 Déjou (A.).
74 Vialet (F.).
75 Stévenin (M.).
76 Perrier (A.-A.-L.).
77 Davy (B.).
78 Debout (E.-L.-A.).
79 Boudet (A.-A.-C.).
80 Bénard (J.-A.-G.).
81 Féron (J.-A.).
82 Pauly (J.-J.-M.).
83 De Corlieu (J.-L.-A.).
84 Nouailhetas (A.-L.-E.).
85 Lamit (M.-J.-B.).
86 Aunrince (A.).
87 Lefort des Ylouses (R.-A.).
88 Lemoine (R.-L.-G.).
89 Elov (J.-H.-J.-J.).
90 Matrot (L.-R.-O.).
91 Conil-Lacoste (J.-M.-C.-H.).
92 Bechet de Balan (J.-E.-L.).
93 Souchot (J.-C.).
94 Rolland de Chambaudoin d'Erceville (C.).

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

Sociétés étrangères.

La Compagnie des chemins de fer du Nord de l'Espagne, société ayant son siège à Madrid, est, à partir du 6 août 1942, désabonnée au timbre pour 50.000 obligations 3 p. 100, 4e hypothèque, d'une valeur nominale de 500 francs, nos 1 à 50000.

Le timbrage des titres au comptant sera effectué gratuitement à condition que la formalité soit requise dans le délai d'un an à compter de la publication du présent avis.

Ministère des finances.

LOTERIE NATIONALE 1942

TIRAGE DE LA QUINZIÈME TRANCHE

Le tirage de la quinzième tranche de la loterie nationale 1942 a eu lieu le jeudi 24 septembre 1942, à Rennes, au Théâtre Municipal, à vingt heures.

	SERIE A	SERIE B
Le billet portant le numéro **633.757** gagne.....	**Cinq millions.**	**Un million.**
Le billet portant le numéro **044.000** gagne.....	**Un million.**	200.000 fr.
Le billet portant le numéro **056.299** gagne.....	**Un million.**	200.000 fr.
Le billet portant le numéro **310.805** gagne.....	**Un million.**	200.000 fr.
Le billet portant le numéro **554.253** gagne.....	**Un million.**	200.000 fr.
Le billet portant le numéro **052.383** gagne.....	500.000 fr.	100.000 fr.
Le billet portant le numéro **514.895** gagne.....	500.000 fr.	100.000 fr.
Le billet portant le numéro **551.838** gagne.....	500.000 fr.	100.000 fr.
Le billet portant le numéro **569.026** gagne.....	500.000 fr.	100.000 fr.
Le billet portant le numéro **581.040** gagne.....	500.000 fr.	100.000 fr.
Le billet portant le numéro **683.992** gagne.....	500.000 fr.	100.000 fr.
Le billet portant le numéro **764.177** gagne.....	500.000 fr.	100.000 fr.
Le billet portant le numéro **773.507** gagne.....	500.000 fr.	100.000 fr.
Tous les billets se terminant par **65.385** gagnent.	75.000 fr.	50.000 fr.
Tous les billets se terminant par: **76.255 79.188 82.027 95.195** gagnent.	20.000 fr.	25.000 fr.
Tous les billets se terminant par: **12.664 41.017 43.138 60.008 90.264** gagnent.	12.000 fr.	25.000 fr.
Tous les billets se terminant par **6.978** gagnent.	8.000 fr.	20.000 fr.
Tous les billets se terminant par **7.873** gagnent.	6.000 fr.	15.000 fr.
Tous les billets se terminant par: **6.035 9.535** gagnent.....	4.000 fr.	10.000 fr.
Tous les billets se terminant par: **1.738 4.926** gagnent.....	2.000 fr.	7.500 fr.
Tous les billets se terminant par **437** gagnent.....	1.000 fr.	4.000 fr.
Tous les billets se terminant par **28** gagnent.....	500 fr.	1.000 fr.
Tous les billets se terminant par **0** gagnent.....	220 fr.	220 fr.
Tous les billets se terminant par **9** gagnent.....	110 fr.	110 fr.

PAYEMENT DES LOTS

Le service de la Dette publique (pavillon de Flore, à Paris) payera à vue, par chèque barré, au porteur ou à ordre ou par virement de compte:

1° A compter du 25 septembre 1942, les lots de 1.000 fr., de 500 fr., de 220 fr. et de 110 fr.;

2° A partir du 1er octobre 1942, les lots de 2.000 fr. et au-dessus.

Il acceptera en dépôt, à partir du 1er octobre 1942, les billets gagnant les lots de 2.000 fr. et au-dessus dont le payement sera demandé en numéraire et assuré le lendemain à la paierie générale.

La recette centrale des finances de la Seine, la paierie générale de la Seine, la trésorerie générale du Puy-de-Dôme, à Clermont-Ferrand, payeront, à partir du 25 septembre 1942, les lots de 1.000 fr., de 500 fr., de 220 fr. et de 110 fr.

Les caisses publiques désignées ci-après:

Trésoreries générales, recettes des finances, recettes-perceptions et perceptions;
Bureaux de poste des chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton et tous autres suffisamment importants désignés à cet effet;
Trésoreries générales, paieries principales et paieries de l'Algérie;
Trésoreries générales de la Tunisie et du Maroc,

payeront, à partir du 2 octobre 1942, les lots de 1.000 fr., de 500 fr., de 220 fr. et de 110 fr. Pour les autres lots, les billets gagnants seront déposés à la recette centrale des finances de la Seine, ou aux caisses publiques désignées ci-dessus, contre récépissé, à compter de la même date, et le payement aura lieu à partir du quinzième jour suivant le dépôt.

Les billets gagnants présentés en payement après le 24 mars 1943 seront annulés. Seront annulés également les billets déposés pour vérification au plus tard à cette date, mais dont le payement aura été demandé après le 24 mai 1943.

(Règlement inséré au *Journal officiel* du 16 mai 1942.)

Vichy. — Imprimerie spéciale. — *Le Directeur des Journaux officiels:* R. Bayon-Targe.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS ET DANS SES SUCCURSALES
Comptes chèques postaux 1.014.00, *Paris.* — 264.71, *Limoges.*

L'administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

Société Immobilière du numéro 12, avenue Bosquet

SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL: 300.000 FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 1, RUE REMBRANDT, PARIS

Obligations de 500 *fr.* 4 1/2 0/0 1932.

Tirage d'obligations du 18 août 1942.

N°s 22 231 269 379 384 495 497.

Ces titres sont remboursables à cinq cents francs, à partir du 1er septembre 1942, à la caisse de M. Olivier, 1, rue Rembrandt, à Paris.

Les obligations n°s 19 et 535 sorties au tirage du 18 juillet 1939 ne sont pas encore remboursées.

Le conseil d'administration.

Energie Electrique de l'Ouest de la France

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30.360.000 FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 8, RUE DE PENTHIÈVRE, PARIS (8e)
R. C.: 41194.

OBLIGATIONS DE 1.000 FRANCS 5 0/0 1930.

Liste des 467 obligations sorties au tirage du 1er octobre 1942.

14	34	41	44	85	90	99	102
110	129	135	171	259	280	290	300
343	402	423	425	450	479	507	527
529	565	574	576	577	578	581	613
618	629	640	677	682	684	694	710
720	722	723	728	733	742	743	744
801	815	818	821	822	831	835	838
841	858	864	863	869	871	875	877
893	896	902	921	932	934	946	973
999	1.001	1.007	1.011	1.024	1.048	1.052	1.056
1.058	1.066	1.080	1.085	1.091	1.101	1.104	1.119
1.125	1.138	1.143	1.144	1.156	1.163	1.166	1.168
1.175	1.176	1.178	1.182	1.185	1.193	1.214	1.228
1.232	1.234	1.301	1.306	1.320	1.322	1.323	1.324
1.326	1.331	1.332	1.337	1.353	1.370	1.385	1.408
1.450	1.457	1.481	1.483	1.495	1.503	1.506	1.507
1.516	1.520	1.521	1.527	1.528	1.537	1.538	1.539
1.540	1.604	1.605	1.606	1.608	1.619	1.634	1.640
1.644	1.646	1.647	1.648	1.651	1.654	1.673	1.679
1.681	1.687	1.693	1.701	1.715	1.716	1.719	1.725
1.741	1.763	1.917	1.924	1.943	1.975	1.980	1.982
1.983	1.984	2.024	2.060	2.062	2.077	2.110	2.122
2.187	2.142	2.165	2.172	2.178	2.216	2.254	2.257
2.270	2.277	2.286	2.311	2.322	2.367	2.377	2.379
2.385	2.422	2.423	2.432	2.444	2.448	2.451	2.452
2.454	2.478	2.490	2.499	2.501	2.504	2.513	2.516
2.534	2.539	2.543	2.551	2.556	2.556	2.562	2.632
2.674	2.704	2.706	2.709	2.715	2.726	2.728	2.733
2.751	2.812	2.835	2.840	2.858	2.865	2.904	2.906
2.929	2.931	2.947	2.978	2.983	3.006	3.007	3.023
3.054	3.057	3.062	3.063	3.066	3.070	3.073	3.075
3.084	3.091	3.092	3.100	3.115	3.116	3.160	3.167
3.174	3.176	3.179	3.185	3.195	3.198	3.204	3.220
3.222	3.227	3.236	3.244	3.247	3.260	3.262	3.267
3.273	3.279	3.284	3.297	3.307	3.312	3.322	3.326
3.354	3.357	3.359	3.361	3.370	3.372	3.378	3.399
3.417	3.440	3.450	3.481	3.482	3.483	3.488	3.492
3.518	3.521	3.522	3.528	3.543	3.548	3.549	3.551
3.555	3.559	3.573	3.577	3.597	3.603	3.614	3.615
3.617	3.618	3.619	3.621	3.623	3.624	3.625	3.628
3.635	3.639	3.646	3.650	3.651	3.659	3.660	3.663
3.664	3.666	3.668	3.672	3.674	3.676	3.677	3.732
3.734	3.735	3.766	3.819	3.830	3.847	3.850	3.853
3.856	3.857	3.864	3.865	3.867	3.869	3.875	3.883
3.898	3.904	3.930	3.934	3.939	3.942	3.943	3.946
3.951	3.952	3.954	3.955	3.956	3.963	3.966	3.969
3.976	3.983	3.984	3.985	3.988	3.996	3.999	4.116
4.172	8.004	8.006	8.015	8.021	8.027	8.044	8.071
8.073	8.081	8.082	8.086	8.088	8.090	8.350	8.358
8.364	8.377	8.380	8.385	8.386	8.387	8.388	8.416
8.418	8.421	8.423	8.430	8.433	8.438	8.445	8.448
8.449	8.455	8.457	8.463	8.500	8.501	8.502	8.504
8.508	8.520	8.531	8.546	8.550	8.559	8.560	8.570
8.572	8.576	8.577	8.593	8.637	8.660	8.663	8.665
8.676	8.685	8.691	8.695	8.697	8.701	8.702	8.707
8.708	8.714	8.715	8.721	8.727	8.728	8.741	8.742
8.744	8.746	8.755	8.756	8.766	8.767	8.773	8.778
8.790	8.797	8.802	8.819	8.943	8.949	8.988	8.990
9.002	9.005	9.561					

Ces obligations seront remboursables à dater du 1er octobre 1942, coupon au 1er avril 1943 attaché, dans les banques suivantes:

Crédit de l'Ouest, 13, boulevard Haussmann, Paris, et dans ses succursales et agences; Electro-Crédit, 12, rue de La Baume, Paris; Union des mines, 9, rue Louis-Murat, Paris; Société parisienne de banque, 48, rue des Petits-Champs, Paris.

Liste des obligations sorties au tirage du 1er avril 1942 et non encore remboursées.

123	169	178	229	237	283	419	438
439	475	498	610	656	676	679	696
927	980	989	1.000	1.047	1.055	1.075	1.094
1.097	1.127	1.132	1.154	1.155	1.169	1.183	1.215
1.223	1.226	1.248	1.318	1.338	1.364	1.365	1.372
1.380	1.477	1.484	1.518	1.546	1.609	1.649	1.653
1.656	1.660	1.663	1.689	1.717	1.899	2.232	2.943
3.060	3.223	3.233	3.305	3.314	3.327	3.339	3.377
3.379	3.384	3.392	3.403	3.408	3.426	3.427	3.428
3.438	3.463	3.490	3.512	3.544	3.547	3.526	3.540
3.562	3.564	3.574	3.607	3.641	3.772	3.813	3.866

Les amortissements antérieurs ont été effectués par rachats en Bourse.

SOCIÉTÉ ANONYME
DU
Chemin de Fer d'Epernay à Romilly

Tirage au sort du 24 mars 1942 des obligations 3 0/0 1870 remboursables par 500 fr., sous déduction de l'impôt, à partir du 1er septembre 1942, à la Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, à Paris.

1° 139 *obligations de la* 1re *série* (72e *tirage*).

68	117	166	168	193	256	288	303
364	402	430	621	673	785	839	842
895	925	973	1.155	1.217	1.228	1.509	1.709
1.707	1.717	1.770	1.771	1.784	1.916	1.933	1.974
2.115	2.164	2.180	2.184	2.245	2.318	2.357	2.441
2.454	2.455	2.457	2.478	2.579	2.672	2.713	2.742
2.746	2.917	3.000	3.163	3.192	3.295	3.469	3.478
3.714	3.755	3.791	3.801	3.832	3.849	3.911	3.949
3.981	4.094	4.108	4.202	4.355	4.354	4.413	4.500
4.463	4.537	4.630	4.691	4.917	5.077	5.103	5.118
5.313	5.576	5.693	5.796	5.803	5.819	5.839	5.855
5.871	5.977	6.051	6.109	6.142	6.316	6.351	6.399
6.516	6.578	6.579	6.603	7.024	7.080	7.135	7.137
7.252	7.298	7.369	7.467	7.770	7.925	7.971	8.004
8.174	8.223	8.279	8.351	8.382	8.396	8.412	8.416
8.456	8.529	8.552	8.616	8.635	8.669	8.752	8.754
8.776	8.795	8.815	8.947	9.003	9.240	9.337	9.364
9.438	9.850	9.911					

2° 51 *obligations de la* 2e *série* (38e *tirage*).

10.136	10.276	10.286	10.323	10.495	10.581	10.590	
10.638	10.714	10.797	10.853	11.009	11.039	11.040	
11.042	11.158	11.259	11.383	11.440	11.634	11.680	
11.727	11.733	11.763	11.847	11.849	11.861	11.906	
11.916	12.039	12.192	12.211	12.245	12.293	12.411	
12.413	12.474	12.475	12.611	12.650	12.680	12.681	
12.682	12.759	12.890	12.944	12.947	12.977	13.098	
13.113	13.247						

N. B. — Les obligations suivantes de la première série n'ont pas encore été présentées à l'encaissement:

N° 4.010, remboursable depuis le 1er septembre 1921.

N° 1.588, remboursable depuis le 1er septembre 1936.

N°s 127 et 5.476, remboursables depuis le 1er septembre 1939.

N°s 1.551 et 2.410, remboursables depuis le 1er septembre 1940.

N°s 1.395, 4.102, 1.574, 2.492 et 4.600, remboursables depuis le 1er septembre 1941.

Société des Forces Motrices du Plateau Central

CAPITAL: 40 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 20, RUE D'ATHÈNES, A PARIS
R. C.: Seine 245825 B.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de 10.000 obligations 4 1/4 0/0 1942 de 5.000 fr. nominal amortissables en 30 ans (séries de 10 titres).

NUMÉRO de l'amortissement	DATE	NOMBRE de titres amortis chaque année.
1	1er septembre 1943....	170
2	— 1944....	170
3	— 1945....	180
4	— 1946....	200
5	— 1947....	200
6	— 1948....	210
7	— 1949....	220
8	— 1950....	230
9	— 1951....	240
10	— 1952....	250
11	— 1953....	260
12	— 1954....	270
13	— 1955....	280
14	— 1956....	290
15	— 1957....	310
16	— 1958....	320
17	— 1959....	330
18	— 1960....	340
19	— 1961....	360
20	— 1962....	380
21	— 1963....	390
22	— 1964....	410
23	— 1965....	430
24	— 1966....	450
25	— 1967....	450
26	— 1968....	480
27	— 1969....	510
28	— 1970....	530
29	— 1971....	550
30	— 1972....	580
	Total.....	10.000

(*Supplément.* — **Fin.**)

COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 115.000.000 DE FRANCS

52, RUE D'ANJOU, PARIS (8e)

Liste des obligations 3 0/0 1859 à 1912 sorties au tirage du 19 août 1942.

701 à 710 — 751 à 760 — 1.261 à 270 — 1.391 à 400 — 1.771 à 780 — 2.361 à 370 — 2.941 à 950 — 3.311 à 320 — 3.891 à 900 — 3.901 à 910 — 4.201 à 210 — 4.481 à 490 — 5.071 à 080 — 6.191 à 200 — 6.531 — 6.535 à 540 — 6.921 à 930 — 8.301 à 310 — 8.721 à 726 — 8.730 — 9.081 à 090 — 9.281 à 290 — 9.311 à 320 — 9.421 à 430 — 10.171 à 180 — 10.331 à 340 — 10.381 à 390 — 11.021 à 030 — 11.061 à 070 — 12.191 à 200 — 13.181 à 190 — 13.511 à 520 — 13.981 à 990 — 14.081 à 090 — 14.501 à 510 — 14.701 à 710 — 15.611 à 650 — 15.671 à 680 — 15.711 à 720 — 15.971 à 980 — 16.161 à 170 — 16.371 à 380 — 16.681 à 690 — 16.731 à 740 — 16.981 à 990 — 17.241 à 250 — 17.465 à 470 — 18.281 à 290 — 18.571 à 580 — 19.041 à 050 — 19.301 à 310 — 20.701 à 710 — 20.751 à 760 — 21.261 à 270 — 21.391 à 400 — 21.771 à 780 — 22.361 à 370 — 22.941 à 950 — 23.311 à 320 — 23.891 à 900 — 23.901 à 910 — 24.201 à 210 — 24.481 à 490 — 25.071 à 080 — 26.191 à 200 — 26.531 — 26.535 à 540 — 26.921 à 930 — 28.301 à 310 — 28.721 à 726 — 28.730 — 29.081 à 090 — 29.281 à 290 — 29.311 à 320 — 29.421 à 430 — 30.171 à 180 — 30.331 à 340 — 30.381 à 390 — 31.021 à 030 — 31.061 à 070 — 32.191 à 200 — 33.181 à 190 — 33.511 à 520 — 33.981 à 990 — 34.081 à 090 — 34.501 à 510 — 34.701 à 710 — 35.641 à 650 — 35.671 à 680 — 35.711 à 720 — 35.971 à 980 — 36.161 à 170 — 36.371 à 380 — 36.681 à 690 — 36.731 à 740 — 36.981 à 990 — 37.241 à 250 — 37.465 à 470 — 38.281 à 290 — 38.571 à 580 — 39.041 à 050 — 39.301 à 310 — 40.011 à 020 — 40.391 à 400 — 41.171 à 180 — 41.481 à 490 — 41.951 à 960 — 42.211 à 220 — 42.501 à 510 — 42.631 à 640 — 42.701 à 710 — 42.861 à 870 — 43.101 à 110 — 43.891 à 900 — 44.091 à 100 — 44.321 à 330 — 45.011 à 020 — 45.611 à 650 — 45.781 à 790 — 45.931 à 940 — 46.291 à 300 — 46.781 à 790 — 47.571 à 580 — 48.471 à 480 — 49.511 à 520 — 49.561 à 570 — 49.701 à 710 — 49.821 à 830 — 50.391 à 400 — 51.441 à 450 — 51.761 à 770 — 51.821 à 830 — 52.051 à 060 — 52.621 à 630 — 52.761 à 770 — 53.311 à 320 — 54.171 à 180 — 54.511 à 520 — 54.651 à 660 — 55.051 à 060 — 55.071 à 080 — 55.561 à 570 — 56.071 à 080 — 56.121 à 130 — 56.341 à 350 — 56.661 à 670 — 56.761 à 770 — 56.851 à 860 — 56.981 à 990 — 57.111 à 120 — 57.651 à 660 — 57.761 à 770 — 57.811 à 820 — 57.891 à 900 — 57.941 à 950 — 58.061 à 070 — 59.011 à 020 — 59.131 à 140 — 59.601 à 610.

60.851 à 860 — 61.241 à 250 — 61.271 à 280 — 61.721 à 730 — 61.851 à 860 — 62.041 à 050 — 62.051 à 060 — 62.321 à 330 — 62.581 à 590 — 62.651 à 660 — 62.771 à 780 — 62.991 à 63.000 — 63.331 à 340 — 63.521 à 530 — 63.531 à 540 — 63.731 à 740 — 64.241 à 250 — 64.251 à 260 — 64.541 à 550 — 65.911 à 920 — 66.931 à 940 — 67.281 à 290 — 68.151 à 160 — 68.281 à 290 — 68.421 à 430 — 69.931 à 940 — 70.101 à 110 — 70.561 à 570 — 70.881 à 890 — 71.841 à 850 — 71.871 à 880 — 72.181 à 190 — 72.711 à 720 — 72.721 à 730 — 73.281 à 290 — 73.371 à 380 — 73.531 à 540 — 73.611 à 650 — 73.811 à 820 — 73.831 à 840 — 74.601 à 610 — 75.151 à 160 — 75.281 à 290 — 75.501 à 510 — 75.541 à 550 — 75.641 à 650 — 75.911 à 920 — 76.501 à 510 — 76.591 à 600 — 76.871 à 880 — 76.881 à 890 — 77.911 à 920 — 79.301 à 310 — 79.681 à 690 — 81.661 à 670 — 81.821 à 830 — 82.421 à 430 — 82.891 à 900 — 83.141 à 150 — 84.611 à 620 — 84.731 à 740 — 85.511 à 520 — 85.581 à 590 — 85.751 à 760 — 86.021 à 030 — 86.041 à 050 — 86.221 à 230 — 86.331 à 340 — 86.721 à 730 — 87.351 à 360 — 87.841 à 850 — 87.891 à 900 — 88.181 à 190 — 88.351 à 360 — 88.461 à 470 — 89.501 à 510 — 89.651 à 660 — 89.791 à 800 — 89.861 à 870 — 89.981 à 990 — 90.281 à 290 — 90.601 à 610 — 91.771 à 780 — 91.851 à 860 — 91.871 à 880 — 92.021 à 030 — 92.071 à 080 — 92.551 à 560 — 93.031 à 040 — 93.621 à 630 — 94.081 à 090 — 94.401 à 410 — 94.451 à 460 — 94.471 à 480 — 94.571 à 580 — 94.861 à 870 — 95.131 à 140 — 95.181 à 190 — 95.571 à 580 — 95.981 à 990 — 96.101 à 110 — 96.181 à 190 — 96.551 à 560 — 96.841 à 850 — 97.121 à 130 — 97.171 à 180 — 97.481 à 490 — 98.901 à 910 — 99.261 à 270 — 100.531 à 540 — 100.651 à 660 — 101.021 à 030 — 101.081 à 090 — 101.261 à 270 — 101.431 à 440 — 101.481 à 190 — 101.661 à 670 — 103.801 à 810 — 104.191 à 200 — 104.411 à 420 — 104.531 à 540 — 104.791 à 800 — 104.941 à 950 — 105.261 à 270 — 105.501 à 510 — 105.991 à 106.000 — 106.381 à 390 — 106.461 à 410 — 106.511 à 420 — 106.561 à 570 — 107.561 à 570 — 107.681 à 690 — 107.761 à 770 — 107.801 à 810 — 107.901 à 910 — 107.921 à 930 — 108.311 à 320 — 109.581 à 590 — 109.591 à 600 — 109.981 à 990 — 110 151 à 160 — 111.541 à 550 — 111.741 à 750 — 112.111 à 120 — 112.461 à 470 — 112.481 à 490 — 113.161 à 170 — 113.181 à 190 — 113.871 à 880 — 114.231 à 235 — 114.891 à 900 — 115 151 à 160 — 115.531 à 540 — 115.701 à 710 — 116.141 à 150 — 116.181 à 190 — 116.211 à 220 — 116.711 à 720 — 116.731 à 740 — 116.751 à 760 — 116.771 à 780 — 117.121 à 130 — 117.521 à 530 — 118.861 à 870 — 118.901 à 910 — 118.981 à 990 — 119.041 à 050 — 119.971 à 980 — 120.091 à 100 — 120.911 à 920 — 121 091 à 100 — 121.131 à 160 — 122.061 à 070 — 122.081 à 090 — 122.421 à 430 — 123.321 à 330 — 123 741 à 750 — 123.751 à 760 — 123.781 à 790 — 124.261 à 270 — 124.441 à 450 — 124.491 à 500 — 124.681 à 690 — 124 751 à 760 — 124.911 à 950 — 125.711 à 720.

Obligations 3 0/0 sorties antérieurement et non remboursées.

421 à 424 — 426 à 428 — 430 — 503 et 504 — 506 — 509 et 510 — 621 à 623 — 626 — 660 — 827 — 1.121 — 1.127 — 1.130 — 1.862 — 1.906 — 1.908 — 2.201 — 2.205 — 2.581 — 2.584 — 2.588 — 2.751 à 754 — 3.008 — 3.108 à 110 — 3.679 — 3.802 — 3.807 — 3.948 à 950 — 4.124 à 130 — 4.231 — 4.233 et 234 — 4.411 — 4.631 — 4.636 — 4.639 et 640 — 4.684 à 686 — 4.690 — 4.694 — 4.918 — 4.979 et 980 — 5.001 — 5.060 — 5.403 et 404 — 5.431 et 432 — 5.647 — 5.789 et 790 — 5.838 et 839 — 6.031 — 8.161 — 8.169 et 170 — 8.183 et 184 — 8.209 et 210 — 8.551 — 8.554 à 559 — 8.731 à 734 — 9.212 et 213 — 9.218 et 219 — 9.339 — 9.404 — 9.407 à 409 — 9.814 — 9.819 et 820 — 10.150 — 10.221 et 222 — 10.486 — 10.712 — 10.941 — 10.944 à 947 — 11.289 — 11.311 — 11.490 — 11.530 — 11.694 — 12.087 à 089 — 12.163 à 165 — 12.312 — 12.315 et 316 — 12.382 et 383 — 12.506 — 12.509 et 510 — 12.551 à 560 — 12.703 et 704 — 13.232 et 233 — 13.236 — 13.240 — 13.361 à 363 — 13.367 — 13.572 — 13.741 à 750 — 14.021 à 028 — 14.112 — 14.330 — 14.451 — 14.454 — 14.965 — 14.968 — 15.032 — 15.172 à 175 — 15.297 à 299 — 15.811 — 16.025 — 16.189 et 190 — 16.240 — 16.382 et 383 — 16.401 — 16.403 à 405 — 16.568 et 569 — 16.595 et 596 — 16.781 et 782 — 16.907 — 17.162 — 17.165 — 17.837 — 17.839 — 19.021 et 022 — 19.024 et 025 — 19.028 — 19.225 — 19.230 — 19.801 et 802 — 20.391 — 20.428 à 430 — 20.502 — 20.506 et 507 — 20.509 et 510 — 20.625 — 20.653 à 658 — 20.761 — 20.821 — 21.864 — 21.869 — 21.936 à 940 — 22.173 et 174 — 22.201 à 206 — 22.252 — 22.371 — 22.582 — 22.585 et 586 — 22.760 — 23.001 — 23.110 — 24.050 — 24.087 — 24.124 — 24.211 — 24.214 — 24.233 à 235 — 24.636 à 640 — 24.911 à 920 — 25.215 — 25.218 — 25.541 à 546 — 25.643 — 25.645 et 646 — 25.650 — 25.810 — 26.034 — 26.036 — 26.040 — 26.476 — 26.581 à 584 — 26.999 — 27.152 — 27.474 — 27.742 — 28.170 — 28.182 à 186 — 28.207 — 28.209 — 28.560 — 28.836 et 837 — 28.937 — 29.212 — 29.219 et 220 — 29.390 — 29.403 à 407 — 29.410 — 29.568 — 29.622 — 29.629 — 29.794.

30.203 — 30.208 à 210 — 30.221 à 223 — 30.227 et 228 — 30.393 — 30.396 à 398 — 30.716 — 30.950 — 31.290 — 31.374 — 31.377 — 32.083 à 086 — 32.388 — 32.501 — 32.504 — 32.507 et 508 — 32.551 à 554 — 32.558 à 560 — 32.702 à 704 — 32.706 — 32.708 — 33.064 — 33.361 à 366 — 33.571 et 572 — 33.578 et 579 — 34.029 — 34.490 — 34.970 — 35.110 — 35.111 à 114 — 35.178 à 180 — 35.201 à 203 — 35.206 et 207 — 35.226 — 35.229 et 230 — 35.293 — 35.299 — 35.705 à 710 — 35.815 à 818 — 36.181 et 182 — 36.381 et 382 — 36.389 et 390 — 36.401 à 410 — 36.494 — 36.563 à 565 — 36.784 — 36.811 et 812 — 36.960 — 37.171 à 180 — 37.831 à 840 — 38.141 à 149 — 38.414 et 415 — 39.022 et 023 — 39.025 à 028 — 39.221 à 226 — 39.230 — 39.244 — 39.936 — 40.124 — 40.128 à 130 — 40.559 et 560 — 41.531 à 534 — 41.538 — 41.738 à 740 — 41.791 à 800 — 42.011 — 42.051 à 053 — 42.103 à 108 — 42.458 à 460 — 42.511 à 514 — 42.516 — 42.518 à 550 — 42.684 — 42.686 et 687 — 42.979 et 980 — 43.025 à 030 — 43.220 — 43.411 — 43.492 — 43.691 à 700 — 43.771 à 773 — 43.831 — 44.399 et 400 — 44.448 à 450 — 44.751 — 44.759 et 760 — 45.051 — 45.981 à 989 — 46.131 et 132 — 46.285 à 288 — 46.331 et 332 — 46.338 à 340 — 46.611 à 620 — 46.633 à 640 — 47.311 — 47.320 — 47.671 à 676 — 47.678 — 47.751 à 760 — 47.791 à 800 — 47.856 à 860 — 47.883 — 48.151 à 154 — 48.579 — 49.141 — 49.147 — 49.367 — 49.864 à 870 — 50.021 et 025 — 50.401 à 410 — 50.763 à 766 — 50.979 — 51.002 et 003 — 51.022 à 026 — 51.198 — 51.361 à 370 — 51.478 à 480 — 51.689 — 51.751 — 51.938 et 939 — 52.242 — 52.485 et 486 — 52.711 — 52.747 — 52.831 à 840 — 53.254 — 53.377 — 53.621 — 53.889 et 890 — 54.161 — 54.741 — 54.941 à 950 — 54.954 — 55.681 — 55.686 et 687 — 55.705 — 55.851 — 56.471 à 473 — 56.476 et 477 — 56.479 et 480 — 56.867 — 56.888 et 889 — 56.912 à 915 — 57.671 à 678 — 57.801 et 802 — 57.879 — 58.051 — 58.071 — 58.112 à 115 — 58.626 à 630 — 59.797 — 59.800 — 59.861 et 862.

60.113 à 119 — 60.624 — 60.631 à 638 — 60.643 à 645 — 60.830 — 60.995 — 61.025 — 61.653 — 61.655 — 61.659 — 62.227 — 62.339 et 340 — 62.481 — 62.486 — 62.541 à 548 — 62.593 et 594 — 62.634 et 635 — 62.873 et 874 — 62.876 — 62.880 — 63.073 — 63.075 — 63.077 à 080 — 63.101 — 63.103 à 105 — 63.107 — 63.112 et 113 — 63.116 à 120 — 63.378 — 63.630 — 63.757 — 63.948 — 64.261 — 64.265 à 270 — 64.712 — 64.716 à 720 — 64.803 à 810 — 64.821 et 822 — 64.901 à 906 — 64.993 — 64.996 — 64.998 à 65.000 — 65.001 à 003 — 65.005 — 65.007 — 65.061 à 063 — 65.895 à 900 — 66.211 et 212 — 66.281 — 66.599 et 600 — 67.141 — 67.145 à 147 — 67.201 à 210 — 67.303 — 67.310 — 67.564 — 67.567 — 67.851 à 859 — 68.001 et 002 — 68.243 à 245 — 68.384 — 68.401 à 410 — 68.829 et 830 — 69.524 à 528 — 69.530 — 70.173 et 174 — 70.176 à 179 — 70.451 à 456 — 70.460 — 70.749 — 71.327 — 72.016 à 020 — 72.061 à 066 — 72.286 — 73.111 à 118 — 73.120 — 73.171 à 180 — 73.403 — 73.690 — 73.987 — 74.213 à 215 — 74.383 à 390 — 74.503 — 74.618 et 619 — 74.673 — 75.141 à 150 — 76.248 à 250 — 76.262 — 76.264 à 266 — 77.821 et 822 — 77.829 et 830 — 78.001 et 002 — 78.004 à 010 — 78.194 et 195 — 78.199 et 200 — 78.201 à 205 — 78.208 — 78.311 et 312 — 78.314 — 78.480 — 78.631 — 78.958 à 960 — 79.241 à 250 — 79.414 à 416 — 79.699 et 700 — 80.344 et 345 — 80.380 — 80.483 et 484 — 80.549 — 80.665 et 666 — 81.405 — 81.408 — 81.467 à 470 — 81.691 à 695 — 81.735 — 82.291 et 292 — 82.295 à 298 — 82.327 — 82.457 — 83.492 et 493 — 83.500 — 84.493 et 494 — 84.496 — 84.499 — 84.711 à 719 — 84.823 et 824 — 84.829 — 85.392 à 394 — 85.396 — 85.473 et 474 — 85.476 et 477 — 85.552 à 559 — 86.153 et 154 — 86.157 et 158 — 86.377 à 380 — 86.381 à 390 — 86.781 à 790 — 86.913 à 920 — 86.938 à 940 — 87.173 à 180 — 87.390 — 87.435 — 87.631 à 634 — 87.636 à 638 — 87.679 — 87.859 — 87.996 — 88.019 et 020 — 88.834 et 835 — 88.839 et 840 — 89.061 et 062 — 89.341 et 342 — 89.350 — 89.459 et 460 — 89.650 — 89.734 à 737 — 89.739 et 740 — 89.811 et 812 — 89.816 et 817 — 89.820.

90.501 à 504 — 90.681 et 682 — 90.687 à 690 — 91.320 — 91.361 à 363 — 91.569 et 570 — 91.581 à 584 — 91.601 à 605 — 91.708 — 92.173 et 174 — 92.469 — 92.509 — 92.793 à 795 — 93.049 et 050 — 93.181 à 190 — 93.571 à 580 — 93.593 à 600 — 93.951 à 955 — 94.051 à 060 — 94.161 et 162 — 94.167 et 168 — 94.187 à 190 — 94.316 à 319 — 94.621 — 95.109 et 110 — 95.372 — 96.911 à 913 — 97.011 à 014 — 97.101 à 105 — 97.334 à 336 — 97.441 à 450 — 97.901 à 903 — 98.400 — 98.421 à 430 — 98.584 — 98.586 — 98.971 à 973 — 98.977 — 99.010 — 99.091 à 097 — 99.478 à 480 — 99.663 — 99.665 à 668 — 99.919 et 920 — 100.301 — 100.305 — 100.458 — 100.571 à 573 — 100.636 à 640 — 100.929 et 930 — 101.456 à 460 — 101.505 — 101.743 à 745 — 101.863 et 864 — 101.895 — 101.900 — 101.961 à 966 — 102.491 à 496 — 102.961 et 962 — 102.968 à 970 — 103.058 — 103.121 et 122 — 103.173 et 174 — 103.386 — 103.389 et 390 — 103.524 — 103.899 et 900 — 104.071

et 072 — 104.124 — 104.127 — 104.144 à 147 — 104.254 et 255 — 104.300 — 105.201 — 105.330 — 106.211 à 214 — 106.491 à 493 — 106.579 — 106.611 à 615 — 107.594 — 107.598 à 600 — 107.636 à 640 — 107.745 — 107.749 et 750 — 107.894 à 898 — 108.058 et 059 — 108.081 à 083 — 108.116 à 118 — 108.173 à 180 — 108723 — 108.842 et 843 — 109.372 — 109.387 — 109.636 — 109.648 et 649 — 109.854 — 110.161 et 162 — 110.169 — 110.291 — 110.394 à 400 — 110.407 — 110.771 — 110.778 — 110.844 à 850 — 111.045 — 112.061 à 063 — 112.633 à 640 — 112.771 à 780 — 114.692 à 694 — 114.698 — 115.069 et 070 — 115.918 — 116.663 à 665 — 116.667 à 670 — 117.013 — 117.456 à 460 — 117.461 à 465 — 117.551 — 117.557 — 117.921 — 117.923 et 924 — 118.121 — 118.307 à 309 — 118.585 à 590 — 118.672 à 678 — 118.708 à 710 — 118.836 à 840 — 119.132 et 133 — 119.167 à 169 — 119.221 à 226 — 119.288 — 119.478 et 479 — 119.685 à 690 — 120.041 et 042 — 120.304 et 305 — 120.308 — 120.841 à 843 — 120.971 à 980 — 121.005 à 008 — 121.188 à 190 — 121.413 à 417 — 122.862 — 122.870 — 122.871 et 872 — 123.761 à 770 — 125.261 à 263 — 125.370 — 125.151 — 125.791 — 125.956 à 960.

Compagnie Electro-Mécanique

CAPITAL SOCIAL: 63.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 12, RUE PORTALIS, PARIS

R. C.: Seine n° 70708.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de 8.000 obligations 4 1/4 0/0 1942 de 5.000 fr., amortissables en 30 ans (séries de 10 titres).

NUMÉRO de l'amortissement.	DATE	NOMBRE de titres amortis chaque année.
1	1er août 1943.....	130
2	— 1944.....	140
3	— 1945.....	150
4	— 1946.....	160
5	— 1947.....	160
6	— 1948.....	170
7	— 1949.....	170
8	— 1950.....	190
9	— 1951.....	190
10	— 1952.....	200
11	— 1953.....	200
12	— 1954.....	220
13	— 1955.....	230
14	— 1956.....	230
15	— 1957.....	250
16	— 1958.....	250
17	— 1959.....	270
18	— 1960.....	270
19	— 1961.....	290
20	— 1962.....	310
21	— 1963.....	310
22	— 1964.....	330
23	— 1965.....	340
24	— 1966.....	360
25	— 1967.....	370
26	— 1968.....	390
27	— 1969.....	400
28	— 1970.....	420
29	— 1971.....	440
30	— 1972.....	470
	Total.....	8.000

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE Pont-charra à la Rochette et à Allevard-les-Bains

R. C.: Grenoble n° 10.923.

Liste des obligations 4 0/0 1898 désignées pour l'amortissement au tirage du 30 juin 1942.

Les 17 obligations portant les numéros suivants seront remboursées à partir du 1er janvier 1943, à raison de 500 fr. chacune, coupon n° 91 du 1er juillet 1943 attaché:

202 363 376 379 414 458 553 625 633 677 731 778 878 1.089 1.109 1.151 1.186

Liste des titres amortis et non encore présentés au remboursement.

a) Actions remboursables (coupon n° 20 attaché) à raison de 500 fr. chacune et contre une action de jouissance.

42 79 132 135 142 151 193 213 296 304 335 344 350 385 470 486 489 572 588 738 798 826 855 885 971 1.001 1.034 1.048 1.050 1.054

b) Obligations remboursables à 500 fr. chacune.

193 (coupon n° 63 attaché).
1.045 (coupon n° 67 attaché).
250 (coupon n° 81 attaché).
141 310 (coupon n° 83 attaché).
754 (coupon n° 85 attaché).
39 232 309 371 441 446 469 718 741 869 986 (coupon n° 87 attaché).
12 111 153 355 403 462 529 564 666 698 740 761 850 1.029 1.121 1.158

Etablissements CHAFFOTEAUX et MAURY

CAPITAL: 11.500.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 25, AVENUE MARCEAU, A PARIS

R. C.: Seine n° 210705 B.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de 4.000 obligations 4 1/2 0/0, émission 1942, de 2.000 fr., amortissables en vingt ans (série de cinq titres).

NUMÉRO de l'amortissement.	DATE	NOMBRE de titres amortis chaque année.
1	25 septembre 1943.....	125
2	— 1944.....	135
3	— 1945.....	140
4	— 1946.....	145
5	— 1947.....	150
6	— 1948.....	160
7	— 1949.....	165
8	— 1950.....	175
9	— 1951.....	180
10	— 1952.....	190
11	— 1953.....	200
12	— 1954.....	205
13	— 1955.....	215
14	— 1956.....	225
15	— 1957.....	235
16	— 1958.....	245
17	— 1959.....	255
18	— 1960.....	270
19	— 1961.....	285
20	— 1962.....	300
	Total.....	4.000

Usines Hydro-Electriques de Creuse et Vienne

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 10.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: BALESMES (INDRE-ET-LOIRE)

Registre du commerce: Loches 2531.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

Obligations 4 1/4 0/0 demi-net de deux mille francs (émission de septembre 1942).

Années de remboursement et nombre des titres à rembourser.

1943.....	274	1951.....	274
1944.....	274	1952.....	274
1945.....	274	1953.....	274
1946.....	274	1954.....	274
1947.....	274	1955.....	274
1948.....	274	1956.....	274
1949.....	274	1957.....	274
1950.....	274		

Total: 4.100 obligations.

Société de Gaz et d'Electricité du Sud-Est

CAPITAL: 64.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 32, RUE VAUBAN, LYON

R. C.: Lyon n° B 1754.

Amortissement 1942 des obligations 4 1/2 0/0 1930.

Tirage du 31 août 1942.

1° Cinquante-deux obligations rachetées et amorties;

2° Tirage au sort de 416 obligations formant le complément de l'amortissement prévu pour 1942 remboursables le 1er octobre 1942.

591	à	600	= 10	9.685	à 9.690	=	6
611	à	619	= 9	9.731		=	1
942	à	949	= 8	9.736	à 9.740	=	5
1.151	à	1.156	= 6	10.181		=	1
1.201	à	1.210	= 10	10.185		=	1
1.651	à	1.660	= 10	10.501	à 10.510	=	10
1.861	à	1.863	= 3	11.871	à 11.880	=	10
2.141	à	2.150	= 10	11.961	à 11.970	=	10
2.661	à	2.670	= 10	13.391	à 13.400	=	10
3.321	à	3.330	= 10	14.111	à 14.120	=	10
3.901	à	3.910	= 10	14.811	à 14.820	=	10
3.961	à	3.970	= 10	15.341	à 15.350	=	10
5.165	à	5.170	= 6	15.481	à 15.490	=	10
5.611			= 1	16.191	à 16.200	=	10
5.617	à	5.620	= 4	16.731	à 16.740	=	10
6.001	à	6.010	= 10	17.071		=	1
6.381			= 1	17.073	à 17.080	=	8
6.387	à	6.390	= 4	17.312	à 17.318	=	7
7.181	à	7.190	= 10	18.201	à 18.210	=	10
7.321	à	7.330	= 10	18.736	à 18.740	=	5
7.451	à	7.460	= 10	19.421	à 19.427	=	7
7.661	à	7.670	= 10	19.429	et 19.430	=	2
7.801	à	7.810	= 10	20.271	et 20.272	=	2
8.401	à	8.410	= 10	20.274	à 20.280	=	7
8.811	à	8.820	= 10	20.631	à 20.640	=	10
8.961	à	8.970	= 10	21.331	à 21.340	=	10
9.111	à	9.114	= 4	21.371	à 21.376	=	6
9.117			= 1				
9.501	à	9.510	= 10		Total.....		416

Il ne reste aucun titre sorti aux précédents tirages à rembourser.

Le conseil d'administration.

Papeteries de Sorel-Moussel

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.200.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 6, SQUARE DE L'OPÉRA, A PARIS

R. C.: Seine n° 33785.

Obligations hypothécaires « Anciennes papeteries Didot » 5 0/0 1909.

TIRAGE DU 26 AOUT 1942

Numéros des obligations sorties au tirage et remboursables à 500 fr., le 15 décembre 1942, coupon n° 68 attaché.

118 211 272 321 354 355 374 377 381 382 420 432 561 608 626 818 843 844 846 951 1.027 1.033 1.053 1.111 1.153 1.157 1.169 1.308 1.341 1.420 1.425 1.446 1.447 1.477 1.607 1.611 1.614 1.651 1.656 1.658

Liste des obligations sorties à des tirages antérieurs et non présentées au remboursement à la date du 22 août 1942.

101 102 108 173 209 215 216 238 251 255 301 320 338 340 372 392 395 399 463 467 468 597 605 606 612 645 647 654 692 693 697 810 853 892 923 944 953 961 963 964 965 973 981 995 999 1.015 1.028 1.030 1.134 1.135 1.162 1.163 1.165 1.170 1.175 1.176 1.374 1.376 1.781 1.391 1.411 1.423 1.445 1.454 1.457 1.463 1.465 1.476 1.471 1.475 1.479 1.492 1.493 1.608 1.613 1.652 1.672 1.682

Bibliothèque de l'Institut d'Études politiques de Paris

Société Hydro-Electrique Roussillonnaise

SIÈGE SOCIAL:
45, RUE FRANÇOIS-RABELAIS, A PERPIGNAN
R. C.: Perpignan n° 2415.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de l'emprunt 4 0/0 demi-net 1942 de 20.000.000 de francs amortissable en 30 ans (par tranches de 10.000 francs).

NUMÉRO de l'amortissement.	DATE	CAPITAL amorti chaque année.
1	10 août 1943.....	350.000
2	— 1944.....	370.000
3	— 1945.....	390.000
4	— 1946.....	400.000
5	— 1947.....	420.000
6	— 1948.....	430.000
7	— 1949.....	450.000
8	— 1950.....	470.000
9	— 1951.....	490.000
10	— 1952.....	510.000
11	— 1953.....	520.000
12	— 1954.....	550.000
13	— 1955.....	570.000
14	— 1956.....	600.000
15	— 1957.....	620.000
16	— 1958.....	640.000
17	— 1959.....	670.000
18	— 1960.....	690.000
19	— 1961.....	720.000
20	— 1962.....	750.000
21	— 1963.....	790.000
22	— 1964.....	810.000
23	— 1965.....	840.000
24	— 1966.....	880.000
25	— 1967.....	920.000
26	— 1968.....	950.000
27	— 1969.....	990.000
28	— 1970.....	1.020.000
29	— 1971.....	1.070.000
30	— 1972.....	1.120.000
	Total.....	20.000.000

"INNOVATION"

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 350.000 FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 104, CHAMPS-ELYSÉES, PARIS (8e)
R. C.: Seine 110939.

Obligations 6 1/4 0/0 1930.

(*Notice publiée au* Bulletin des Annonces légales obligatoires *du lundi 6 octobre* 1930.)

MM. les obligataires sont informés que les trois cent soixante-quinze obligations dont les numéros suivent, sorties au 2e tirage d'amortissement le 10 septembre 1942, sont remboursables à partir du 1er octobre 1942, à mille francs, à la caisse de la société « Innovation », 104, Champs-Elysées, Paris (8e).

Ces obligations doivent être présentées au remboursement, coupon 25 attaché.

2	3	9	13	14	20	24	25
30	33	37	42	56	58	65	69
76	89	92	98	165	170	194	227
229	243	252	261	267	280	281	289
299	300	308	321	324	331	336	337
338	339	342	343	348	350	354	355
356	384	387	391	393	401	407	410
417	420	423	428	432	439	443	447
452	453	461	474	488	504	509	513
524	535	536	546	556	559	562	577
583	589	595	600	608	614	619	633
676	680	681	688	694	700	702	708
709	716	733	740	752	757	764	768
773	783	786	787	794	796	805	811
813	817	821	822	829	835	837	842
843	845	849	851	858	859	862	863
870	884	888	889	894	895	897	903
904	907	915	916	926	927	930	937
938	942	946	949	950	953	957	959
962	965	968	970	971	977	987	988
994	1.005	1.011	1.012	1.017	1.018	1.023	1.026
1.031	1.035	1.039	1.045	1.046	1.048	1.053	1.063
1.068	1.071	1.076	1.081	1.082	1.087	1.092	1.098
1.101	1.103	1.111	1.112	1.120	1.134	1.147	1.148
1.152	1.156	1.163	1.167	1.172	1.176	1.177	1.180
1.183	1.191	1.192	1.196	1.204	1.205	1.208	1.213
1.218	1.219	1.220	1.225	1.226	1.230	1.235	1.236
1.240	1.251	1.252	1.257	1.264	1.277	1.278	1.281
1.286	1.287	1.304	1.306	1.316	1.317	1.318	1.324
1.329	1.331	1.336	1.338	1.341	1.348	1.350	1.351
1.356	1.357	1.367	1.369	1.373	1.374	1.380	1.383
1.384	1.387	1.392	1.399	1.413	1.417	1.437	1.438
1.461	1.476	1.488	1.493	1.505	1.507	1.509	1.515
1.518	1.529	1.530	1.543	1.544	1.545	1.558	1.562
1.563	1.572	1.573	1.578	1.580	1.590	1.591	1.592
1.594	1.612	1.613	1.617	1.628	1.629	1.637	1.641
1.648	1.658	1.659	1.662	1.671	1.678	1.683	1.685
1.689	1.690	1.694	1.696	1.701	1.704	1.705	1.706
1.715	1.716	1.718	1.719	1.720	1.721	1.729	1.730
1.731	1.737	1.738	1.742	1.743	1.745	1.747	1.751
1.752	1.754	1.755	1.759	1.760	1.767	1.770	1.772
1.777	1.778	1.782	1.786	1.791	1.792	1.810	1.811
1.813	1.824	1.827	1.853	1.858	1.866	1.868	1.874
1.876	1.881	1.882	1.889	1.892	1.898	1.900	1.904
1.909	1.910	1.915	1.919	1.920	1.924	1.926	1.930
1.934	1.935	1.939	1.947	1.948	1.966	1.969	1.980
1.982	1.983	1.989	1.990	1.994	1.998	1.999	

Ces numéros ont été aussitôt annulés, après quoi les personnes présentes ont signé le présent procès-verbal.

Liste des obligations sorties au tirage du 1er octobre 1941 et non présentées au remboursement.

117 133 148 192 197 210 314 361 372 628 637 642 672.

L'Appareillage Electro-Industriel

(PETRIER, TISSOT ET RAYBAUD)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5.250.000 FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A LYON, AVENUE FÉLIX-FAURE, 210
R. C.: Lyon B 456.

Liste des obligations 5 1/2 0/0 1930 sorties au tirage du 3 septembre 1942 et remboursables à partir du 1er janvier 1943, au siège social, coupon n° 27 attaché, à raison de 1.000 fr. par obligation.

3.029 3.046 3.066 3.195 3.224 3.256 3.262 3.348
3.379 3.404 3.408 3.451 3.489 3.511 3.602 3.655
3.669 3.696 3.700 3.735 3.778 3.803 3.849 3.881
3.910 3.932 3.957 3.995 4.031 4.041 4.087 4.112
4.139 4.143 4.270 4.272 4.288 4.323 4.357 4.372
4.491 4.494 4.513 4.534 4.596

Liste des obligations sorties au tirage du 30 juillet 1941 et non encore présentées au remboursement.

3.022 3.314 3.333 3.535 3.623 3.651 3.690 3.905
4.018 4.148 4.186 4.269 4.355 4.435 4.473 4.533
4.560

L'Appareillage Electro-Industriel

(PETRIER, TISSOT ET RAYBAUD)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5.250.000 FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A LYON, AVENUE FÉLIX-FAURE, 210
R. C.: Lyon B 456.

Liste des obligations 6 0/0 1920 sorties au tirage du 3 septembre 1942 et remboursables à partir du 1er octobre 1942, au siège social, coupon n° 46 attaché, à raison de 500 fr. par obligation.

7	8	38	50	53	64	81	87
91	101	102	128	133	155	156	189
191	215	216	232	236	257	263	265
284	287	295	337	358	364	397	408
441	443	457	466	480	505	518	526
527	546	569	626	694	699	701	702
715	779	796	849	859	860	907	909
924	941	945	956	1.016	1.021	1.029	1.050
1.074	1.083	1.086	1.115	1.117	1.140	1.143	1.172
1.177	1.188	1.189	1.194	1.213	1.215	1.235	1.241
1.255	1.259	1.267	1.288	1.306	1.323	1.347	1.352
1.397	1.398	1.436	1.448	1.469	1.488	1.503	1.510
1.513	1.526	1.529	1.562	1.565	1.584	1.585	1.607
1.608	1.613	1.625	1.634	1.665	1.669	1.671	1.727
1.746	1.752	1.759	1.764	1.766	1.824	1.828	1.883
1.906	1.913	1.919	1.936	1.937	1.949	1.961	1.963
1.966	1.967	1.969	1.970	1.973	1.979	1.996	2.000
2.001	2.012	2.014	2.026	2.053	2.056	2.063	2.067
2.073	2.075	2.080	2.089	2.108	2.117	2.136	2.150
2.159	2.161	2.175	2.176	2.190	2.234	2.256	2.257
2.264	2.265	2.270	2.273	2.284	2.311	2.318	2.333
2.339	2.341	2.343	2.389	2.398	2.401	2.404	2.423
2.426	2.441	2.450	2.536	2.583	2.594	2.621	2.708
2.722	2.754	2.763	2.781	2.784	2.814	2.831	2.850
2.853	2.858	2.860	2.870	2.878	2.883	2.933	2.939
2.941	2.943	2.966	2.969	2.986	2.993	2.994	

Liste des obligations 6 0/0 1920 sorties aux tirages précédents et non encore présentées au remboursement.

1° *Tirage du 19 mai 1937.*
2.710.

2° *Tirage du 3 mai 1938.*
2.469 2.713.

3° *Tirage du 4 avril 1939.*

13	95	506	512	519	1.120	1.123	1.272
1.617	1.801	1.882	2.357	2.466	2.472	2.655	

4° *Tirage du 10 septembre 1940.*

21	96	659	660	858	936	1.127	1.191
1.482	1.865	2.244	2.316	2.356	2.435	2.503	2.650
2.653	2.682	2.714	2.848	2.925			

5° *Tirage du 30 juillet 1941.*

12	20	25	86	200	217	234	281
290	327	454	463	499	533	580	598
607	610	655	657	705	775	787	809
823	857	895	920	944	949	991	1.142
1.153	1.171	1.184	1.198	1.258	1.260	1.302	1.308
1.363	1.430	1.512	1.528	1.530	1.587	1.716	1.900
1.920	1.926	1.938	1.942	1.952	1.954	1.981	2.003
2.041	2.090	2.417	2.467	2.492	2.501	2.529	2.590
2.687	2.688	2.840	2.846	2.863	2.908	2.916	

Société Algérienne d'Eclairage et de Force

CAPITAL SOCIAL: 103.200.000 FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 2, RUE JEAN-RAMEAU, A ALGER
R. C.: Alger 2236.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

des 20.000 obligations 4 0/0 1942 de 5.000 fr. nominal, amortissables en trente ans (séries de dix titres).

NUMÉRO de l'amortissement.	DATE	NOMBRE de titres amortis chaque année.
1	10 août 1943.....	360
2	— 1944.....	360
3	— 1945.....	380
4	— 1946.....	400
5	— 1947.....	420
6	— 1948.....	440
7	— 1949.....	460
8	— 1950.....	460
9	— 1951.....	480
10	— 1952.....	500
11	— 1953.....	520
12	— 1954.....	560
13	— 1955.....	580
14	— 1956.....	600
15	— 1957.....	620
16	— 1958.....	640
17	— 1959.....	660
18	— 1960.....	700
19	— 1961.....	720
20	— 1962.....	760
21	— 1963.....	780
22	— 1964.....	820
23	— 1965.....	840
24	— 1966.....	880
25	— 1967.....	920
26	— 1968.....	960
27	— 1969.....	980
28	— 1970.....	1.020
29	— 1971.....	1.060
30	— 1972.....	1.120
	Total.....	20.000

COMPAGNIE
DES
OMNIBUS ET TRAMWAYS DE LYON
SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 20.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 50, COURS LAFAYETTE, LYON

LISTE DE TIRAGE D'OBLIGATIONS 3 1/2 0/0
(1942.)
(Emissions 1900, 1902, 1905, 1908, 1909, 1910.)

Liste par ordre numérique des 1.040 obligations sorties au tirage du 29 juillet 1942, remboursables à 293 fr. 70, à partir du 1er octobre 1942 (compte tenu du prélèvement de 10 0/0 et de l'impôt sur la prime de remboursement, décret-loi du 16 juillet 1935).

57.511 à 57.520 — 58.151 à 58.160 — 58.341 à 58.350 — 58.491 à 58.500 — 58.811 à 58.820 — 59.131 à 59.140 — 59.551 à 59.560 — 59.651 à 59.660 — 59.671 à 59.680 — 60.081 à 60.090 — 60.191 à 60.200 — 60.511 à 60.520 — 60.611 à 60.620 — 60.741 à 60.750 — 61.091 à 61.100 — 61.301 à 61.310 — 62.191 à 62.200 — 62.351 à 62.360 — 62.401 à 62.410 — 62.501 à 62.510 — 62.701 à 62.710 — 62.711 à 62.720 — 62.751 à 62.760 — 62.941 à 62.950 — 63.131 à 63.140 — 63.691 à 63.700 — 63.801 à 63.810 — 64.141 à 64.150 — 64.181 à 64.190 — 64.201 à 64.210 — 64.211 à 64.220 — 64.301 à 64.310 — 64.371 à 64.380 — 64.601 à 64.610 — 64.921 à 64.930 — 65.021 à 65.030 — 65.101 à 65.110 — 66.051 à 66.060 — 66.201 à 66.210 — 66.671 à 66.680 — 66.681 à 66.690 — 66.831 à 66.840 — 67.311 à 67.320 — 67.461 à 67.470 — 67.701 à 67.710 — 67.801 à 67.810 — 67.871 à 67.880 — 68.131 à 68.140 — 68.291 à 68.300 — 68.361 à 68.370 — 68.421 à 68.430 — 68.621 à 68.630 — 68.761 à 68.770 — 68.831 à 68.840 — 69.961 à 69.970 — 70.351 à 70.360 — 70.761 à 70.770 — 71.261 à 71.270 — 71.401 à 71.410 — 71.651 à 71.660 — 71.661 à 71.670 — 72.541 à 72.550 — 72.951 à 72.960 — 73.201 à 73.210 — 73.251 à 73.260 — 74.511 à 74.520 — 74.541 à 74.550 — 74.961 à 74.970 — 75.041 à 75.050 — 75.081 à 75.090 — 75.231 à 75.240 — 75.351 à 75.360 — 75.531 à 75.540.

Obligations non émises.

75.611 à 75.620 — 75.771 à 75.780 — 76.091 à 76.100 — 76.331 à 76.340 — 76.501 à 76.510 — 77.881 à 77.890 — 78.531 à 78.540 — 78.631 à 78.640 — 78.671 à 78.680 — 78.761 à 78.770 — 78.941 à 78.950 — 79.091 à 79.100 — 79.231 à 79.240 — 79.321 à 79.330 — 79.581 à 79.590 — 79.761 à 79.770 — 79.771 à 79.780 — 79.921 à 79.930 — 79.981 à 79.990 — 80.001 à 80.010 — 81.021 à 81.030 — 81.271 à 81.280 — 81.381 à 81.390 — 81.661 à 81.670 — 81.731 à 81.740 — 82.201 à 82.210 — 82.361 à 82.370 — 82.391 à 82.400 — 82.781 à 82.790 — 83.171 à 83.180 — 83.291 à 83.300.

Obligations sorties aux tirages antérieurs, non remboursées.

1919.

Obligation remboursable à 299 fr. 50.

39.802.

1925.

Première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième série.

Obligations remboursables à 298 fr. 95.

26.678 26.679 26.680.

1928.

Première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième série.

Obligation remboursable à 298 fr. 41.

8.397.

1929.

Première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième série.

Obligations remboursables à 298 fr. 41.

10.559 10.560 10.561.

1930.

Première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième série.

Obligation remboursable à 298 fr. 59.

2.358.

1931.

Première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième série.

Obligations remboursables à 298 fr. 59.

13.845 13.846 13.847 13.848 13.849 13.850.

Sixième série.

Obligations remboursables à 297 fr. 28.

69.504 69.505.

1932.

Première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième série.

Obligation remboursable à 298 fr. 59.

29.070.

1933.

Première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième série.

Obligations remboursables à 298 fr. 59.

2.542 4.308 4.309 4.310 21.805 38.265 42.466.

1934.

Première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième série.

Obligations remboursables aux prix suivants: titres assujettis à l'impôt de 17 0/0, 298 francs 50; 12 p. 100, 298 fr. 94.

22.725 35.920 35.921.

Sixième série.

Obligations remboursables aux prix suivants: titres assujettis à l'impôt de 17 0/0, 297 fr. 11; 12 p. 100, 297 fr. 96.

62.208 62.209 62.210 70.213.

1935.

Première série.

Titres au nominatif, depuis au moins six mois, appartenant à des personnes physiques ou assimilées, 296 fr. 88; autres titres, 296 fr. 07.

6.834 12.161.

Quatrième et cinquième série.

Titres au nominatif, depuis au moins six mois, appartenant à des personnes physiques ou assimilées, 297 fr. 92; autres titres, 297 fr. 38.

54.949 54.950.

Sixième série.

Titres au nominatif, depuis au moins six mois, appartenant à des personnes physiques ou assimilées, 296 fr. 46; autres titres, 295 fr. 55.

74.097 75.063.

1936.

Première série.

Titres au nominatif, depuis au moins six mois, appartenant à des personnes physiques ou assimilées, 296 fr. 88; autres titres, 296 fr. 07.

2.841 8.120 11.014

Deuxième et troisième série.

Titres au nominatif, depuis au moins six mois, appartenant à des personnes physiques ou assimilées, 299 fr. 48; autres titres, 299 fr. 35.

21.022

Sixième série.

Titres au nominatif, depuis au moins six mois, appartenant à des personnes physiques ou assimilées, 296 fr. 46; autres titres, 295 fr. 55.

57.599 62.017 62.018 62.019 62.020

1937.

Première série.

Titres au nominatif, depuis au moins six mois, appartenant à des personnes physiques ou assimilées, 296 fr. 48; autres titres, 295 fr. 26.

8.366 8.911 8.912 8.913

Deuxième et troisième série.

Titres au nominatif, depuis au moins six mois, appartenant à des personnes physiques ou assimilées, 299 fr. 42; autres titres, 299 fr. 21.

21.275 37.313 37.314 37.315

Quatrième et cinquième série.

Titres au nominatif, depuis au moins six mois, appartenant à des personnes physiques ou assimilées, 297 fr. 65; autres titres, 296 fr. 84.

43.617 45.063 52.633

Sixième série.

Titres au nominatif, depuis au moins six mois, appartenant à des personnes physiques ou assimilées, 296 fr. 01; autres titres, 294 fr. 63.

60.605 60.606 60.607 60.608 60.609 60.610 62.527 62.528 62.529 62.530

1938.

Première série.

Titres au nominatif, depuis au moins six mois, appartenant à des personnes physiques ou assimilées, 296 fr. 31; autres titres, 294 fr. 99.

8.252 14.015 14.016 14.020 16.902

Quatrième et cinquième série.

Titres au nominatif, depuis au moins six mois, appartenant à des personnes physiques ou assimilées, 297 fr. 54; autres titres, 296 fr. 66.

43.593 46.226 54.254 54.255

Sixième série.

Titres au nominatif, depuis au moins six mois, appartenant à des personnes physiques ou assimilées, 295 fr. 83; autres titres, 294 fr. 32.

57.663 58.284 58.285 58.642 62.641 62.642 62.643 62.644 62.645 62.646 62.647 62.648 62.649 62.650 71.131 71.132 71.138 73.211

1939

Première série.

Titres au nominatif, depuis au moins six mois, appartenant à des personnes physiques ou assimilées, 296 fr. 07; autres titres, 294 fr. 85.

2.456 2.697 5.603 10.681 10.872 10.878 10.879 11.542 11 543 13.866

Deuxième et troisième série.

Titres au nominatif, depuis au moins six mois, appartenant à des personnes physiques ou assimilées, 299 fr. 34; autres titres, 299 fr. 15.

19.118 19.119 19.363 19.366 20.565 22.412 23.563 23.565 23.569 23.570 24.446 24.447 24.448 24.449 24.450 25.081 25.854 29.030 29.031 29.037 30.075 30.247 30.248 30.249 30.588 30.589 31.350 31.353 32.610 32.611 32.612 32.639 35.594 35.622 35.770 35.771 37.160 37.161 37.162 37.163 37.164 37.165 37.166 37.167 37.168 37.169 39.153 39.215

Quatrième et cinquième série.

Titres au nominatif, depuis au moins six mois, appartenant à des personnes physiques ou assimilées, 297 fr. 38; autres titres, 296 fr. 57.

39.604 40.362 41.914 41.915 41.916 42.828 42.829 44.899 44.902 44 903 44.926 45.398 46.284 46.285 47.381 47.382 47.383 48.657 48.658 48.659 48.660 48.921 48.922 50.261 50.355 50.446 50.628 55.366 57.091 57.092

Sixième série.

Titres au nominatif, depuis au moins six mois, appartenant à des personnes physiques ou assimilées, 295 fr. 55; autres titres, 294 fr. 17.

57.906 57.907 57.908 57.909 57.910 58.689 59.344 59.350 62.173 62.174 62.176 62.177 62.178 62.651

62.652 62.653 62.654 62.655 62.656 62.657 62.658
63.911 63.912 63.960 64.229 64.230 64.621 65.071
65.072 65.073 65.074 65.075 65.076 65.077 65.078
65.079 65.080 65.441 65.445 65.446 70.052 70.421
70.425 70.426 70.427 70.428 70.429 70.430 75.311

1940

Première série.

Titres au nominatif, depuis au moins six mois, appartenant à des personnes physiques ou assimilées, 296 fr. 07; autres titres, 294 fr. 85.

560 918 919 920 1.233 1.234 1.680
2.077 2.078 2.079 2.753 2.754 3.805 3.868
4.421 4.422 4.423 4.924 6.380 6.705 6.848
7.172 7.174 7.175 7.998 8.457 8.458 8.769
9.452 9.911 10.440 14.442 14.443 14.912 14.917
14.919 17.701 18.153 18.295

Deuxième et troisième série.

Titres au nominatif, depuis au moins six mois appartenant à des personnes physiques ou assimilées, 299 fr. 31; autres titres, 299 fr. 15.

19.206 19.207 19.208 20.020 20.146 20.147 20.148
20.149 20.150 20.180 20.700 21.988 21.989 21.990
22.650 23.078 23.079 23.080 23.728 23.730 24.742
24.749 24.796 25.663 25.664 25.680 25.908 25.916
25.917 25.918 26.228 26.229 26.230 27.091 27.092
27.093 27.094 27.095 27.096 27.097 27.098 29.084
29.937 29.938 29.939 30.138 30.139 32.752 36.677
34.078 34.588 34.589 37.113 37.114 57.115 37.140
37.141 37.142 37.143 37.144 37.145 37.146 37.147
37.148 37.149

Quatrième et cinquième série.

Titres au nominatif, depuis au moins six mois appartenant à des personnes physiques ou assimilées, 297 fr. 38; autres titres, 296 fr. 57.

40.835 42.293 42.844 43.195 43.196 43.375 43.376
43.377 43.379 44.608 44.609 44.610 44.611 44.612
45.687 45.691 46.174 46.175 46.176 46.177 46.178
46.181 46.182 46.183 46.754 47.004 47.005 47.006
47.007 47.008 47.009 47.010 47.011 47.012 47.013
48.185 48.377 48.542 49.023 49.129 49.150 50.649
51.179 51.321 51.325 51.326 51.327 51.328 51.329
51.330 51.331 53.638 53.639 53.610 53.611 53.612
54.934 54.938 54.942 55.212

Sixième série.

Titres au nominatif, depuis au moins six mois appartenant à des personnes physiques ou assimilées, 295 fr. 55; autres titres 294 fr. 17.

58.321 58.325 58.326 58.329 58.605 59.081 59.086
59.183 59.189 59.190 59.191 59.192 59.433 59.496
60.862 60.867 61.151 61.152 61.245 61.246 62.083
62.084 62.085 62.088 62.090 63.061 63.062 63.063
63.069 63.114 63.115 63.416 63.417 64.216 64.217
64.248 64.250 65.241 65.242 65.243 65.244 65.245
65.246 65.247 65.248 65.249 65.250 66.913 66.914
66.919 66.920 68.007 68.008 68.009 68.010 68.557
68.558 68.559 69.015 69.016 69.017 69.018 69.019
69.811 69.812 69.813 69.814 69.815 70.108 70.109
70.410 70.832 70.833 70.834 70.835 70.836 70.837
70.838 70.839 72.243 74.744 74.745 74.747 74.749

1941.

Obligations remboursables à 293 fr. 70.

57.492 57.493 57.494 57.495 57.498 57.793 57.794
57.795 57.796 57.797 57.798 57.799 57.800 57.931
57.932 57.933 57.934 57.935 57.936 57.937 57.938
57.939 58.183 58.185 58.186 58.187 58.188 58.189
58.253 58.254 58.255 58.256 58.257 58.258 58.311
58.312 58.313 58.314 58.315 58.316 58.317 58.318
58.319 58.320 58.381 58.387 58.388 58.389 58.390
58.678 58.679 58.864 58.868 58.869 58.870 59.171
59.311 59.312 59.313 59.314 59.315 59.316 59.317
59.318 59.319 59.320 59.852 59.853 59.854 60.622
61.132 61.133 61.134 61.136 61.137 61.138 61.139
61.140 61.281 61.282 61.283 61.284 61.285 61.286
61.287 61.854 61.855 61.856 61.857 61.858 61.859
61.860 61.861 61.862 62.474 62.475 62.476 62.477
62.478 62.479 63.382 63.387 63.388 63.389 63.390
63.601 63.602 63.603 63.604 63.605 63.606 63.607
63.610 63.995 63.996 63.997 64.581 64.582 64.587
64.787 64.789 64.790 65.471 65.472 65.473 65.477
65.671 65.678 65.679 65.680 66.026 66.027 66.028
66.261 66.262 66.263 66.264 66.265 66.266 66.267
66.268 66.269 66.270 66.271 66.272 66.273 66.274
66.275 66.276 66.277 66.278 66.279 66.280 67.451
67.452 67.453 67.454 67.455 67.456 67.457 67.458
67.459 67.460 67.541 67.621 67.622 67.626 67.627
67.628 68.321 68.322 68.323 68.324 68.326 68.327
68.328 68.329 68.330 68.570 68.871 68.872 68.902
68.903 68.904 68.905 68.906 68.907 68.908 68.981
68.984 68.985 68.986 68.988 69.224 69.225 69.226
69.227 69.228 69.229 69.364 69.365 69.366 69.367
69.368 69.953 69.954 69.955 69.956 69.957 69.958
69.959 69.960 70.144 70.145 70.146 70.147 70.148
70.149 70.150 70.231 70.233 70.234 70.236 70.237
70.239 70.240 70.971 70.972 70.973 70.974 70.975
71.855 71.856 71.858 71.859 71.860 72.191 72.192
72.193 72.194 72.195 72.313 72.314 72.315 72.316
72.317 72.318 72.319 72.320 72.494 72.495 72.496
72.497 72.498 72.499 72.500 73.731 73.732 73.733
73.734 73.735 73.736 73.737 73.738

COMPAGNIE
DES
OMNIBUS ET TRAMWAYS DE LYON

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 20.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 50, COURS LAFAYETTE, LYON

TIRAGE D'OBLIGATIONS 4 0/0
(1942.)
(Emissions 1913, 1915, 1918.)

Liste par ordre numérique des 1.610 obligations 4 0/0 de 500 fr. amorties au tirage du 29 juillet 1942, remboursables à partir du 1er octobre 1942, aux prix indiqués ci-dessous (compte tenu du prélèvement de 10 0/0 et de l'impôt sur la prime de remboursement: décret-loi du 16 juillet 1935).

Première série: 481 *fr.* 50.

100.131 à 100.140 — 100.291 à 100.300 — 100.581 à 100.590 — 100.611 à 100.620 — 100.621 à 100.630 — 101.321 à 101.330 — 101.451 à 101.460 — 101.651 à 101.660 — 101.911 à 101.920 — 101.971 à 101.980 — 102.311 à 102.320 — 102.761 à 102.770 — 102.841 à 102.850 — 103.391 à 103.310 — 103.351 à 103.360 — 103.401 à 103.410 — 103.411 à 103.420 — 103.501 à 103.510 — 104.101 à 104.110 — 104.131 à 104.140 — 104.311 à 104.320 — 104.341 à 104.350 — 104.631 à 104.640 — 105.611 à 105.620 — 105.781 à 105.790 — 106.181 à 106.190 — 106.641 à 106.650 — 106.791 à 106.800 — 107.001 à 107.010 — 107.061 à 107.070 — 107.151 à 107.160 — 107.731 à 107.740 — 108.121 à 108.130 — 108.141 à 108.150 — 108.371 à 108.380 — 108.571 à 108.580 — 108.581 à 108.590 — 108.641 à 108.650 — 109.281 à 109.290 — 109.371 à 109.380 — 109.811 à 109.820 — 110.081 à 110.090 — 110.441 à 110.450 — 110.691 à 110.700 — 110.821 à 110.830.

Deuxième série (1): 463 *fr.* 93.

111.181 à 111.190 — 111.191 à 111.200 — 111.411 à 111.420 — 111.671 à 111.680 — 111.701 à 111.710 — 112.381 à 112.390 — 112.661 à 112.670 — 112.681 à 112.690 — 112.821 à 112.830 — 112.921 à 112.930 — 113.271 à 113.280 — 113.471 à 113.480 — 114.061 à 114.070 — 114.281 à 114.290 — 114.381 à 114.390 — 114.491 à 114.500 — 114.521 à 114.530 — 114.761 à 114.770 — 115.111 à 115.120 — 115.421 à 115.430 — 115.581 à 115.590 — 115.801 à 115.810 — 116.321 à 116.330 — 116.631 à 116.640 — 116.671 à 116.680 — 116.821 à 116.830 — 117.511 à 117.520 — 117.741 à 117.750 — 117.761 à 117.770 — 118.041 à 118.050 — 118.121 à 118.130 — 118.331 à 118.340 — 118.801 à 118.810 — 118.871 à 118.880 — 119.341 à 119.350 — 119.701 à 119.710 — 120.001 à 120.010 — 120.081 à 120.090 — 120.371 à 120.380 — 120.411 à 120.420 — 120.441 à 120.450 — 120.451 à 120.460 — 120.601 à 120.610 — 120.681 à 120.690 — 121.601 à 121.610 — 121.711 à 121.720 — 121.821 à 121.830 — 121.841 à 121.850 — 122.151 à 122.460 — 122.531 à 122.540 — 123.001 à 123.010 — 123.121 à 123.130 — 123.161 à 123.170 — 124.461 à 124.470 — 124.611 à 124.620 — 125.011 à 125.020 — 125.061 à 125.070 — 125.561 à 125.570 — 125.611 à 125.620 — 125.631 à 125.640.

Troisième série (2): 461 *fr.* 52.

126.041 à 126.050 — 126.091 à 126.100 — 126.191 à 126.200 — 126.311 à 126.320 — 126.631 à 126.640 — 127.421 à 127.430 — 127.521 à 127.530 — 127.851 à 127.860 — 127.901 à 127.910 — 128.271 à 128.280 — 128.371 à 128.380 — 128.471 à 128.480 — 128.721 à 128.730 — 128.961 à 128.970 — 129.161 à 129.170 — 129.311 à 129.320 — 129.421 à 129.430 — 129.641 à 129.650 — 129.651 à 129.660 — 129.661 à 129.670 — 129.761 à 129.770 — 130.111 à 130.120 — 130.241 à 130.250 — 130.561 à 130.570 — 131.161 à 131.170 — 131.651 à 131.660 — 132.831 à 132.840 — 133.011 à 133.020 — 133.061 à 133.070 — 133.511 à 133.520 — 133.741 à 133.750 — 133.851 à 133.860 — 133.951 à 133.960 — 134.001 à 134.010 — 134.431 à 134.440 — 134.531 à 134.540 — 134.681 à 134.690 — 134.741 à 134.750 — 135.531 à 135.540 — 136.561 à 136.570 — 136.741 à 136.750 — 136.951 à 136.960 — 137.061 à 137.070 — 137.141 à 137.150 — 137.171 à 137.180 — 137.261 à 137.270 — 137.561 à 137.570 — 137.591 à 137.600 — 137.651 à 137.660 — 137.851 à 137.860 — 138.051 à 138.060 — 138.621 à 138.630 — 138.781 à 138.790 — 138.791 à 138.800 — 139.141 à 139.150 — 139.391 à 139.400.

(1) Les numéros 125.011 à 125.640 se rapportent à des obligations non émises.

(2) Les numéros 139.141 à 139.400 se rapportent à des obligations non émises.

Obligations 4 0/0 de 500 fr. sorties aux tirages antérieurs, non remboursées.

1936.

Première série.

Obligations remboursables aux prix suivants: titres au nominatif depuis au moins six mois appartenant à des personnes physiques ou assimilées, 489 fr. 60; autres titres, 486 fr. 90.

103.903

1937.

Deuxième série.

Obligations remboursables aux prix suivants: titres au nominatif depuis au moins six mois appartenant à des personnes physiques ou assimilées, 477 fr. 09; autres titres, 469 fr. 11.

121.289

Troisième série.

Obligations remboursables aux prix suivants: titres au nominatif depuis au moins six mois appartenant à des personnes physiques ou assimilées, 475 fr. 56; autres titres, 467 fr. 14.

137.351 137.352 137.353 137.354 137.355 137.356 137.357 137.358 137.359 137.360

1938.

Première série.

Obligations remboursables aux prix suivants: titres au nominatif depuis au moins six mois appartenant à des personnes physiques ou assimilées, 487 fr. 71; autres titres, 483 fr. 30.

102.580 105.870 109.390

Deuxième série.

Obligations remboursables aux prix suivants: titres au nominatif depuis au moins six mois appartenant à des personnes physiques ou assimilées, 476 fr. 04; autres titres, 467 fr. 44.

118.388

Troisième série.

Obligations remboursables aux prix suivants: titres au nominatif depuis au moins six mois appartenant à des personnes physiques ou assimilées, 471 fr. 41; autres titres, 465 fr. 26.

128.482 137.344 137.345 137.346 137.347 137.348 137.349 137.350

1939.

Première série.

Obligations remboursables aux prix suivants: titres au nominatif depuis au moins six mois appartenant à des personnes physiques ou assimilées, 486 fr. 90; autres titres, 482 fr. 85.

102.111 103.789 103.790 104.750 104.857 107.081 107.082 107.083 107.084 107.085 107.086 107.087 107.088 107.089 107.090 108.895 108.896 108.898 108.899 109.146

Deuxième série.

Obligations remboursables aux prix suivants: titres au nominatif depuis au moins six mois appartenant à des personnes physiques ou assimilées, 474 fr. 45; autres titres, 466 fr. 56.

115.479 118.161 118.165 118.166 118.167 120.859 120.860 121.452 121.453 121.454 121.987 121.988 121.989 122.322 124.346 124.347

Troisième série.

Obligations remboursables aux prix suivants: titres au nominatif depuis au moins six mois appartenant à des personnes physiques ou assimilées, 472 fr. 75; autres titres, 461 fr. 33.

126.611 126.915 134.258 134.259 135.989 135.990

1940.

Première série.

Obligations remboursables aux prix suivants: titres au nominatif depuis au moins six mois appartenant à des personnes physiques ou assimilées, 486 fr. 90; autres titres, 482 fr. 85.

101.002 101.004 101.005 101.006 101.293 101.294 101.295 101.296 102.217 102.220 102.513 102.661 102.662 102.663 102.669 102.670 105.831 105.832 107.451 107.452 107.453 107.454 107.455 107.456 107.457 107.458 107.459 109.539 109.540 109.857 110.922 110.924 110.925 110.926 110.929 110.997 110.998

Deuxième série.

Obligations remboursables aux prix suivants: titres au nominatif depuis au moins six mois, appartenant à des personnes physiques ou assimilées, 474 fr. 45; autres titres, 466 fr. 56.

111.281 111.290 112.171 112.179 112.284 113.043 113.044 113.045 113.047 113.048 113.049 113.050 113.057 113.303 113.304 113.681 113.682 113.683 113.684 113.685 113.686 113.687 113.688 113.689 113.690 114.262 114.269 114.490 115.365 115.366 117.041 117.417 117.441 117.444 119.885 121.484 121.694 121.695 122.205 122.206 122.207 122.208 122.209 123.013 123.941 123.942 123.943 124.311 124.312 124.313 124.314 124.319

Troisième série.

Obligations remboursables aux prix suivants: titres au nominatif depuis au moins six mois, appartenant à des personnes physiques ou assimilées, 472 fr. 75; autres titres, 464 fr. 33.

125.959 125.960 126.001 126.002 126.003 126.643 126.644 126.645 126.646 126.647 126.649 127.181 127.182 127.183 127.184 127.185 127.186 127.771 127.772 127.773 127.774 127.775 127.776 127.777 127.778 127.779 128.054 128.526 128.661 128.662 129.523 129.524 129.525 129.526 129.527 129.906 129.907 130.652 130.655 130.656 130.657 130.658 130.659 132.221 132.222 132.241 132.243 132.245 132.246 132.247 132.248 132.249 132.441 132.442 132.443 132.444 132.445 132.446 132.447 133.144 133.145 133.146 133.147 133.148 133.149 133.423 133.424 133.425 133.426 133.427 133.428 133.429 133.430 133.631 133.632 133.772 133.773 133.774 133.775 133.776 133.777 133.778 133.779 133.780 134.142 135.241 135.242 135.243 135.244 135.245 135.246 135.486 135.487 135.488 135.489 135.490 135.546 135.547 135.548 135.549 135.550 135.891 135.892 136.306 136.307 138.881

1941.

Première série: 481 fr. 50.

100.361 100.362 100.363 100.367 100.369 100.370 100.543 100.546 100.546 100.550 101.281 101.282 101.286 101.287 101.288 101.289 102.151 102.155 102.157 102.158 102.441 102.442 102.445 102.446 102.447 102.461 102.462 102.851 102.943 102.944 102.947 102.950 103.051 102.052 103.055 103.056 103.724 103.725 103.727 103.728 103.729 103.844 104.249 104.250 104.253 104.594 104.596 104.597 104.598 104.599 104.600 104.735 104.736 104.737 104.738 104.739 104.740 104.809 104.810 104.965 105.281 105.284 105.288 105.367 105.368 105.369 105.377 105.378 105.379 105.380 105.381 105.382 105.701 105.702 106.011 106.012 106.013 106.014 106.015 106.052 106.058 106.563 106.564 106.565 106.566 106.567 106.568 106.995 107.431 107.432 107.433 107.434 107.435 108.291 108.292 108.293 108.294 108.295 108.296 108.297 108.298 108.299 108.300 108.544 108.545 108.546 108.550 109.331 109.332 109.334 109.340 110.670 111.013 111.018

Deuxième série: 463 fr. 93.

111.326 111.327 111.328 111.329 111.330 112.140 112.204 112.391 112.392 112.393 112.394 112.395 112.396 112.513 112.514 112.515 112.516 112.517 112.518 112.801 112.802 112.803 112.804 112.805 112.806 112.807 112.808 112.809 112.810 112.991 112.992 112.993 113.000 113.011 113.012 113.013 113.017 113.018 113.019 113.020 113.100 113.137 113.138 113.139 113.140 113.312 113.469 113.470 114.003 114.005 114.006 114.007 114.008 114.009 114.010 114.655 114.657 115.042 115.013 115.503 115.504 115.762 115.763 115.971 115.977 116.453 116.454 116.455 116.456 116.457 116.458 116.459 116.460 116.688 116.689 116.690 117.544 117.545 117.548 117.549 117.726 118.799 118.800 118.811 118.812 118.813 118.814 118.815 118.819 118.820 118.821 119.077 119.079 119.253 119.254 119.255 119.547 119.548 119.727 119.728 119.931 119.932 119.933 119.934 119.935 119.936 119.937 119.938 119.939 119.940 120.105 120.106 120.107 120.301 120.525 120.781 120.894 121.398 121.581 121.582 121.583 121.584 121.587 121.588 121.589 121.590 122.847 122.926 123.306 123.307 123.309 123.961 123.962

Troisième série: 461 fr. 52.

126.111 126.112 126.114 126.115 126.116 126.119 126.120 126.389 126.390 127.057 127.060 127.160 127.431 127.432 127.433 127.439 127.440 127.565 127.566 127.567 127.568 127.998 127.999 128.000 128.572 128.573 128.574 128.575 128.576 128.577 128.578 128.579 128.580 129.925 129.926 129.927 129.928 130.107 130.108 130.109 130.110 130.342 130.343 130.344 130.345 130.346 130.347 130.348 130.349 130.350 130.429 130.842 131.267 131.268 131.269 131.394 131.395 131.396 131.397 131.733 131.734 131.735 131.736 131.737 131.738 131.739 131.740 133.693 133.694 133.695 133.696 133.698 133.700 133.992 134.323 134.330 134.541 134.542 134.543 134.546 134.547 134.549 134.550 135.123 135.124 135.125 135.126 135.127 135.237 135.238 135.239 135.240 135.475 135.681 135.682 135.683 135.684 135.685 135.686 135.687 135.752 135.753 135.754 135.755 135.756 135.757 135.758 135.759 135.760 135.811 136.104 136.105 136.106 136.107 136.108 136.131 136.132 136.133 136.137 136.138 136.139 136.501 136.510 136.619 136.620 136.888 137.954 137.958 138.555

Obligations 4 0/0 de 300 fr. sorties aux tirages antérieurs, non remboursées.

1916	1919
14.269	4.606 10.519 17.803
1917	**1920**
5.812	4.052 4.607 19.923

Société anonyme d'Habitations à bon marché de Penhoët

CAPITAL: 2.400.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 7, RUE AUBER, PARIS

R. C.: Seine 95841.

OBLIGATIONS 5 0/0 1929

Amortissement du 15 octobre 1942.

Liste numérique des 300 obligations sorties au tirage d'amortissement du 1er septembre 1942.

621 à 625 — 1.011 à 1.015 — 1.106 à 1.110 — 1.421 à 1.425 — 2.018 à 2.020 — 2.227 à 2.230 — 2.231 à 2.235 — 2.296 à 2.300 — 2.431 à 2.435 — 3.111 à 3.115 — 3.251 à 3.255 — 3.271 à 3.275 — 3.336 à 3.340 — 3.366 à 3.370 — 3.391 à 3.395 — 3.577 à 3.580 — 3.951 à 3.955 — 4.166 à 4.170 — 4.227 — 4.229 et 4.230 — 4.296 à 4.300 — 4.496 à 4.500 — 4.811 à 4.815 — 4.815 — 4.821 à 4.825 — 4.946 à 4.950 — 5.301 à 5.305 — 5.511 à 5.515 — 5.728 à 5.730 — 6.566 à 6.570 — 7.076 à 7.080 — 7.291 à 7.295 — 7.411 à 7.415 — 7.606 à 7.608 — 7.880 — 8.071 à 8.075 — 8.551 à 8.555 — 8.603 et 8.604 — 8.956 à 8.960 — 9.131 à 9.135 — 9.236 à 9.240 — 9.381 à 9.385 — 9.616 à 9.620 — 9.746 à 9.750 — 9.756 à 9.760 — 10.076 à 10.080 — 10.156 à 10.160 — 10.543 à 10.545 — 11.067 à 11.070 — 11.111 à 11.115 — 11.391 à 11.395 — 11.432 à 11.435 — 11.706 à 11.710 — 11.922 à 11.924 — 11.981 à 11.985 — 12.661 à 12.665 — 12.776 à 12.780 — 12.811 à 12.815 — 12.851 à 12.855 — 12.976 à 12.980 — 13.446 à 13.450 — 13.576 à 13.580 — 13.621 à 13.625 — 14.131 à 14.135 — 14.521 à 14.525 — 14.781 à 14.785 — 14.821 à 14.825.

Ces titres seront remboursables à partir du 15 octobre 1942 à raison de 1.000 fr.

Obligations sorties aux tirages précédents et restant à rembourser.

Amortissement du 15 octobre 1940.

881 et 882 — 884 — 1.401 à 1.405 — 1.935 — 2.186 à 2.190 — 2.207 — 2.210 — 3.026 à 3.029 — 3.101 à 3.105 — 3.351 et 3.352 — 3.491 à 3.495 — 3.876 à 3.880 — 3.986 à 3.990 — 4.643 à 4.645 — 4.696 — 5.001 à 5.004 — 5.296 à 5.300 — 5.456 à 5.460 — 5.751 et 5.752 — 6.076 à 6.080 — 7.184 et 7.185 — 7.448 à 7.450 — 7.971 et 7.975 — 8.176 — 8.180 — 9.101 à 9.103 — 9.105 — 9.111 — 9.156 et 9.157 — 9.549 et 9.550 — 10.071 à 10.075 — 11.644 — 12.284 et 12.285 — 12.393 et 12.394 — 12.741 à 12.745.

Amortissement du 15 octobre 1941.

61 à 65 — 106 à 110 — 191 — 193 à 195 — 396 à 400 — 501 à 505 — 616 et 617 — 620 — 891 à 895 — 1.036 à 1.040 — 1.266 à 1.270 — 1.337 à 1.340 — 1.876 à 1.880 — 1.906 et 1.907 — 1.910 — 2.191 et 2.192 — 3.131 à 3.134 — 4.161 à 4.165 — 4.661 à 4.665 — 4.896 — 4.899 et 4.900 — 4.981 — 5.241 à 5.245 — 5.766 à 5.770 — 6.246 à 6.250 — 6.951 à 6.955 — 7.458 à 7.460 — 7.381 à 7.385 — 7.711 à 7.715 — 8.031 et 8.032 — 8.286 — 8.191 à 8.195 — 8.841 à 8.845 — 8.896 à 8.900 — 9.691 à 6.695 — 10.034 et 10.035 — 10.146 à 10.150 — 11.281 à 11.285 — 11.322 à 11.325 — 11.921 — 11.925 — 13.072 — 13.074 et 13.075 — 13.126 à 13.130 — 13.161 à 13.163 — 13.452 à 13.455 — 14.106 à 14.110.

Les remboursements ont lieu aux guichets permanents des établissements suivants:

Société générale, 29, boulevard Haussmann, à Paris;

Banque transatlantique, 17, boulevard Haussmann, à Paris;

Société marseillaise de crédit, 4, rue Auber, à Paris;

Crédit de l'Ouest, 13, boulevard Haussmann, à Paris;

Banque des Pays du Nord, 28 *bis*, avenue de l'Opéra, à Paris.

GAVEAU & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 10.100.000 FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL: 45-47, RUE LA BOÉTIE, PARIS

R. C.: Seine 85814.

Liste des numéros des 67 obligations 5 0/0 1913 remboursables le 1er octobre 1942.

56	136	176	207	226	305	396	568
569	571	584	719	738	748	752	770
789	810	862	876	900	905	935	973
1.022	1.047	1.092	1.169	1.172	1.173	1.222	1.262
1.270	1.284	1.286	1.292	1.297	1.336	1.350	1.366
1.367	1.385	1.411	1.422	1.428	1.605	1.612	1.619
1.620	1.668	1.672	1.679	1.692	1.721	1.735	1.738
1.740	1.746	1.758	1.775	1.790	1.817	1.855	1.859
1.892	1.897	1.908					

Numéros des obligations 5 0/0 1913 sorties aux tirages et restant à rembourser au 30 juin 1942.

Vingtième tirage (année 1936).

Obligation n° 84 remboursable coupon n° 47 attaché.

Vingt et unième tirage (année 1937).

Obligation n° 408 remboursable coupon n° 49 attaché.

Vingt-deuxième tirage (année 1938).

Obligations nos 402, 1.611 et 1.955 remboursables coupon n° 51 attaché.

Vingt-troisième tirage (année 1939).

Obligations nos 88, 98 et 1.615 remboursables coupon n° 53 attaché.

Vingt-quatrième tirage (année 1940).

Obligations nos 163, 177, 267, 531, 543, 564, 1.196, 1.752, 1.818 et 1.932 remboursables coupon n° 55 attaché.

Vingt-cinquième tirage (année 1941).

Obligations nos 334, 401, 419, 492, 511, 520, 522, 556, 565, 825, 979, 1.021, 1.044, 1.046, 1.382, 1.468, 1.673, 1.748, 1.837, 1.849 et 1.951 remboursables coupon n° 57 attaché.

MAISON BRÉGUET

19, RUE DIDOT, PARIS

Emission de 9.000 obligations 5 1/2 0/0 1930.

Neuvième tirage effectué le 20 août 1942, dans les bureaux du Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère.

Numéros des 350 obligations remboursables à partir du 1er novembre 1942.

211 à 220 — 711 à 720 — 1.181 à 1.190 — 1.291 à 1.300 — 1.481 à 1.490 — 1.491 à 1.500 — 2.281 à 2.290 — 2.691 à 2.700 — 2.751 à 2.760 — 2.891 à 2.900 — 3.181 à 3.190 — 3.501 à 3.510 — 3.871 à 3.880 — 3.991 à 4.000 — 4.211 à 4.220 — 4.231 à 4.240 — 4.261 à 4.270 — 4.701 à 4.710 — 4.761 à 4.770 — 5.341 à 5.350 — 5.471 à 5.480 — 5.691 à 5.700 — 5.781 à 5.790 — 5.851 à 5.860 — 6.271 à 6.280 — 6.461 à 6.470 — 6.691 à 6.700 — 6.781 à 6.790 — 6.961 à 6.970 — 7.001 à 7.010 — 7.061 à 7.070 — 7.441 à 7.450 — 8.111 à 8.120 — 8.641 à 8.650 — 8.911 à 8.920.

Obligations restant à rembourser.

61 à 70 — 458 à 460 — 561 à 570 — 581 à 583 — 823 — 827 et 828 — 841 à 850 — 1.471 à 1.480 — 1.591 à 1.600 — 1.633 et 1.634 — 1.793 à 1.797 — 2.442 à 2.445 — 2.542 à 2.546 — 2.549 — 2.581 à 2.585 — 2.587 à 2.590 — 2.797 à 2.799 — 2.801 et 2.802 — 2.841 à 2.850 — 2.861 à 2.870 — 2.983 à 2.987 — 3.191 à 3.195 — 3.197 — 3.533 à 3.540 — 3.641 à 3.650 — 3.794 à 3.797 — 3.961 à 3.963 — 3.970 — 4.088 à 4.090 — 4.173 à 4.180 — 4.441 — 4.561 et 4.562 — 4.621 à 4.630 — 4.791 à 4.800 — 4.831 à 4.835 — 4.931 à 4.935 — 5.119 et 5.120 — 5.482 à 5.490 — 5.771 à 5.778 — 5.841 à 5.850 — 5.861 à 5.870 — 5.894 et 5.895 — 5.941 à 5.950 — 6.015 — 6.203 à 6.210 — 6.211 et 6.212 — 6.225 à 6.230 — 6.291 — 6.293 à 6.300 — 6.307 à 6.310 — 6.511 à 6.518 — 6.529 et 6.530 — 6.631 à 6.640 — 6.742 et 6.743 — 6.748 et 6.749 — 7.101 à 7.105 — 7.381 à 7.390 — 7.571 à 7.580 — 7.661 à 7.670 — 7.701 à 7.707 — 7.727 et 7.728 — 7.761 à 7.765 — 7.901 à 7.909 — 7.911 à 7.920 — 7.964 — 8.171 à 8.180 — 8.344 à 8.350 — 8.361 et 8.362 — 8.364 — 8.367 à 8.370 — 8.651 à 8.653 — 8.655 à 8.660 — 8.691 — 8.693 à 8.699 — 8.751 à 8.753 — 8.758 et 8.759 — 8.984 à 8.989.

Coopérative de Distillerie Agricole

DES

Régions de Valence et Romans (Drôme)

SIÈGE SOCIAL:

3, PLACE MARÉCHAL-PÉTAIN, A ROMANS (DRÔME)

Numéros des 263 obligations de l'emprunt 1934 à 5 0/0, sorties au tirage du 1er septembre 1942.

30	40	66	85	90	96	101	106
110	111	121	134	141	152	177	181
196	205	218	225	242	244	248	251
255	256	265	268	269	281	290	312
313	323	331	333	347	374	377	389
393	414	436	445	468	470	471	484
494	496	567	606	785	789	814	837
855	859	903	937	969	996	1.009	1.036
1.038	1.045	1.046	1.049	1.067	1.079	1.089	1.092
1.102	1.104	1.124	1.156	1.158	1.161	1.163	1.171
1.172	1.258	1.290	1.292	1.317	1.326	1.331	1.345
1.351	1.369	1.401	1.403	1.432	1.441	1.455	1.487
1.491	1.503	1.508	1.521	1.541	1.546	1.555	1.569
1.606	1.612	1.655	1.679	1.682	1.687	1.689	1.695
1.697	1.759	1.760	1.858	1.913	1.918	1.919	1.925
1.929	1.952	1.988	1.995	2.007	2.023	2.042	2.077
2.085	2.120	2.124	2.137	2.169	2.172	2.198	2.223
2.240	2.246	2.249	2.272	2.280	2.295	2.316	2.339
2.356	2.385	2.398	2.403	2.444	2.468	2.499	2.566
2.568	2.581	2.598	2.606	2.631	2.691	2.693	2.712
2.794	2.812	2.826	2.828	2.848	2.898	2.929	2.935
2.955	2.997	3.036	3.059	3.062	3.067	3.074	3.078
3.095	3.096	3.108	3.111	3.113	3.114	3.122	3.129
3.139	3.144	3.151	3.158	3.164	3.174	3.188	3.264
3.268	3.275	3.276	3.280	3.283	3.290	3.307	3.316
3.330	3.338	3.349	3.351	3.359	3.361	3.378	3.380
3.390	3.391	3.393	3.413	3.425	3.426	3.448	3.468
3.494	3.500	3.523	3.536	3.556	3.557	3.565	3.569
3.582	3.590	3.600	3.618	3.630	3.653	3.690	3.691
3.696	3.709	3.713	3.716	3.723	3.739	3.744	3.747
3.749	3.756	3.759	3.770	3.797	3.820	3.828	3.835
3.845	3.850	3.854	3.856	3.861	3.866	3.878	3.891
3.897	3.915	3.920	3.931	3.963	3.982	4.293	

Liste des obligations sorties aux différents tirages et non remboursées au 1er septembre 1942.

Tirage du 1er septembre 1940.

148	607	608	1.017	1.050	1.058	1.198	2.005
2.410	3.022	3.226	3.229	3.233	3.243	3.561	3.807
3.908	3.961	3.980	4.226				

Tirage du 1er septembre 1941.

61	155	180	185	252	270	341	350
358	395	533	568	689	953	1.018	1.020
1.087	1.181	1.182	1.203	1.277	1.308	1.597	1.602
1.607	1.619	1.672	1.674	1.701	1.756	1.805	1.847
1.887	1.930	1.949	2.035	2.084	2.215	2.256	2.257
2.262	2.392	2.411	2.512	2.525	2.632	2.633	2.724
2.729	2.731	2.800	2.813	2.829	2.891	2.933	2.947
3.020	3.152	3.173	3.257	3.271	3.299	3.427	3.445
3.481	3.510	3.520	3.598	3.718	3.735	3.789	3.803
3.818	3.957	3.960	4.221	4.229	4.231		

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DES

Munitions de Chasse, de Tir et de Guerre

(Anciens Etablissements GEVELOT et GAUPILLAT)

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 24 MILLIONS DE FRANCS

DONT 6 MILLIONS DE FRANCS REMBOURSÉS

SIÈGE SOCIAL: 50, RUE AMPÈRE, PARIS (17e)

OBLIGATIONS 6 0/0 DE 500 FRANCS 1919

Dix-huitième tirage effectué le 1er septembre 1942.

Numéros des 600 obligations remboursables au pair, à partir du 1er octobre 1942, à la Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, à Paris et dans toutes ses succursales.

71 à 80 — 301 à 310 — 771 à 780 — 991 à 1.000 — 1.121 à 1.130 — 1.601 à 1.610 — 1.791 à 1.800 — 1.991 à 2.000 — 2.301 à 2.310 — 2.481 à 2.490 — 2.771 à 2.780 — 2.911 à 2.920 — 3.181 à 3.190 — 3.541 à 3.550 — 3.701 à 3.710 — 3.821 à 3.830 — 3.831 à 3.840 — 3.931 à 3.940 — 4.011 à 4.020 — 4.151 à 4.160 — 4.181 à 4.190 — 4.361 à 4.370 — 4.671 à 4.680 — 4.741 à 4.750 — 5.181 à 5.190 — 5.431 à 5.440 — 5.561 à 5.570 — 5.601 à 5.610 — 6.001 à 6.010 — 6.021 à 6.030 — 6.181 à 6.190 — 6.421 à 6.430 — 6.891 à 6.900 — 6.921 à 6.930 — 7.691 à 7.700 — 7.771 à 7.780 — 7.861 à 7.870 — 8.001 à 8.010 — 8.461 à 8.470 — 8.511 à 8.520 — 8.641 à 8.650 — 8.651 à 8.660 — 8.721 à 8.730 — 8.821 à 8.830 — 9.221 à 9.230 — 9.541 à 9.550 — 9.841 à 9.850 — 9.881 à 9.890 — 10.071 à 10.080 — 10.191 à 10.200 — 10.231 à 10.240 — 10.241 à 10.250 — 10.371 à 10.380 — 10.581 à 10.590 — 10.591 à 10.600 — 10.911 à 10.920 — 10.951 à 10.960 — 11.021 à 11.030 — 11.131 à 11.140 — 11.301 à 11.310.

Obligations sorties antérieurement et non remboursées.

Quatorzième tirage du 1er septembre 1938.

703 à 710 — 1.311 — 1.315 — 1.317 — 1.963 — 2.351 à 2.355 — 2.360 — 2.399 — 2.423 — 6.095 à 6.100 — 6.238 — 6.573 à 6.576 — 6.881 — 6.882 — 6.885 à 6.890 — 8.341 à 8.350 — 11.778 — 11.779.

Quinzième tirage du 1er septembre 1939.

795 à 799 — 1.478 — 1.479 — 1.783 à 1.785 — 1.968 — 1.969 — 2.261 — 2.262 — 6.031 — 6.040 — 6.511 — 6.512 — 6.522 à 6.524 — 7.113 — 7.117 — 7.658 à 7.660 — 7.781 à 7.786 — 8.783 à 8.790 — 8.917 à 8.920 — 10.062 — 10.065 — 11.061 à 11.065 — 11.512 à 11.520 — 11.603 à 11.606 — 11.712 — 11.723 — 11.841 à 11.843.

Seizième tirage du 1er septembre 1941 (amortissement de 1940).

11 à 14 — 18 — 20 — 182 à 188 — 221 — 222 — 241 à 246 — 271 à 280 — 491 à 495 — 731 à 734 — 736 — 738 — 739 — 740 — 913 à 917 — 1.001 à 1.010 — 1.285 — 1.287 à 1.290 — 1.541 — 1.542 — 1.546 à 1.548 — 1.831 à 1.840 — 1.981 à 1.990 — 2.027 à 2.030 — 2.231 à 2.236 — 2.238 — 2.239 — 2.451 à 2.460 — 2.571 à 2.580 — 3.521 à 3.530 — 3.641 à 3.650 — 3.921 à 3.930 — 4.371 à 4.380 — 4.811 à 4.820 — 5.161 à 5.170 — 5.531 à 5.540 — 5.631 à 5.640 — 5.641 à 5.650 — 6.011 à 6.020 — 6.861 à 6.870 — 6.981 à 6.983 — 6.985 à 6.990 — 7.021 à 7.024 — 7.027 — 7.028 — 7.061 à 7.070 — 7.491 à 7.496 — 7.831 à 7.840 — 7.916 à 7.920 — 7.980 — 8.271 à 8.280 — 8.291 à 8.300 — 8.459 — 8.601 à 8.604 — 8.606 — 8.607 — 8.610 — 8.671 à 8.680 — 8.841 à 8.843 — 8.849 — 8.850 — 8.899 à 8.900 — 9.151 à 9.160 — 9.211 à 9.220 — 9.451 à 9.460 — 9.501 à 9.510 — 9.651 à 9.660 — 9.721 à 9.730 — 9.971 à 9.980 — 10.161 à 10.170 — 10.551 à 10.560 — 10.651 à 10.660 — 10.821 à 10.830 — 10.971 à 10.980 — 11.471 à 11.473 — 11.475 — 11.476 — 11.478 à 11.480 — 11.671 à 11.680 — 11.701 à 11.706 — 11.821 à 11.830.

Dix-septième tirage du 1er septembre 1941.

251 — 252 — 254 à 256 — 259 — 260 — 983 — 1.115 à 1.120 — 1.343 à 1.345 — 1.350 — 1.381 à 1.386 — 1.389 — 1.411 — 1.412 — 1.419 — 1.420 — 1.959 — 2.151 à 2.153 — 2.155 — 2.157 à 2.160 — 2.274 à 2.280 — 2.641 à 2.650 — 2.681 à 2.690 — 2.961 à 2.970 — 3.251 à 3.260 — 3.511 à 3.520 — 3.971 à 3.980 — 4.291 à 4.300 — 5.081 à 5.090 — 6.131 à 6.140 — 6.282 à 6.290 — 6.301 à 6.305 — 6.381 à 6.389 — 6.531 à 6.540 — 6.671 — 6.672 — 6.973 à 6.980 — 7.143 — 7.144 — 7.243 à 7.250 — 7.721 — 7.723 à 7.725 — 7.967 à 7.970 — 8.231 — 8.232 — 8.236 — 8.229 — 8.591 à 8.594 — 8.599 — 8.600 — 8.615 à 8.618 — 8.851 à 8.860 — 8.885 — 9.001 à 9.010 — 9.021 à 9.030 — 9.261 à 9.270 — 9.271 à 9.280 — 9.311 à 9.320 — 9.731 à 9.740 — 9.921 à 9.930 — 9.941 à 9.950 — 9.991 à 10.000 — 10.021 à 10.030 — 10.181 — 10.182 — 10.185 — 10.211 à 10.220 — 10.301 à 10.310 — 10.381 à 10.390 — 10.391 à 10.400 — 10.491 à 10.500 — 10.601 à 10.610 — 11.046 — 11.111 à 11.120 — 11.181 à 11.190 — 11.401 à 11.407 — 11.616 — 11.617 — 11.620 — 11.801 à 11.803 — 11.806 à 11.810 — 11.951 à 11.960.

Société Financière d'Exploitations Industrielles

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 60.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL:

61, BOULEVARD HAUSSMANN, PARIS (8e)

Registre du commerce: Seine 228383 B.

OBLIGATIONS DE 1.000 FRANCS 5 0/0 1930

Liste des 321 obligations 5 0/0 1930 sorties au tirage d'amortissement du 19 septembre 1942 et formant, avec les 639 obligations rachetées en Bourse par la société émettrice, la totalité des 960 obligations à amortir au 15 octobre 1942.

144	238	279	362	473	721	894
1.011	1.136	1.153	1.383	1.386	1.429	1.705
1.845	1.892	2.334	2.393	2.498	2.541	2.715
2.846	2.847	3.044	3.252	3.643	3.660	3.947
4.048	4.053	4.096	4.099	4.129	4.136	4.189
4.228	4.401	4.406	4.469	4.491	4.530	4.719
4.878	4.983	5.111	5.120	5.137	5.180	5.231
5.240	6.247	6.283	6.294	6.476	6.512	6.609
6.651	6.920	6.924	6.959	7.110	7.203	7.205
7.278	7.283	7.353	7.539	7.693	7.838	7.865
7.873	7.880	7.931	7.936	7.959	8.047	8.133
8.594	8.609	8.660	8.780	8.795	8.802	8.917
8.919	8.941	9.019	9.059	9.063	9.069	9.107
9.136	9.143	9.242	9.413	9.415	9.449	9.459
9.540	9.604	9.702	9.738	9.741	9.743	9.815
9.826	9.867	9.868	9.936	9.947	9.952	9.955
9.959	9.970	10.025	10.035	10.036	10.048	10.081

10.194	10.207	10.214	10.256	10.257	10.267	10.277
10.298	10.333	10.364	10.387	10.409	10.502	10.818
10.858	10.873	10.906	10.950	11.149	11.167	11.194
11.285	11.522	11.539	11.704	11.757	11.903	11.977
12.011	12.100	12.196	12.294	12.466	12.678	12.679
12.683	12.743	12.744	12.747	12.859	12.895	12.939
12.944	13.042	13.051	13.083	13.085	13.215	13.245
13.358	13.440	13.442	13.472	13.541	13.622	13.626
13.641	13.677	13.698	13.715	13.725	13.738	13.771
13.843	13.877	13.941	14.000	14.225	14.280	14.925
14.946	14.949	15.003	15.069	15.253	15.264	15.566
15.808	15.839	16.025	16.063	16.257	16.583	16.631
16.668	16.680	16.770	16.772	16.774	16.983	17.253
17.266	17.288	17.368	17.377	17.422	17.476	17.500
17.578	17.717	17.718	17.781	17.847	17.885	17.909
17.927	17.932	17.933	17.939	17.955	18.151	18.170
18.213	18.299	18.481	18.552	18.574	18.597	18.706
18.734	18.812	18.819	18.935	18.964	18.981	18.988
19.026	19.050	19.075	19.079	19.104	19.125	19.453
19.522	19.711	19.712	19.716	19.762	19.771	19.800
19.850	19.860	19.906	20.000	20.016	20.022	20.035
20.041	20.101	20.102	20.122	20.165	20.256	20.272
20.399	20.555	20.589	20.595	20.739	21.127	21.160
21.236	21.282	21.399	21.479	21.503	21.514	21.515
22.009	22.310	22.364	22.421	22.437	22.511	22.515
22.543	22.556	22.775	22.818	22.954	23.005	23.013
23.161	23.307	23.413	23.433	23.466	23.526	23.528
23.589	23.592	23.620	23.737	23.769	23.773	23.947
24.115	24.309	24.506	24.557	24.596	24.779	

Les obligations sorties à ce tirage seront remboursables à partir du 15 octobre 1942, tant au porteur qu'au nominatif, à 1.000 fr., aux caisses de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, à Paris, 16, boulevard des Italiens, ainsi que dans ses succursales et agences.

Tous les précédents amortissements ont été effectués par rachats en Bourse.

" L'AIR LIQUIDE "

SOCIETE ANONYME POUR L'ETUDE ET L'EXPLOITATION DES PROCEDES GEORGES CLAUDE

AU CAPITAL DE 183.600.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A PARIS, QUAI D'ORSAY, N° 75

R. C.: Seine n° 53868.

Obligations 4 1/2 0/0 de 5.000 fr., émises en 1941.

Premier tirage effectué le 9 septembre 1942, à quinze heures, au siège social à Paris, quai d'Orsay, 75.

Numéros des 70 obligations sorties à ce tirage et remboursables au pair, à partir du 15 octobre 1942, au siège social, à Paris, quai d'Orsay, 75, ainsi que chez MM. Vernes et Cie, banquiers à Paris, rue Taitbout, 29.

1.171 à 1.180 — 1.521 à 1.530 — 2.211 à 2.220 — 3.161 à 3.170 — 5.241 à 5.250 — 6.851 à 6.860 — 7.161 à 7.170.

Le conseil d'administration.

SOCIETE LORRAINE

DES

ANCIENS ETABLISSEMENTS

DE DIETRICH & Cie DE LUNEVILLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 7.500.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL:

3, AVENUE DU PRÉSIDENT-WILSON, A PARIS

Registre du commerce de la Seine n° 111677.

Avis aux porteurs d'obligations 4 1/2 0/0 1908.

MM. les obligataires de l'emprunt 4 1/2 0/0 de la Société lorraine des anciens établissements de Dietrich et Cie de Lunéville sont informés que ladite société remboursera au pair, à partir du 31 octobre 1942, le montant intégral des obligations qui avaient été prévues aux tirages annuels de 1936, 1937, 1938 et 1939.

En même temps que le remboursement de 500 fr. par titre, il sera payé:

Les coupons n°s 75, 76, 77 et 78 attachés auxdites obligations échus les 1er janvier et 1er juillet 1939, 1er janvier et 1er juillet 1940, soit à raison de 11 fr. 25 net par coupon. 45 »

Les intérêts correspondant aux échéances semestrielles comprises entre le 1er juillet 1940 et le 1er juillet 1942 inclus et les intérêts courus du 1er juillet au 31 octobre 1942, soit ensemble.... 52 50

Total 97 50

En conséquence, le remboursement des titres et le payement des intérêts échus, soit ensemble 597 fr. 50 net par obligation, sera effectué:

Pour les titres nominatifs: contre remise des certificats nominatifs;

Pour les titres au porteur: contre remise de ces titres et des coupons n°s 75, 76, 77 et 78 attachés,

aux guichets de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris, et dans ses succursales, et à la Société nancéienne de crédit industriel et de dépôts, à Nancy, et dans ses succursales.

Les obligations cesseront de porter intérêt à partir du jour fixé pour le remboursement, c'est-à-dire à dater du 31 octobre 1942.

Les titres ainsi remboursables n'étant pas munis de coupons pour les échéances postérieures au 1er juillet 1940, il ne sera pas procédé au recouponnement desdites obligations en raison du payement intégral des intérêts courus.

Liste numérique des obligations 4 1/2 0/0 sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

1.146	1.432	3.034	3.299	3.825	4.277	5.346
6.500	6.624	8.434	8.439	8.452	8.453	8.455
8.459	8.474	8.479	8.481	8.736	8.740	8.741
11.077	11.088	11.090	11.386	11.409	11.424	11.496
11.645	11.728	12.019	12.129	12.145	12.247	12.256
12.351	12.461	12.476	12.551	12.568	12.577	12.604
12.624	12.761	12.862	12.902	12.915	12.958	13.161
13.191	13.302	13.341	13.386	13.483	13.499	13.578
13.602	13.848	13.878	13.956	14.244	14.293	14.307
14.378	14.731	14.761	14.785	14.830	14.867	14.879
14.956	14.969	14.972	14.974	14.975	14.976	14.977
14.979	14.982	14.984	14.985	14.987	14.996	15.030
15.149	15.472					

SOCIETE LORRAINE

DES

ANCIENS ETABLISSEMENTS

DE DIETRICH & Cie DE LUNEVILLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 7.500.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL:

3, AVENUE DU PRÉSIDENT-WILSON, A PARIS.

Registre du commerce de la Seine n° 111677.

Avis aux porteurs d'obligations 6 0/0 1918.

MM. les obligataires de l'emprunt 6 0/0 de la Société lorraine des anciens établissements de Dietrich et Cie de Lunéville sont informés que ladite société a décidé de rembourser au pair, à partir du 31 octobre 1942, le montant intégral des obligations qui avaient été prévues aux tirages annuels de 1936, 1937, 1938, 1939 et 1940.

En même temps que le remboursement de 500 fr. par titre, il sera payé:

Les intérêts correspondant aux échéances semestrielles comprises entre le 1er septembre 1938 et le 1er septembre 1942 inclus et les intérêts courus du 1er septembre au 31 octobre 1942, soit ensemble 125 fr.

En conséquence, le remboursement des titres et le payement des intérêts échus, soit ensemble 625 fr. net par obligation, sera effectué contre remise des certificats nominatifs et des titres au porteur, aux guichets de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris, et dans ses succursales, et au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris, et dans ses succursales.

Les obligations cesseront de porter intérêt à partir du jour fixé pour le remboursement, c'est-à-dire à dater du 31 octobre 1942.

Les titres ainsi remboursables n'étant plus actuellement munis de coupons, il ne sera pas procédé au recouponnement desdites obligations en raison du payement intégral des intérêts échus.

Liste numérique des obligations 6 0/0 sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

376	377	379	380	381	383	822
831	1.344	2.255	2.257	3.123	3.159	3.693
4.399	4.400	4.401	4.402	4.784	5.588	5.602
5.604	5.712	5.746	8.297	8.299	8.437	9.293
9.299	9.788	10.914	12.030	13.158	15.578	15.579
15.581	16.086	17.030	19.043	19.224	19.721	21.563
22.181	22.185	22.526	22.810	24.378	24.728	25.191
25.194	25.260	25.882	26.663	27.127	27.128	27.721
27.722	27.723	27.725	27.726	27.836	29.814	

Société de Transport d'Energie des Alpes

(S. T. E. D. A.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 38.400.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 5, PLACE JULES-FERRY, LYON

R. C.: Lyon B 2124.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de 10.000 obligations de 5.000 fr. 4 0/0 1942, amortissables par tirages au sort en 25 années à compter du 15 juin 1943.

Dates des remboursements et nombre de titres à amortir.

15 juin 1944.....	240	15 juin 1957.....	400
— 1945.....	250	— 1958.....	420
— 1946.....	260	— 1959.....	430
— 1947.....	270	— 1960.....	450
— 1948.....	280	— 1961.....	470
— 1949.....	290	— 1962.....	490
— 1950.....	300	— 1963.....	510
— 1951.....	320	— 1964.....	530
— 1952.....	330	— 1965.....	550
— 1953.....	340	— 1966.....	570
— 1954.....	350	— 1967.....	590
— 1955.....	370	— 1968.....	610
— 1956.....	380		

Total: 10.000 obligations.

Le conseil d'administration.

Société des Charbons et Briquettes de Blanzy et de l'Ouest

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 16.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 73, BOULEVARD HAUSSMANN, PARIS

R. C.: Seine 234195 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat de 147 obligations 4 1/2 0/0 1930 dont l'amortissement est prévu pour le 15 octobre 1942.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage en septembre 1942.

Les amortissements ont été réalisés jusqu'à ce jour par voie de rachats en Bourse.

Société Hydro-Electrique de Savoie

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 180.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 23 *bis*, RUE DE BALZAC, PARIS (8e)

Obligations 6 0/0 1939 de 1.000 fr. et de 5.000 fr.

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les obligataires que, conformément aux conditions générales de l'émission, la société a utilisé en rachats en Bourse

la totalité de la troisième annuité d'amortissement prévue par le tableau pour l'année 1941-1942.

Il n'y a donc pas lieu cette année à tirage au sort sur les obligations 6 0/0 1939 de notre société.

L'amortissement de cet emprunt ayant toujours été effectué par voie de rachats en Bourse, il n'existe pas de numéros amortis restant à rembourser.

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES DETTES

Application des décrets-lois des 16 juillet et 30 octobre 1935

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU

Comptoir National de la Pharmacie Française (S. I. C. N. A.)

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL:

9 *bis*, RUE ANTOINE-BOURDELLE, PARIS (15e)

Registre du commerce: Seine 241941 B.

Emprunt obligataire de 5 millions de francs, émission 6 1/2 0/0 1930.

MM. les obligataires de la société anonyme S. I. C. N. A. sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de 10.000 obligations 6 1/2 p. 100, d'une valeur nominale de 500 fr. l'une, a décidé de rembourser par anticipation, en sus des amortissements annuels, mille desdites obligations, à la date du 1er avril 1943, concordant avec une échéance d'intérêts.

Ce remboursement anticipé s'ajoutera à l'amortissement annuel et s'imputera sur la ou les annuités les plus éloignées prévues au tableau d'amortissement, en commençant par la dernière (1980).

Les numéros des obligations remboursables seront déterminés par voie de tirage au sort effectué par le conseil d'administration, et publiés conformément à la loi. Le cours des intérêts desdites obligations cessera de plein droit le 31 mars 1943.

Le conseil d'administration.

DOCKS DE NEVERS

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 5.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A NEVERS, 4, RUE DES DOCKS

Obligations 8 0/0 1926.

Les porteurs d'obligations 8 0/0 1926 sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, procédera au remboursement anticipé de toutes les obligations qui resteront en circulation le 31 décembre 1942.

Ces obligations seront remboursables à 550 francs brut, plus le prorata d'intérêts couru, le tout sous déduction des impôts. Les payements auront lieu à partir du 31 décembre 1942 aux caisses de la société des Docks de Nevers. Les titres pourront être déposés, coupon 1er mai 1943 attaché, soit aux guichets de la banque Lambert-Biltz, 119, boulevard Haussmann, à Paris, soit aux guichets de la Société générale pour le développement du commerce et de l'industrie, à Nevers.

Obligations 6 0/0 1930.

Les porteurs d'obligations 6 0/0 1930 sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, procédera au remboursement anticipé de toutes les obligations qui resteront en circulation le 31 décembre 1942.

Ces obligations seront remboursables à 1.000 francs brut, plus le prorata d'intérêts couru, le tout sous déduction des impôts. Les payements auront lieu à partir du 31 décembre 1942 aux caisses de la société des Docks de Nevers. Les titres pourront être déposés, coupon 15 mars 1943 attaché, soit aux guichets de la banque Lambert-Biltz, 119, boulevard Haussmann, à Paris, soit aux guichets de la Société générale pour le développement du commerce et de l'industrie, à Nevers.

Compagnie du Chemin de Fer Franco-Ethiopien de DJIBOUTI à ADDIS-ABEBA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 17.300.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 89, RUE DE MIROMESNIL, PARIS

Registre du commerce: Seine 72445.

Avis aux porteurs d'obligations 5 1/2 0/0 1917, 1922, 1924.

MM. les porteurs d'obligations 5 1/2 0/0 1917, 1922, 1924 sont avisés que le conseil d'administration de la société, usant de la faculté réservée lors de l'émission de ces titres et autorisé par dépêche du ministère des colonies en date du 18 septembre 1942, a décidé de procéder au remboursement anticipé de la totalité de ceux qui restent en circulation à la date du 31 octobre 1942.

Compte tenu des impôts sur la prime de remboursement, il sera versé:

Emission de 1917: aux personnes physiques, 486 fr. 95; aux personnes morales, 483 fr. 90.
Emission de 1922: aux personnes physiques, 480 fr. 50; aux personnes morales, 475 fr. 95.
Emission de 1924: aux personnes physiques, 464 fr. 60; aux personnes morales, 456 fr. 34.

En outre, le coupon n° 52 à l'échéance du 15 décembre 1942 sera payé pour le montant des intérêts courus du 15 juin au 31 octobre, à raison de:

10 fr. 312 pour les personnes physiques;
9 fr. 281 pour les personnes morales.

Ce remboursement sera effectué par les soins de:

La Banque de l'Indochine;
La Banque de Paris et des Pays-Bas;
Le Comptoir national d'escompte de Paris;
Le Crédit lyonnais;
La Société générale;
La Société générale de crédit industriel et commercial;
La Banque de l'Union parisienne;
La Banque nationale pour le commerce et l'industrie.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

SEQUESTRES

* Le président du tribunal de première instance de Toulouse a rendu, à la date du 23 juin 1942, une ordonnance disant que la mise sous séquestre des biens appartenant aux syndicats d'architectes, telle qu'elle a été ordonnée par l'ordonnance du 8 octobre 1941, ne s'étendra pas à la Société des architectes diplômés par le Gouvernement (13e groupe) et ordonne la mainlevée de la mesure de séquestre.

* Par ordonnance en date du treize août mil neuf cent quarante-deux, le président du tribunal de première instance de Saint-Gaudens a prononcé la mise sous séquestre des biens que le Syndicat des médecins thermaux de Bagnères-de-Luchon possédait à Luchon.

L'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre a été nommée administrateur séquestre avec tous les pouvoirs prévus par la loi.

* Par ordonnance de M. le président du tribunal civil de Nancy en date du 11 septembre 1942, les biens, droits et intérêts de la Compagnie des experts comptables de l'Est, dont le siège est à Nancy, 3, rue Léopold-Lallement, ont été mis sous séquestre et les fonctions d'administrateur séquestre ont été conférées à l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, représentée par son directeur du département de Meurthe-et-Moselle.

AVIS DIVERS

HOLDING COMPANY DE LA

Grande Compagnie des Télégraphes du Nord

(SOCIÉTÉ ANONYME)

SIÈGE SOCIAL: COPENHAGUE

Résolutions votées.

L'assemblée générale ordinaire de l'année 1942 (14e exercice, clos le 30 juin 1942), qui a eu lieu à Copenhague le 23 septembre 1942, a approuvé le rapport et les comptes présentés par le conseil d'administration.

La proposition du conseil de ne payer aucun dividende, mais de reporter le solde disponible, Kr. 1.473.70, à l'exercice suivant, a été adoptée.

Le rapport contient les renseignements suivants sur le résultat financier de l'exercice:

La Holding Company n'a reçu aucun dividende des actions Télégraphes du Nord, dont elle est détentrice.

Les comptes font ressortir des bénéfices bruts de Kr. 14.461.50, y compris le report de Kr. 1.315.39 de l'exercice précédent, tandis que les frais d'exploitation s'élèvent à Kr. 12.987.80.

Forges et Ateliers de Construction G. LATECOERE

(EN LIQUIDATION)

66, RUE CAUMARTIN, A PARIS

Avis aux porteurs d'obligations 6 0/0.

MM. les obligataires de l'emprunt 6 0/0 de la société des Forges et ateliers de construction G. Latecoere (en liquidation), 66, rue Caumartin, à Paris, sont informés que les coupons nos 38 à 45 inclus, qui n'ont pas été mis en payement aux échéances échelonnées du 1er janvier 1939 au 1er juillet 1942 inclus, seront payables à partir du 31 octobre 1942, à raison de 15 fr. net par coupon, aux guichets de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris et dans ses succursales.

ENVOI EN POSSESSION

Par jugement en date du 22 janvier 1941, le tribunal de première instance de l'arrondissement de Belley, département de l'Ain, a, sur la requête de Mme REY (Louise-Marie), veuve de RAVAL (Charles), ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil, préalablement à l'envoi en possession à la dame REY, veuve RAVAL, de la succession de Charles RAVAL, son mari, né à Peyrieu, le 27 mai 1886, domicilié à Peyrieu (Ain), où il est décédé le 19 octobre 1939.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 8 fr. la ligne
(Décret du 2 décembre 1987, article 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

17 avril 1942. Déclaration à la préfecture de Lyon. GROUPEMENT AMICAL DU PERSONNEL DES CHANTIERS DES FOUILLES DE FOURVIÈRE POUR LA CULTURE EN COMMUN D'UN JARDIN POTAGER. But: assurer la mise en culture des terrains incultes à mettre à sa disposition par la ville de Lyon. Siège: Palais des arts, service immobilier, 16, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon.

20 août 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Nyons. ASSOCIATION DE CHASSE LE MARCASSIN. But: protection et repeuplement en gibier, destruction des nuisibles, répression du braconnage, défense des propriétés et des récoltes. Siège: salle de la mairie d'Aubres (Drôme).

21 août 1942. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE DE FLOTTES. But: organisation de la chasse, répression du braconnage, protection du gibier et des récoltes. Siège: salle de la mairie de Flottes.

21 août 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne (Isère). ASSOCIATION SAINT-HUBERT DE SAINT-BAUDILLE-ET-PIPET. But: 1° intensifier la production du gibier par le repeuplement, la destruction des nuisibles; la répression du braconnage; 2° défendre les propriétés et récoltes. Siège: mairie de Saint-Baudille-et-Pipet.

25 août 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Mirande. UNION SPORTIVE PANASSACAISE. But: pratique des sports et en particulier du football association. Siège social: café Béros, à Panassac (Gers).

26 août 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Bellac. JEUNESSES ATHLÉTIQUES DE LA LÉGION FRANÇAISE DE BUSSIÈRE-BOFFY. But: pratique des sports. Siège social: mairie de Bussière-Boffy (Haute-Vienne).

26 août 1942. Déclaration à la préfecture d'Alger. FÉDÉRATION DES RETRAITÉS CIVILS ET MILITAIRES. But: fortifier et développer, parmi les retraités de toutes les catégories, l'esprit d'entente et de solidarité; l'étude en commun des améliorations à apporter aux divers régimes des retraites; l'obtention pour les retraités des améliorations de pensions accordées au personnel en activité et de tous autres avantages qui pourraient être accordés à ces derniers et, d'une manière générale, la défense des droits et des intérêts des retraités auprès des administrations et des pouvoirs publics. Siège social: école Dordor, rue Levacher, Alger.

26 août 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Bellac. JEUNESSES ATHLÉTIQUES DE LA LÉGION FRANÇAISE DE NOUIC. But: pratique des sports. Siège social: mairie de Nouic (Haute-Vienne).

27 août 1942. Déclaration à la préfecture de l'Indre. COMITÉ SOCIAL DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE LA CIRCONSCRIPTION D'ISSOUDUN. But: amélioration dans la profession des conditions de vie des adhérents. Siège social: mairie d'Issoudun.

27 août 1942. Déclaration à la préfecture de Rouen. AURÉOLES DE NOTRE-DAME. But: gymnastique et sports féminins. Siège: 12, rue Waldeck-Rousseau, Petit-Couronne.

27 août 1942. Déclaration à la préfecture de Rouen. LA JEANNE D'ARC. But: gymnastique et sports féminins. Siège: place de l'Eglise, Notre-Dame-de-Bondeville.

27 août 1942. Déclaration à la préfecture de Rouen. LES BLEUETTES. But: gymnastique et sports féminins. Siège: 10, rue du Mont, Rouen.

27 août 1942. Déclaration à la préfecture de Rouen. LES COCCINELLES. But: gymnastique et sports féminins. Siège: rue Gaston-Boulet, Canteleu.

27 août 1942. Déclaration à la préfecture de Rouen. LES BRISES NORMANDES. But: gymnastique et sports féminins. Siège: 10, rue Henri-Rivière, Rouen.

27 août 1942. Déclaration à la préfecture de Rouen. L'ESPÉRANCE. But: gymnastique et sports féminins. Siège: 34, rue de l'Eglise, Maromme.

27 août 1942. Déclaration à la préfecture de Rouen. SECTION SPORTIVE JEANNE D'ARC. But: gymnastique et sports féminins. Siège: rue de l'Eglise, Duclair.

27 août 1942. Déclaration à la préfecture de Rouen. AVANT-GARDE DU HOULME. But: gymnastique et sports féminins. Siège: presbytère du Houlme.

27 août 1942. Déclaration à la préfecture de Rouen. LES BRUYÈRES DU ROUVRAY. But: gymnastique et sports féminins. Siège: 316, rue Gambetta, Saint-Etienne-du-Rouvray.

27 août 1942. Déclaration à la préfecture de Rouen. LES AIGLONS. But: gymnastique et sports féminins. Siège: 408, rue de la République, Sotteville-lès-Rouen.

27 août 1942. Déclaration à la préfecture de Rouen. GROUPE CHANTECLER. But: gymnastique et sports féminins. Siège: chez le président, 566, rue de Paris, Sotteville-lès-Rouen.

27 août 1942. Déclaration à la préfecture de Rouen. LES BLEUETS ROUENNAIS. But: gymnastique et sports féminins. Siège: 2, place de la Madeleine, Rouen.

28 août 1942. Déclaration à la préfecture de la Drôme. COMITÉ D'ENTR'AIDE AUX PRISONNIERS. But: venir en aide aux prisonniers de la commune par l'envoi de colis gratuits, de livres, de jeux, en un mot donner à nos prisonniers un appui matériel et moral. Siège: mairie de Beaumont-Monteux (Drôme).

28 août 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Bellac. SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE DE BELLAC. But: répression du braconnage, repeuplement du gibier. Siège social: mairie de Bellac (Haute-Vienne).

28 août 1942. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. SOCIÉTÉ DES JARDINS OUVRIERS. But: créer et organiser des jardins en faveur des familles ouvrières. Siège social: mairie de Bourseville (Somme).

29 août 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. SOCIÉTÉ DE CHASSE D'ISSIGEAC. But: réglementation locale de la chasse, repeuplement en gibier, répression du braconnage. Siège social: domicile du président, M. Ruby (Marius), propriétaire, à Issigeac.

31 août 1942. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. ASSOCIATION DES JARDINS OUVRIERS ET FAMILIAUX. But: développer et encourager la multiplication des jardins ouvriers et familiaux. Siège: mairie de Craponne-sur-Arzon.

31 août 1942. Déclaration à la préfecture d'Albi. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE SAINT-URCISSE, LA SAUZIÈRE ET MONTDURAUSSE. But: protection du gibier, répression du braconnage. Siège social: mairie de Saint-Urcisse (Tarn).

1er septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Claude. ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE LA PROFESSION DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DU JURA. But: améliorer, dans le cadre de la profession, les conditions de vie de ses membres et resserrer entre eux les liens de solidarité qui résultent du travail en commun, quels que soient les emplois ou les fonctions, dans une même profession, à l'exclusion de toute ingérence politique, économique, industrielle ou commerciale. Siège social: 45, rue du Pré, Saint-Claude-sur-Bienne (Jura).

1er septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Sidi-Bel-Abbès. GROUPEMENT PHILATÉLIQUE BEL-ABBÉSIEN. But: faciliter les relations entre collectionneurs de timbres, l'étude et l'échange des timbres-poste. Siège social: 45, rue Gambetta, à Sidi-Bel-Abbès.

1er septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE DE TEYSSODE. But: protection du gibier, répression du braconnage, défense des propriétés et des récoltes. Siège social: café Cabaussel, Teyssode (Tarn).

1er septembre 1942. Par déclaration à la préfecture de Rouen, Les Féales de la Pucelle prennent le titre de BLEUETS DE FRANCE. Siège: 24, rue des Capucins, Rouen.

2 septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. ASSOCIATION DES JARDINS OUVRIERS DE SAINTE-MAURE. But: créer et organiser des jardins ouvriers en faveur de ses membres adhérents. Siège social: mairie de Sainte-Maure (Indre-et-Loire).

2 septembre 1942. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. LA GAULE CRÉCOISE. But: obtenir l'affermage de lots de pêche sur le territoire de la région, concourir à la lutte contre le braconnage et la pollution des rivières, encourager la surveillance, assurer la destruction des animaux nuisibles et le repeuplement des cours d'eau. Siège social: à la mairie, Crécy-sur-Serre (Aisne).

2 septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Brioude. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE COLLAT. But: protection des récoltes et conservation du gibier ainsi que le repeuplement. Siège: mairie de Collat.

3 septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Castres (Tarn). ASSOCIATION DE PÊCHE ET DE PISCICULTURE DE MURAT-SUR-VÈBRE. But: repeuplement des cours d'eau et répression du braconnage. Siège social: salle du café Record, à Murat-sur-Vèbre (Tarn).

3 septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. MUTUELLE PAYSANNE DE PLUNERET. But: amener tous ses membres à apporter une aide matérielle à ceux d'entre eux que la maladie ou un accident prive de leur cheval. Siège social: mairie de Pluneret (Morbihan).

4 septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. SOCIÉTÉ DE CHASSE COMMUNALE D'AIGUEPERSE. But: organisation de la chasse, protection des récoltes, répression du braconnage, destruction des nuisibles. Siège: mairie d'Aigueperse (Rhône).

5 septembre 1942. Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES ET CHASSEURS DE SAINT-MARCEL-PAULEL. But: protection du gibier, répression du braconnage. Siège social : mairie de Saint-Marcel-Paulel (Haute-Garonne).

5 septembre 1942. Déclaration à la préfecture de Constantine. AIDE AUX MÈRES DE FAMILLE. But: seconder principalement les mères en leur procurant une aide efficace. Siège social: 2, place du Maréchal-Foch, Constantine.

6 septembre 1942. Déclaration à la préfecture de Nancy. ASSOCIATION D'ÉTUDES DE LA BRASSERIE-MALTERIE. But: étude des améliorations techniques, des conditions économiques, des obligations fiscales et des répercussions que les unes et les autres peuvent avoir sur les intérêts communs des membres. Siège: 47, rue Gambetta, Nancy.

7 septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne (Isère). SOCIÉTÉ DE CHASSE DE SAINT-SORLIN-DE-VIENNE ET CHALON. But: répression du braconnage, protection du gibier, repeuplement. Siège social: mairie de Saint-Sorlin.

7 septembre 1942. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. ASSOCIATION DES MARCHANDS PRIMEURS DÉTAILLANTS D'ANNONAY. But: rechercher, recevoir, répartir, en faveur de ses membres adhérents, les légumes nécessaires à l'approvisionnement de la population d'Annonay. Siège: 5, rue de la Mégisserie, à Annonay (Ardèche).

7 septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. Amicale saint-jeantaise de chasse. But: organiser la chasse dans la commune, poursuivre la destruction des animaux nuisibles, protéger les espèces utiles à l'agriculture. Siège social: chez M. Palies, à Saint-Jean-du-Bruel (Aveyron).

7 septembre 1942 Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. Comité de l'école libre de filles de Saint-Didier-en-Brionnais. But: administration d'une école d'éducation et d'enseignement à principes moraux et religieux. Siège: école libre, Saint-Didier-en-Brionnais (Saône-et-Loire).

8 septembre 1942. Déclaration à la préfecture d'Oran. Union des aveugles travailleurs de l'Oranie. But: groupement des aveugles qui veulent s'émanciper par le travail, relèvement matériel, intellectuel et moral des aveugles travailleurs. Siège social: 8, rue Richepin, Oran.

8 septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. Rayon de soleil de l'enfance de Pomeyrol. But: procurer à des enfants abandonnés, en danger moral ou orphelins, non seulement un abri mais une vie de famille. Siège: château de Pomeyrol, à Saint-Etienne-du-Grès (Bouches-du-Rhône).

8 septembre 1942. Déclaration à la préfecture d'Oran. Groupe Collaboration du département d'Oran. But: établir une France nouvelle dans une Europe nouvelle pour soutenir et défendre la politique extérieure et intérieure de la France du Maréchal, poursuivre la politique de collaboration définie et préconisée à Montoire. Siège social: 1, place Hoche, Oran.

8 septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles (Bouches-du-Rhône). Comité de l'école libre de Maussane. But: veiller sur les intérêts matériels et financiers de l'école libre. Siège: au presbytère de Maussane.

8 septembre 1942. Déclaration à la préfecture de l'Aube. Association dénommée L'Avenir. But: organisation de représentations théâtrales au profit des œuvres de prisonniers de guerre et de bienfaisance. Siège social: Vaupoisson (Aube).

8 septembre 1942. Déclaration à la préfecture du Rhône. Comité d'entr'aide de l'industrie lyonnaise du parapluie. But: entr'aide sociale à l'exclusion de l'examen de toute question intéressant la profession. Siège social: 136, cours Lafayette, Lyon.

8 septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Belley. Société dite La Gaule. But: répression du braconnage et réempoissonnement en alevins. Siège: mairie de Torcieu (Ain).

9 septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac (Lot). Société de chasse dite Le Rallye Saint-Hubert de Beduer. But: répression du braconnage, destruction d'animaux nuisibles, réglementation de la chasse sur le territoire de la commune, réserves de gibier. Siège social: mairie de Béduer (Lot).

9 septembre 1942. Déclaration à la préfecture du Rhône. Comité des écoles libres de Saint-Didier au Mont-d'Or (Rhône). But: assurer l'éducation chrétienne et l'enseignement aux enfants de la paroisse de Saint-Didier-au-Mont-d'Or. Siège: école libre de garçons, Saint-Didier-au-Mont-d'Or (Rhône).

9 septembre 1942. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. Association de pêche et de pisciculture La Civelle. But: pêche et pisciculture. Siège social: chez M. Morin, président, à Cellettes (Loir-et-Cher).

10 septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Nyons Association communale de chasse de Baume. But: amélioration et protection de la chasse et répression du braconnage. Siège: mairie, la Baume-de-Transit (Drôme).

10 septembre 1942. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. Les Amis de Saint Hubert. But: répression du braconnage, conservation et protection du gibier. Siège social: mairie de Saint-Front-de-Pradoux.

10 septembre 1942. Déclaration à la préfecture du Jura. Association corporative des producteurs jurassiens de vins mousseux « méthode champenoise ». But: organisation de la profession, défense des intérêts des négociants en vins mousseux méthode champenoise du Jura. Siège: 7 *bis*, rue de Vallière, à Lons-le-Saunier (Jura).

10 septembre 1942. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. Société de chasse de Trélissac. But: répression du braconnage, conservation du gibier et sa protection. Siège social: mairie de Trélissac.

10 septembre 1942. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. Société de chasse de Saint-Médard-de-Mussidan. But: répression du braconnage, conservation du gibier et sa protection. Siège social: mairie de Saint-Médard-de-Mussidan.

10 septembre 1942. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. Amicale des chasseurs de Limeyrat. But: répression du braconnage, conservation du gibier et sa protection. Siège social: mairie de Limeyrat.

10 septembre 1942. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. Société de chasse de Bassillac. But: répression du braconnage, conservation du gibier et sa protection. Siège social: mairie de Bassillac.

10 septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. Amicale des cafés Vigor. But: entr'aide et solidarité, à l'exclusion de toute activité d'ordre professionnel ou syndical. Siège: 8, rue Lamartine, à Villefranche (Rhône).

10 septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin (Isère). Comité d'entr'aide du domaine de Boulieu. But: assurer, par tous moyens, le ravitaillement en denrées alimentaires des personnes qui, à un titre quelconque, se trouvent participer à l'exploitation du domaine de Boulieu, et encore de leur famille, notamment en améliorant leur nourriture et en faisant, dans l'intérêt général, de la culture maraîchère, potagère et l'élevage d'animaux domestiques; perfectionner leur culture morale et intellectuelle et faire, pour améliorer le bien-être de tous, toutes autres constitutions, associations et œuvres qui se révéleront soit nécessaires, soit utiles. Siège social: domaine de Boulieu, commune de Courtenay.

10 septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. Association de solidarité Fluxine. But: entr'aide sociale du personnel de la société Synthemedica et de la société Publirex. Siège social: 42, rue Pasteur, à Villefranche-sur-Saône (Rhône).

10 septembre 1942. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. La Flamme. But: représentations artistiques. Siège social: 5, rue Romaine, Périgueux.

10 septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. Jardins ouvriers de Cambron. But: organiser des jardins ouvriers en faveur de ses membres adhérents. Siège: mairie de Cambron.

11 septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. Comité d'organisation et de gestion de l'œuvre des cantines scolaires et des soupes populaires de la ville de Narbonne. But: organisation et gestion de cantines scolaires et de soupes populaires dans la ville de Narbonne. Siège social: hôtel de ville, Narbonne (Aude).

11 septembre 1942. Déclaration à la préfecture d'Agen. Cercle Bugeaud. But: organisation des manifestations littéraires et artistiques ayant pour but de faire connaître au public les fondateurs de l'empire colonial français, et plus particulièrement de l'Afrique du Nord. Siège social: 9, rue des Ecrevisses, Agen.

11 septembre 1942. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. Société départementale des chasseurs de l'Ardèche. But: former entre tous les porteurs de permis une association. Siège: 20, cours de l'Esplanade, à Privas (Ardèche).

11 septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. L'Alouette de la Cellette. But: repeuplement en gibier et répression du braconnage. Siège social: mairie de la Cellette.

11 septembre 1942. Déclaration à la préfecture de l'Aube. Comité d'entr'aide aux prisonniers de guerre de la Chapelle-Saint-Luc. But: venir en aide aux prisonniers de guerre et à leurs familles. Siège social: mairie de la Chapelle-Saint-Luc (Aube).

11 septembre 1942. Déclaration à la préfecture de police. Le Jardin du cheminot (association de jardins ouvriers des agents de la société nationale des chemins de fer français). But: créer et organiser des jardins ouvriers en faveur de ses membres adhérents. Siège social: 21, rue d'Amsterdam, Paris (8e).

14 septembre 1942. Déclaration à la préfecture de la Haute-Garonne. Groupement des constructeurs de matériel de chauffage électrique et électro-domestique de Toulouse et de la région. But: développer les relations entre ses membres et veiller aux intérêts généraux de son industrie régionale, du chauffage électrique et des applications domestiques de l'électricité. Siège social: 2, rue du Taur, Toulouse.

15 septembre 1942. Déclaration à la préfecture du Rhône. Les Amis des Maisons des jeunes. But: créer et développer les Maisons des jeunes. Siège: palais de la Foire, à Lyon.

15 septembre 1942. Déclaration à la préfecture de la Loire. Notre Jardin (comité social d'entreprise de la société de l'imprimerie Théolier et du *Mémorial*. But: favoriser l'approvisionnement en légumes de ses membres par la culture en commun des terrains du groupement, conformément à la loi du 30 novembre 1941. Siège: 12, rue Gérentet, Saint-Etienne.

16 septembre 1942 Déclaration à la préfecture de la Loire. Chasse des hospices de Saint-Galmier. But: protection du gibier et destruction des animaux nuisibles. Siège: 1, rue Président-Paul-Loumer, Saint-Etienne.

16 septembre 1942. Déclaration à la préfecture de Tulle (Corrèze). Association des utilisateurs de bois d'industrie. But: créer et entretenir les liens de bonne confraternité entre ses membres, favoriser par une action commune le respect des taxations réglementaires, faire toutes études techniques et commerciales de nature à faciliter les rapports entre producteurs et utilisateurs de bois, assister ses adhérents et fournir des experts en cas de différend avec des fournisseurs ou des administrations, agir seule ou en collaboration avec tous autres organismes auprès des pouvoirs publics et des administrations pour proposer toutes mesures ou réformes utiles à l'intérêt général du pays et à celui des membres de l'association. Siège social: chambre de commerce, à Tulle.

16 septembre 1942. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. Association nivernaise d'études, d'informations et de services. But: faciliter à ses membres l'étude, la connaissance et la réalisation pratique des diverses questions qui peuvent se poser dans l'exercice de leur profession Siège: chambre de commerce, à Nevers.

17 septembre 1942. Déclaration à la préfecture du Cher. Association familiale d'exploitation forestière de l'école centrale de pyrotechnie de Bourges. But: assurer à frais communs l'exploitation et la répartition de bois de chauffage provenant de coupes achetées par l'association en vue exclusivement de la consommation familiale. Siège social: 26 *bis*, avenue Henri-Ducrot, Bourges.

18 septembre 1942. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. Groupement professionnel des expéditeurs et négociants en fruits, légumes, pommes de terre en gros de Loir-et-Cher. But: étude, organisation et défense des intérêts professionnels. Siège social: chambre de commerce, 2, avenue Gambetta, à Blois.

Imprimerie des *Journaux officiels*.